



Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2026

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n°9), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAUT (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **Franois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMME, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre :** M. Hervé PONT, **Nancray :** Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Besançon :** Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC, M. Patrick VERDIER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :**

M. Philippe PERNOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCO à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCAERT à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djilali SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz** : Mme Lilliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00227

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

Délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,
- invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Emile BOURGEOIS secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 25 juin 2026.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

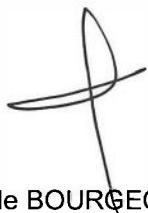
Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

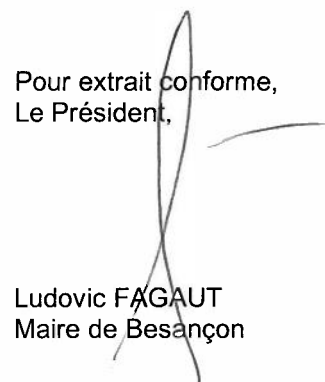
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Emile BOURGEOIS
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 25 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 22h15

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 17), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n° 14), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°16), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°16), M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 14), M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT (à compter de la question n° 16), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°14), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°14), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (à compter de la question n°14), **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Morre :** Mme Martine CARTIER (suppléante), **Nancray :** Mme Julie DUEDE (suppléante), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°3), **Rancenay :** Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER (à compter de la question n° 33), **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT (suppléante), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Vieillevey :** M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Etaient absents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, M. Jérôme CUPILLARD, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Manon MONNIER, M. Frédéric PARISE, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, Mme Sylvie WANLIN, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieillevey :**

M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Pouilly-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Audeux** : M. Michel VIENET à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, M. Guillaume BAILLY à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Patrick BOUZAT à M. Patrick JACQUES, M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Djilali SAHLAOUI, M. Jérôme CUPILLARD à Mme Marie GRUILLOT, M. Clément DARCO à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Pascal ORLANDI (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Mme Manon MONNIER à M. Kevin VEJUX, M. Frédéric PARISE à Mme Sophie PESEUX, Mme Anne-Rachel SCHERTZ à M. Didier GENDRAUD, Mme Esther SZWARC à M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Laurence MULOT CESARI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN à M. Philippe GUILLAUME, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI à Mme Catherine BARTHELET, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE à M. Pascal DERIOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, **Pouilly-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON (jusqu'à la question n°32 incluse), **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de vous installer, on va pouvoir démarrer ce Conseil communautaire. Je vous laisse vous installer pour les derniers.

Bienvenue à toutes et à tous. Bonjour à tous, celles et ceux que je n'ai encore pas vus.

Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir lancer ce Conseil communautaire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose en secrétaire de séance, Anne OLSZAK. Si personne n'y voit d'inconvénient, on peut le valider. Merci, Anne de t'être portée volontaire. *(Rires)*
Merci, en tout cas.

Et puis, je vous invite à approuver le procès-verbal du 21 mai 2026.
Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Vous avez également sur table, ou en tout cas on vous a remis en arrivant, le baromètre de l'habitat et du logement sur Grand Besançon Métropole, qui vous donne un certain nombre d'éléments en matière de démographie du parc du logement, de la consommation foncière également.

Et puis avant de démarrer cette assemblée, simplement avoir une pensée pour ce qui s'est passé ce week-end sur Besançon avec ces deux jeunes adolescents. Deux jeunes enfants qui sont décédés dans notre rivière, le Doubs.

Et ce matin aussi, avoir une pensée puisque ça concerne Loge.GBM, pour une personne qui est décédée dans le feu contracté au 19 rue du Petit Battant, ce matin. Une personne du cinquième étage est décédée dans les flammes. Donc, une pensée à leur famille et bien sûr, à leurs proches.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,

- invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Anne OLSZAK secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 21 mai 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe au point n°2 de l'ordre du jour qui est l'état des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil.

Y a-t-il des observations particulières ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est simplement prendre acte.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le point n° 3, qui est l'état des décisions du Président dans le cadre de sa délégation.

Pas de remarques particulières ? C'est aussi à prendre acte.

Eh bien écoutez, je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Installation d'un Conseiller Communautaire

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le point n° 4, c'est de prendre acte de l'installation d'un conseiller communautaire, puisque vous savez qu'Annie GAUTHIER, conseillère municipale à Besançon, a été contrainte de démissionner du fait de problèmes de santé assez graves. On lui souhaite toutes et tous un prompt rétablissement, et l'on accueille ce soir, donc un nouveau conseiller municipal bisontin, cher Franck DEFASNE, qui rentre dans cette assemblée.

Donc, on doit prendre acte de son installation en tant que conseiller communautaire représentant la Ville de Besançon.

Cher Franck, bienvenu dans cette assemblée au sein de Grand Besançon Métropole.

Le Conseil de Communauté prend acte de l'installation de Monsieur Franck DEFASNE en qualité de Conseiller Communautaire représentant la Ville de Besançon.

5. Election du 15ème Vice-président

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe au rapport suivant qui est l'élection d'un 15^e Vice-Président. Alors, il y a plusieurs étapes à respecter dans cette démarche-là.

Suite à la démission M. BERNARD, de son poste de 15^e Vice-Président en date du 10 juin, le poste de 15^e Vice-Président est toujours vacant. Donc je vous propose, et là il faut qu'on vote, de maintenir le nombre de Vice-Présidents à 15, conformément à la délibération 20 avril 2026.

Je vous propose de voter à main levée, sauf s'il y a des personnes qui s'y opposent, auquel cas on passera au vote électronique. Je ne vois pas d'opposition au vote à main levée.

Donc pour maintenir 15 postes de Vice-Présidents, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Et donc, il convient d'élire un nouveau Vice-Président et il est proposé que celui-ci occupera donc dans l'ordre du tableau le même rang que le VP démissionnaire. Pareil, il faut qu'on vote sur cette approbation-là.

Donc est-ce qu'il y a des oppositions à ce que l'on vote à main levée ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Et suite à la démission M. BERNARD, le secteur de la Dame Blanche a procédé à un nouveau préfléchage en la personne M. Jean-François MENESTRIER qui a démissionné aussi par ailleurs, de son poste de conseiller communautaire délégué le 24 juin dernier.

Je vous propose de procéder à l'élection 15^e Vice-Président au scrutin secret à la majorité absolue avec les deux premiers tours, puis majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus.

Donc il est proposé que ce soit les deux plus jeunes, les benjamins de l'Assemblée, qui soient les scrutateurs. Donc en l'occurrence, Madame METZGER Eléonore et Monsieur JEANVOINE, je ne sais pas s'il est là, je ne sais pas si je l'ai vu, il est ici. Donc, je vous propose que vous soyez donc les deux scrutateurs.

Et donc il est proposé, comme le veut l'article 19 du règlement intérieur, de recourir au vote électronique. Y a-t-il d'autres candidats que M. Jean-François MENESTRIER au poste de 15^e Vice-Président ?

Je n'en vois pas. Donc je dois soumettre au vote l'approbation, le fait qu'on puisse voter en vote électronique.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Et donc, comme il n'y a qu'un seul candidat en l'occurrence et en la personne de Jean-François MENESTRIER, je vous propose que l'on puisse passer au vote électronique concernant ce 15^e Vice-Président.

Le vote est ouvert.

(Ouverture du vote)

On va passer au résultat du vote :

113 votants.

La majorité : 54.

Jean-François MENESTRIER obtient 106 voix, est élu 15^e Vice-Président.

Félicitations, cher Jean-François.

(Il est procédé à la remise de l'écharpe de Vice-Président)

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Félicitations, cher Jean-François, pour cette élection et je ne doute pas de ton engagement au sein de l'exécutif.

Le Président propose que le nouveau Vice-Président occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que le précédent Vice-Président (15^e Vice-Président).

Le Président présente les modalités d'élection du 15^e Vice-Président par vote électronique.

Le Président procède à un appel à candidatures pour le poste de Vice-Président à pourvoir.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **maintien la composition du Bureau de Grand Besançon Métropole conformément à la délibération n°2026/2026.00087 du 20 avril 2026,**
- **approuve le principe selon lequel le Vice-Président nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que le Vice-Président démissionnaire,**
- **désigne Mme Eléonore METZGER et M. Jeremy JEANVOINE scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote,**
- **décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'un Vice-Président de Grand Besançon Métropole conformément à l'article 19 du règlement intérieur,**

Propositions approuvées à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Président présente les modalités d'élections d'un Vice-Président de Grand Besançon Métropole et procède à un appel à candidatures pour le poste à pourvoir. Le Président propose la candidature de M. Jean-François MENESTRIER.

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un Vice-Président au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour du scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 113

Bulletins blancs : 5

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 106

Majorité absolue : 54

A obtenu :

M. Jean-François MENESTRIER 106 voix

Le Président déclare M. Jean-François MENESTRIER élu 15^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

6. Election d'un Conseiller Communautaire Délégué

M. LE PRÉSIDENT.- Alors sur le point suivant de l'ordre du jour, il s'agit de l'élection d'un conseiller communautaire délégué. Suite à la démission de Jean-François MENESTRIER en tant que conseiller communautaire délégué en date du 24 juin, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, il est proposé de maintenir la même composition du Bureau conformément au Conseil communautaire du 20 avril 2026. Et donc le secteur de la Dame Blanche a procédé à une pré-désignation, pour ce membre du Bureau en la personne Christian DAVID.

La proposition est de procéder à l'élection du conseiller communautaire délégué membre du Bureau. Même type de scrutin qu'évoqué auparavant. Toujours nos deux benjamins de l'Assemblée en tant que scrutateurs.

Et donc il faut que je soumette à votre approbation le fait de voter électroniquement.

Y a-t-il des oppositions et des abstentions au fait que l'on vote électroniquement ? Je n'en vois pas.

Donc à l'unanimité. Je vous remercie.

Et donc je fais appel à d'autres candidatures puisqu'on vous propose la candidature de Christian DAVID en qualité de conseiller communautaire délégué. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, donc je vais pouvoir lancer le vote électronique.

(Ouverture du vote)

Martial avec le pouvoir de Ludovic BARBAROSSA.

Le scrutin est clos.

113 votants.

Majorité absolue : 53.

105 voix.

Donc Christian DAVID est élu conseiller communautaire délégué, il va pouvoir venir prendre sa place.

(Applaudissements)

Bienvenue à Christian DAVID ! Et puis, je ne doute pas non plus de l'engagement au sein du Bureau. Donc merci, en tout cas, pour l'engagement.

Le Président présente les modalités d'élection d'un autre membre du Bureau de Grand Besançon Métropole par vote électronique.

Le Président procède à un appel à candidatures pour le poste de membre du Bureau à pourvoir.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **maintien la composition du Bureau de Grand Besançon Métropole conformément à la délibération n°2026/2026.00087 du 20 avril 2026,**
- **désigne Mme Eléonore METZGER et M. Jeremy JEANVOINE scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote,**
- **décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'un membre du Bureau de Grand Besançon Métropole conformément à l'article 19 du règlement intérieur,**
- **procède à l'élection d'un autre membre du Bureau de Grand Besançon Métropole au scrutin secret et à la majorité absolue.**

Propositions approuvées à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Président présente les modalités d'élections d'un membre du Bureau de Grand Besançon Métropole et procède à un appel à candidatures pour le poste à pourvoir.

Le Président propose la candidature de M. Christian DAVID.

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un membre du Bureau au scrutin secret et à la majorité absolue

Au premier tour du scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 113

Bulletins blancs : 7

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

A obtenu :

M. Christian DAVID 105 voix

M. Ludovic FAGAUT, Président, déclare M. Christian DAVID élu Conseiller Communautaire Délégué de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

7. Elections : Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités des élus

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au point suivant de l'ordre du jour, qui est la mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités des élus qu'il faut que l'on approuve, moyennant les modifications qui viennent d'être apportées avec ces deux élections.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- **l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 41,84 % de l'IB terminal de la fonction publique pour le nouveau Vice-Président,**
- **l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 23,46 % de l'IB terminal de la fonction publique pour le nouveau Conseiller Communautaire Délégué,**
- **l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 1,03 % de l'IB terminal de la fonction publique pour tous les nouveaux Conseillers Communautaires sans délégation qui seront installés à l'avenir.**

Le tableau récapitulatif des indemnités mis à jour est joint en annexe du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Modification des représentations suite à l'élection de membres du Bureau

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au point suivant, le rapport n° 8 qui est la modification des représentations suite à l'élection des membres du Bureau. Donc, vous avez les différents tableaux qui vous ont été donnés dans les rapports.

Il faut que l'on approuve notamment la modification sur la commission n° 6, la commission n° 8, au sein du SYBERT, notamment au sein du SYDED.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions concernant ce rapport avec les représentations ? Je n'en vois pas. À l'unanimité. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L 2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Jean-François MENESTRIER, nouvellement élu Vice-Président, pour représenter Grand Besançon Métropole dans les structures suivantes :
 - o Commission n°08 « Conseil d'Exploitation de la Régie d'eau et d'assainissement »,
 - o Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT),
 - o Association des collectivités pour la Maîtrise des déchets et de l'environnement (ASCOMADE),
 - o Commission Consultative des Services Publics Locaux GBM (CCSPL),
 - o Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED), en tant que titulaire.
- désigne Monsieur Christian DAVID Conseiller Communautaire Délégué nouvellement élu membre du Bureau, pour représenter Grand Besançon Métropole dans les structures suivantes :
 - o Commission thématique n°06 « Transition écologique et énergétique, protection de l'environnement, valorisation des ressources et patrimoine communautaire »,
 - o Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en BFC
 - o Collège public du gal de l'association du pays des sept rivières
 - o Comité de rivière Ognon
 - o Comité de rivière vallée du Doubs et territoire associés
 - o Comité local de gestion
 - o Conservatoire botanique national de Bourgogne Franche-Comté – observatoire régional des invertébrés
 - o Etablissement public territorial du bassin de la Saone-Doubs
 - o Syndicat Mixte de la vallée de l'Ognon
 - o Syndicat Mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier
- désigne Monsieur Franck BERNARD Conseiller Communautaire pour représenter Grand Besançon Métropole dans les structures suivantes :
 - o Commission thématique n°7 : Culture, sports, grande bibliothèque, grandes heures nature, en tant que suppléant,
 - o Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED), en tant que suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Désignation de représentants de GBM dans différents comités ou commissions

M. LE PRÉSIDENT.- Le point suivant de l'ordre du jour est la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans différents comités ou commissions. Les tableaux vont s'afficher à l'écran avec notamment le Comité départemental des services aux familles, la Commission consultative relative à l'énergie.

(Diffusion d'un diaporama)

Je ne sais pas si les tableaux s'affichent à l'écran. Vous les voyez, on va les faire défiler.

On est invité à valider l'ensemble de ces répartitions et ses représentants.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public),
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des structures suivantes : Comité départemental des services aux familles, Commission élargie « Rayonnement, Aménagement du territoire prospectif et coopérations », Commission consultative relative à l'énergie et Schéma départemental des services aux familles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Désignation de représentants GBM dans des Etablissements Publics

M. LE PRÉSIDENT.- Le point n° 10 est la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans des établissements publics, notamment sur l'organisme foncier solidaire, avec l'ancienne situation et la nouvelle situation.

Y a-t-il des oppositions et des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des établissements publics suivants : Organisme de foncier solidaire et Unité de Promotion, de formation et de Recherche des Sports.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Désignation de représentants GBM dans diverses structures

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au point n° 11 qui est la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans différentes structures. Idem, vous avez un certain nombre de structures qui vous sont présentées : l'Open data France, le comité de pilotage de sites Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs, Cafés Cultures. On va dérouler.

Il y a juste une modification qui n'existait pas au préalable, c'est dans la répartition au sein du centre hospitalier de Novillars, puisque Jacques KRIEGER prendra la place qui était jusqu'à maintenant occupée par Pierre-Charles HENRY. C'est donc Jacques KRIEGER qui siégera au sein du centre hospitalier spécialisé de Novillars.

(Diffusion d'un diaporama)

On laisse défiler. Voilà, il faut qu'on acte tout cela.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Dans un premier temps, fait application de l'article L 2121-21 du CGCT (confirmation du vote au scrutin public).
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter Grand Besançon Métropole au sein des structures suivantes : Cafés cultures, Comité de pilotage du site Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs, Open data France, Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE), Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et des pratiques amateurs (SDDEA), Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA), Centre hospitalier spécialisé de Novillars, Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon, Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray, Commission locale des sites patrimoniaux remarquables du Grand Besançon, Commission n°3 Prospectives, aménagement du territoire, urbanisme et coopérations

territoriales, et Commission n°7 - Culture, sports, grande bibliothèque, grandes heures natures.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Elargissement de la composition des commissions thématiques de GBM- désignation de nouveaux membres

M. LE PRÉSIDENT.- Le point 12, c'est l'élargissement de la composition des commissions thématiques de Grand Besançon Métropole et désignation des nouveaux membres. Vous savez que chaque secteur a le droit de flécher deux élus par secteur pour pouvoir siéger dans les différentes commissions, notamment dans les 7 commissions, ce qui fait 14 élus supplémentaires dans nos commissions.

Le secteur Saint-Vitois, le secteur sud-ouest désigneront un peu plus tard des élus de leur secteur. Mais c'était pour vous donner donc déjà les cinq secteurs qui avaient délibéré sur les noms.

(Diffusion d'un diaporama)

Je vous les laisse défiler.

Y a-t-il des observations particulières ? *[Pas d'observation]*

On peut valider l'ensemble.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve les modalités de composition des commissions élargies de Grand Besançon Métropole,**
- **désigne ces nouveaux membres des commissions élargies.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 13, qui est l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Vous savez que ce document constitue le référentiel interne de Grand Besançon Métropole, en matière de gestion budgétaire et comptable.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Compte Financier Unique 2025

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Ludovic FAGAUT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- On va passer au point suivant, sur le compte financier unique, le CFU. Il faudra qu'à un moment donné je donne la main à Catherine BARTHELET. Donc, je vous propose que Catherine BARTHELET, Première Vice-Présidente, soit Présidente de cette séance et ensuite, on sera amené à sortir, Madame VIGNOT et moi, puisque nous ne pourrions pas rester. On peut rester pour les débats, mais on ne pourra pas rester pour le vote.

Donc, il faut que je soumette au vote le fait que ce soit Catherine BARTHELET qui préside ce point-là spécifiquement du compte financier unique.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie et je cède donc la parole à Catherine BARTHELET.

(Monsieur Ludovic FAGAUT, Président de GBM, confie la présidence à Madame Catherine BARTHELET)

Mme BARTHELET.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vous propose de donner la parole au rapporteur, Pascal ROUTHIER, pour cette validation du CFU.
Merci, Pascal.

M. ROUTHIER.- Merci, Catherine. Vous savez que maintenant, dans une petite année, on sera obligé de fusionner deux éléments fondamentaux de nos gestions budgétaires municipaux et intercommunaux, donc le compte de gestion et qui est élaboré bien sûr par le comptable, et puis le compte financier de la commune, le compte administratif.

Aujourd'hui, on va avoir un compte financier unique qui va remplacer ces deux documents. Ils continueront d'être, bien entendu, élaborés par les collectivités et par, bien sûr, le trésorier qui, lui, accompagnera la commune dans la rédaction de ce CFU.

Voilà, il n'y a pas grand-chose de plus à dire.

Grand Besançon Métropole aura ainsi réalisé près de 363 M€ de dépenses tous budgets confondus l'an passé, ce qui représente, si l'on retrace la subvention d'équilibre de 15 M€ aux transports, soit 347 M€.

(Diffusion d'un diaporama)

Vous avez quelque chose de très ludique devant. Vous voyez le budget général de 195.

Là, vous avez bien sûr tous les budgets annexes qui sont Transports et autres (Déchets, budget assainissement, budget eau, Chauffage Urbain, zone industrielle), le BA AIBO, et le BA Zone du Noret, c'est toutes les zones industrielles particulières.

Je ne sais pas s'il y a des questions particulières, c'est quelque chose qui va voir le jour plus tôt que prévu et donc, on commence déjà à travailler avec ce CFU actuellement.

Mme BARTHELET.- Est-ce qu'il y a des prises de parole ?
Madame VIGNOT. Merci.

Mme VIGNOT.- Simplement pour dire que c'est l'ancien compte administratif...

M. ROUTHIER.- Bien sûr.

Mme VIGNOT.- ...et qu'on peut se réjouir du fait qu'on a vu une trajectoire qui a montré que non seulement on a augmenté très fortement l'investissement, et donc on a participé à la dynamique de notre territoire. Mais aussi, ça nous a permis de démontrer qu'on était dans quelque chose qui permettait de stimuler l'économie locale puisque dans les commandes publiques que l'on a faites, ce sont des commandes qui permettent pour au moins 70 %, de réussir à mobiliser les ressources locales.

Et puis le dernier point, c'est qu'on a là un taux de réalisation qui est extrêmement intéressant et qui montre aussi combien au fur et à mesure que nous avons travaillé, à voir comment réduire les questions de réalisation, nous sommes arrivés à un taux tout à fait correct et normal, parce que, évidemment, on n'arrive jamais à 100 % dans la façon dont on calcule notre budget.

Donc, je tenais à dire que ça a été une très belle trajectoire que nous avons eue, que le territoire du Grand Besançon a bénéficié de ces investissements et que ça a permis que l'ensemble des communes puisse trouver un support fort dans la gouvernance qu'il y a eu précédemment.

Mme BARTHELET.- Merci beaucoup. Je pourrais juste ajouter que je partage les propos, et que ça me fait effectivement penser au travail mené par Gabriel BAULIEU sur la sur-programmation et le travail qu'on a mené dans le cadre du PPI pour réussir effectivement à améliorer ce taux de réalisation au fur et à mesure des années.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non, pas d'autres interventions ? *[Pas d'intervention]*
Tu veux redire un mot ?

M. ROUTHIER.- Non, non.

Mme BARTHELET.- Écoutez, je vais vous proposer de passer au vote.

Donc, je vais vous demander, Mesdames et Messieurs les présidents (ancien et actuel), de bien vouloir quitter la salle une minute.

(Madame Anne VIGNOT et Monsieur Ludovic FAGAUT quittent la séance)

C'est une ambiance particulière, effectivement.

Je soumetts donc le rapport aux voix, s'il vous plaît.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie beaucoup pour cette unanimité.

Je vous propose que nous rappelions nos Président et Présidente. Merci.

(Madame Anne VIGNOT et Monsieur Ludovic FAGAUT reviennent en séance)

Mme BARTHELET.- Unanimité, tout s'est bien passé.

(Monsieur Ludovic FAGAUT, Président de GBM, reprend la présidence de la séance)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à vous pour cette belle unanimité. Merci, Madame la Présidente, sur le rapport n° 14.

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit Mme Catherine BARTHELET comme Présidente de séance. Mme Anne VIGNOT et M. Ludovic FAGAUT, Président, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain,
- prend acte de la reprise au budget 2026 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 5 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

15. Affectation des résultats 2025 au budget 2026

M. LE PRÉSIDENT.- On passe sur le rapport n° 15, qui est l'affectation des résultats 2025 au budget 2026. Vous l'avez vu dans le rapport, avec la montée aussi en charge au sein du PPIF sur sa part investissement.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve cette proposition d'affectation des résultats 2025 sur le budget 2026 au titre du budget principal ;
- prend acte du fait que, compte tenu de l'absence de résultat financier sur le budget annexe Autres Zones d'Activités Economiques, aucune reprise de résultat en 2025 n'est réalisée ;
- confirme la reprise des résultats par anticipation au Budget Primitif 2026 des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Budget Supplémentaire et Décision Modificative n°1 2026

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au point n° 16, qui est la décision budgétaire modificative n° 1 et le budget supplémentaire, et je transmets la parole à Pascal ROUTHIER.

M. ROUTHIER.- Très bien, Monsieur le Président. Cette DM1, comme toutes DM1 ou DM2 que vous avez au cours de vos mandats permettent d'intégrer, bien entendu, et d'affecter les résultats de l'exercice 2025. Cela concerne uniquement le budget principal, bien entendu. Et la reprise des résultats du budget annexe a été réalisée dès le Budget Primitif.

La DM permet d'autre part, pour les nouveaux, de procéder à des ajustements de prévisions budgétaires, qui soient, bien entendu, des dépenses ou des recettes.

Alors, la Décision Modificative, cette fois-ci, prévoit bien sûr, dans le budget principal, des propositions nettes à hauteur de 0,4 M€ en fonctionnement et 4,9 M€ en investissement financés par la reprise du résultat. Sur les budgets annexes (Transports, Déchets, Eau, Assainissement et ZAE), des propositions nettes, équilibrées à hauteur de 0,4 M€.

Tout d'abord, un point important de cette DM, on intègre, puisqu'on n'a pas pu le faire au moment du budget, puisque nous avons reçu des informations dans le cadre de la Loi de Finances 2026 uniquement le 23 février dernier. Et donc, pour le budget qui était sorti trois jours après, il n'était pas possible d'intégrer ces éléments-là qui sont, vous allez le voir, des éléments relativement importants en matière de ponction de la part de l'État.

On ne va pas se cacher, les impacts sont assez conséquents sur le budget. Donc, une baisse d'à peu près 19 % de la compensation d'État pour l'abattement au foncier, des taxes foncières et des CFE que bénéficiaient les entreprises industrielles. Cette compensation qui était intégralement reversée initialement à son instauration il y a à peu près cinq bonnes années, eh bien aujourd'hui on commence à taper dedans, c'est donc 969 000 € de façon très probable, pérenne.

Ensuite, un autre impact. Un impact important financier, c'est bien entendu le gel du FCTVA pour une hauteur de 3,6 M€. Alors, on le retouchera certainement en 2027 sans problème, à moins qu'il y ait un Coup de Trafalgar, mais on a 3,6 millions aujourd'hui qui sont gelés, que l'on ne touchera pas sur 2026 ; et à peu près 300 000 € sur le budget Déchets. Voilà, vous voyez que ce n'est pas de petites sommes qu'on ne récupère pas.

C'est un décalage de la trésorerie certes, mais malgré tout, pour nous ça reste une imposition relativement importante.

D'autres modifications dans cette DM. Dans le contexte national et international avec notamment la guerre au Moyen-Orient. Vous avez une augmentation bien sûr du pétrole, du gasoil, enfin, du carburant tout simplement, qui est à prendre en compte dans le cadre des augmentations. Et donc là, vous avez une augmentation qui est relativement substantielle aujourd'hui, de 170 000 €.

Vous avez une augmentation du SMIC à hauteur de 2,4 %. Alors, c'est une double punition – enfin, punition, si l'on veut –, mais c'est une augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 avec 1,18 % et aujourd'hui 2,4 % à compter du 1^{er} juin 2026. Donc ça représente quand même 245 000 € sur tous les budgets confondus, ce qui n'est pas une paille.

Nous ajustons également nos bases en prévision, en matière fiscalité. Alors bon, il y a un petit peu de plus pour nous, ce qui n'est pas une mauvaise chose puisqu'on a des bases qui augmentent de 564 000 € sur les notifications de cette année.

De moins bonnes nouvelles sur la CFE et la TVA, et un ajustement national qui aujourd'hui nous fait un moins de 200 000 €. Encore une fois, sur les dotations de l'État.

Alors, les derniers points d'ajustement à la hausse sont l'inscription complémentaire de 73 000 € que l'on doit prendre en compte sur l'augmentation qui est prévue, très importante, du coût du matériel informatique. Tout le matériel informatique aujourd'hui est en augmentation avec les composants électroniques qui sont fabriqués à l'étranger, et les ordinateurs explosent en matière de coût, donc on a provisionné aujourd'hui 73 000 € de plus sur notre DM1.

Donc, au-delà de ces impacts largement subis, la DM marque également le lancement des mesures nouvelles en lien avec les priorités fortes de GBM, en parallèle du travail en cours d'analyse et la révision du PPI qui va bien sûr avoir lieu puisqu'on est en train de le préparer, et donc se traduit notamment par le soutien complémentaire de 30 000 € au sport de haut niveau, répartis entre l'ESBF et GBDH.

Une inscription également de 50 000 € pour le lancement de l'audit organisationnel en parité avec la Ville de Besançon, compte tenu de l'imbrication des services au niveau de notre étude.

Dans le cadre de la priorité forte à porter à GBM du développement économique, nous accédons aussi avec des améliorations, soit 129 000 € à la fois, pour compléter les travaux en cours sur BTC (Besançon-Thise-Chalezeule).

231 000 € sont aussi prévus pour l'amélioration de l'entrée de la zone d'activité économique Madeleine Brès. Vous savez que c'est une zone aujourd'hui qui est un petit peu saturée à certaines heures de la journée. Donc initialement, celle-ci était prévue dans le budget ZAE, et ça permettra d'apporter des solutions aux difficultés de circulation persistante dans cette zone.

Ensuite, vous avez 107 000 € qui sont également inscrits pour aborder les crédits dédiés à la nouvelle zone d'activité Champs Pusy à Pelousey, pour réaliser les acquisitions nécessaires et au bon avancement du dossier.

En matière de commerce, vous avez 120 000 € d'inscrits pour l'acquisition de nouveaux matériels événementiels, notamment des chalets qui peuvent faire l'objet de prêts bien entendu pour les collectivités si elles le souhaitent, et qui contribueront donc à l'attractivité et à la qualité des animations communautaires et communales.

Nous accélérons également avec 500 000 € les travaux en faveur de l'amélioration du cadre de vie, avec la réfection des espaces partagés du tramway. Vous avez déjà dû le constater, on a un certain nombre d'éléments en jonction avec les rails du tramway qui se décollent régulièrement, il y a une proportion de travaux substantiels. Ça se fera bien entendu pendant l'arrêt du tram au mois de juillet, je crois. Donc, ça permettra de rectifier tous ces éléments qui sont en dégradation.

Et puis nous avons inscrit la possibilité de refaire le revêtement de sol du Pont Battant qui aujourd'hui est très dégradé, mais c'est un fait. Ça nous avait été signalé au cours de la commission 1 qui a un litige. Anne nous avait confirmé qu'il y avait un litige d'assurance et notamment un problème d'étanchéité du tablier du Pont Battant, donc on vérifie. C'était judicieux de nous le dire, mais on vérifie, bien entendu la compatibilité, si l'on est en mesure de faire cette année ce revêtement de sol, on le fera dès que le sinistre sera réglé, sur lequel on a absolument besoin de refaire.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette DM1. Il y a à peu près comme je l'ai dit tout à l'heure, 4,9 M€ en investissement et 0,4 M€ pour tout ce qui est budgets annexes.

S'il y a des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Monsieur le Président, merci, pour cette présentation. Au-delà du commentaire des chiffres et de l'équilibre du budget, on voit d'ores et déjà, on peut faire un constat, c'est que les mesures nationales et les mesures prises au niveau national viennent impacter notre équilibre budgétaire. Et donc, il y a directement un lien entre ce qui est décidé au niveau national et la conséquence qu'il y a sur les territoires. Et concrètement, ici, ce sont des recettes en moins qui sont précieuses et qui nous manqueront.

Je pense et j'espère que nous aurons l'occasion, toutes et tous, d'avoir la cohérence nationale et locale pour dénoncer ces coupes budgétaires puisqu'en l'occurrence, ici, ce sont des recettes en moins, alors que nous faisons des dépenses en plus. Et donc, c'est à moyen et à long terme, la question de l'équilibre de nos budgets qui se pose.

Mais je voulais intervenir davantage sur un thème qui est passé sous silence dans cette Décision Modificative, alors qu'elle nous impacte toutes et tous, à savoir la canicule inédite que nous vivons dans le Grand Besançon et qui frappe vraiment durement l'ensemble de nos habitants.

Je comprends que vous n'ayez pas pu, au moment de l'envoi des rapports, indiquer l'ensemble des sommes, mais depuis il y a eu des annonces budgétaires, et il y a toujours... des annonces, d'ailleurs non concertées avec l'ensemble du Conseil communautaire. Je ne sais pas, d'ailleurs, s'il y a eu un Bureau spécialement dédié à la question de la gestion de cette crise liée à la canicule, mais il me semble important que les solutions qui soient proposées, soient le plus partagées possible et que, en toute transparence auprès de cette Assemblée, vous puissiez nous indiquer le coût des mesures que vous avez annoncées sans consultation préalable dans la presse, et que nous puissions envisager collectivement d'aller plus loin en se fondant sur tout ce qui a déjà été mis en place et en complétant de mesures qui sont attendues des habitants de notre territoire. Puisque face aux épisodes de fortes chaleurs que traverse notre territoire, une exigence s'impose : protéger les habitants, les travailleurs et le vivant.

Les corps souffrent et la santé mentale est soumise à rude épreuve lorsque le sommeil est difficile, et nous voyons les consultations aux urgences augmenter. C'est ce jour, et ces derniers jours, et encore plus sans doute ce week-end, et y compris en urgences psychiatriques.

Car ce qui inquiète, c'est la durée, c'est la projection sur les prochaines semaines, les prochains mois, les prochaines années. Cette responsabilité appelle lucidité, continuité et dialogue. Or, c'est ce dialogue qui semble faire défaut aujourd'hui. Nous étions avec plusieurs collègues élus dès ce week-end, nous vous avons fait une proposition, Monsieur FAGAUT, de réunir une cellule de crise avec l'ensemble des composantes de nos conseils pour que les solutions que nous prenons, nous unissent et permettent d'avoir un impact encore plus fort sur l'ensemble du territoire.

Et d'ailleurs, pour coordonner aussi, à l'échelle de notre intercommunalité, l'ensemble des actions nécessaires à porter auprès de nos habitants et de pouvoir aider, accompagner les communes qui le souhaiteraient.

Donc, j'ai une question, est-ce que cette coordination a été mise en place ? Est-ce que ce dialogue a existé, et comment vous envisagez à l'avenir de nous associer toutes et tous aux décisions relatives à la canicule ?

Est-ce que vous allez mettre en place cette cellule de crise permettant à chacune et à chacun de participer à la décision ? Et de quelle manière vous souhaitez nous associer globalement aux décisions lorsque des événements, notamment des événements climatiques, mais peut-être demain, d'autres crises viendraient à frapper notre territoire.

Nous le voyons, et c'était inscrit dans le budget que nous avons voté. L'axe de la transition figurait en bonne place. Aujourd'hui, cette enveloppe liée à la transition n'est pas provisionnée davantage. On voit qu'il y a des provisions sur d'autres sujets, mais pas sur la question de la transition écologique. Et, il me semble que face à l'urgence à laquelle nous devons toutes et tous faire face, il est nécessaire de trouver les moyens de remettre ce que nous disposons de moyens en face d'actions nouvelles et complémentaires à ce qui avait été engagé, puisque notre territoire dispose d'atouts majeurs, d'expérience reconnue en matière de politique climatique. Ne pas les mobiliser pleinement ou les relativiser, ou ne pas...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur POULIN, vous penserez à conclure, vous êtes au bout de vos cinq minutes.

M. POULIN.- ...ne pas associer tout le monde, c'est affaiblir la réponse collective que nous pourrions apporter à cet épisode qui concerne les Bisontines, les Bisontins, les Grand Bisontines et les Grand Bisontins.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je ne vais pas revenir sur les deux points que vient d'aborder Monsieur POULIN, qui est la conséquence des politiques nationales sur les budgets locaux, donc effectivement, il y a un lien. Et également sur le fait que nous aurions aimé que vu l'urgence et vu la situation dramatique que nous avons connue samedi, que l'on puisse travailler collectivement. Et d'ailleurs, nous avons déposé un plan canicule, je pense que l'intelligence collective aurait pu être intéressante à mobiliser.

Je vais revenir sur cette Décision Modificative, puisque de nouvelles dépenses importantes interrogent quant aux priorités retenues.

Je note 50 000 € qui sont prévus pour un audit. Hier encore, au Conseil d'administration du CCAS, on a voté un audit de 60 000 €. À cela s'ajoutent 30 000 € pour les recrutements à un cabinet de recrutement. Autre exemple concernant le commerce, alors que le budget du marché de Noël a déjà été considérablement augmenté à Besançon, une nouvelle enveloppe de 120 000 € est aujourd'hui proposée ici dans le cadre de Grand Besançon Métropole. Et nous voyons se multiplier certaines dépenses, alors même que notre territoire fait face à des urgences sociales, écologiques et climatiques majeures.

La gestion budgétaire implique nécessairement des choix. Or, nous sommes sceptiques face aux priorités que révèlent ces décisions modificatives.

Cette interrogation est d'autant plus forte au regard de la période que nous traversons, la canicule que nous vivons n'est pas un épisode exceptionnel. Elle est devenue une réalité récurrente.

Et le drame qui a frappé Besançon avec la mort de deux enfants noyés dans le Doubs, nous rappelle avec brutalité notre responsabilité collective. Notre rôle d'élus est, bien sûr, de faire de la prévention et de protéger nos concitoyens et concitoyennes. Mais il est aussi d'anticiper et d'adapter notre bassin de vie aux conséquences du dérèglement climatique. Face à des chaleurs extrêmes, il est naturel que les habitants cherchent des lieux où se rafraîchir.

Le drame que nous avons connu doit aussi nous conduire à réfléchir aux réponses que nous pouvons apporter collectivement.

Et nous ne sommes pas tous égaux face à la canicule. Les personnes âgées, les enfants, les personnes sans abri, les agents de nos collectivités et les familles modestes sont les premières exposées. Les études montrent que 37 % des ménages modestes souffrent fortement de la chaleur, contre 18 % des ménages les plus favorisés. Les foyers les plus précaires vivent souvent dans des logements mal isolés, qui sont des passoirs thermiques en hiver, et qui deviennent de véritables bouilloires thermiques en été. Ils sont aussi surreprésentés dans les logements sous combles.

La canicule n'est donc pas seulement un phénomène météorologique, c'est aussi un fait social et un fait politique qui appelle à des réponses publiques à tous les niveaux.

Certaines relèvent des communes, d'autres de la communauté de communes, mais toutes exigent davantage d'anticipation et de coordination.

À court terme, cela suppose de renforcer les solutions d'ombrages, de développement des îlots de fraîcheur, de faciliter l'accès aux piscines et aux espaces climatisés, de végétaliser davantage nos espaces publics et de mieux accompagner les publics les plus vulnérables.

Mais cela exige également une vision de long terme. Les habitants de la rue Durer à Planoise alertent depuis des mois sur les conditions de vie dégradées. La canicule ne fait qu'aggraver une situation qui est déjà insupportable.

Face à cela, nous regrettons profondément que ces urgences sociales, sanitaires et climatiques ne trouvent aucune traduction significative, notamment dans cette Décision Modificative. Les montants mobilisés aujourd'hui témoignent de choix politiques, et force est de constater que l'adaptation de notre bassin de vie aux changements climatiques n'apparaît toujours pas comme une priorité budgétaire.

Il a fallu un drame pour débloquer 50 000 € de mesures d'urgence à Besançon. 50 000 €, c'est bien peu au regard de l'ampleur des enjeux, et bien peu au regard des autres dépenses nouvelles qui nous sont proposées par ailleurs depuis le début de cette nouvelle mandature.

Nous devons engager sans attendre une réflexion à l'échelle de Grand Besançon Métropole afin de préparer notre bassin de vie aux épisodes de chaleur extrême qui vont se multiplier.

GBM dispose de leviers importants, notamment en matière d'habitat. L'adaptation de notre bassin de vie passe par un effort renforcé de rénovation thermique des logements, en particulier pour les ménages les plus modestes qui sont les premiers exposés aux effets de la chaleur. Mais elle suppose également une réflexion plus globale sur l'aménagement de notre territoire.

Notre intercommunalité a un rôle essentiel à jouer pour coordonner ses réponses et construire une véritable stratégie d'adaptation à l'échelle de notre bassin de vie.

Pour conclure, les événements que nous vivons ne sont pas des accidents isolés. Ils annoncent la réalité avec laquelle nos collectivités devront désormais composer. La question n'est plus de savoir s'il faut adapter notre bassin de vie au réchauffement climatique, mais à quelle vitesse nous sommes prêts à le faire. Et donc nos décisions budgétaires traduisent une vision politique. Aujourd'hui, nous pensons qu'elles ne répondent pas suffisamment aux besoins les plus essentiels des habitantes et des habitants de notre bassin de vie ni aux défis qui nous attendent. Et c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette Décision Modificative.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette décision budgétaire modificative ?

Alors, peut-être vous apporter quelques éléments de réponse. Alors bon, vous mélangez un petit peu les uns les autres ce qui se passe à la Ville de Besançon, ce qui se passe à Grand Besançon Métropole, ce qui se passe au CCAS, c'est trois collectivités complètement différentes. Mais bon, pourquoi pas que vous puissiez revenir dessus.

Vous savez, Madame VÉZIÈS et Monsieur POULIN, je crois que les exécutifs, quels qu'ils soient, que ce soit Ville de Besançon ou ici, Grand Besançon Métropole, ils ne vous ont pas attendus pour réfléchir. On n'a pas attendu que Monsieur POULIN et Madame VÉZIÈS s'expriment ce soir au sein de Grand Besançon Métropole, ou fassent des vidéos sur les réseaux sociaux pour que des plans canicule se mettent en œuvre.

Je ne vais pas venir sur ce qui a été fait sur Besançon, parce que ça concerne Besançon, et l'exécutif a toute légitimité de pouvoir s'exprimer et porter, en tout cas, les éléments sur le sujet.

Je rappelle aussi qu'il y a la préfecture dans tout ça, et nous avons des relations avec la préfecture au quotidien puisque nous sommes passés aujourd'hui, ce midi en canicule plan rouge.

Et puis je vais simplement vous donner un élément. Je vais vous donner la date du 17 juin. Vous savez ce qui s'est passé le 17 juin ? C'est la première réunion de concertation interservices sur la canicule. C'est la première fois, la première fois dans la collectivité qu'il y a eu une réunion interservices pour parler de la canicule, et du plan canicule. Et je ne suis pas certain que 2026 soit la seule année où on a eu la canicule. Donc, je crois qu'aujourd'hui, il faut replacer un petit peu les choses dans leur perspective. Et c'est la première fois que tous les jours, de 8 h à 8 h 30, il y a un point entre la direction générale, les services, le cabinet, et la directrice de cabinet pour aborder les évolutions de la canicule. Donc, si vous voulez, on ne vous a pas attendus. Et ici, au sein de Grand Besançon Métropole, on ne vous a pas attendus.

Alors, je suis ravi, Madame VÉZIÈS, que vous ayez pu dire qu'il faut avoir des accès à des espaces climatisés, avec un petit peu de paradoxe dans vos propos parce que parfois vous vous mobilisez contre la climatisation, et là maintenant, vous nous dites qu'il faut qu'il y ait des accès, enfin, vous l'avez dit, vous reprendrez vos propos. Je crois qu'on l'a relevé ici, à la tribune, vous avez dit *Il faut qu'on ait des accès à des espaces climatisés*, donc il faut retrouver un petit peu de cohérence sur le sujet.

Je peux partager certains avis que vous avez donnés, notamment en ce qui concerne le logement social. Il y a un gros travail aussi à mener aujourd'hui, et vous avez raison, c'est que la canicule, en tout cas ces épisodes de fortes chaleurs amènent des disparités sociales, c'est une évidence, on le sait. Et charge à nous de travailler, notamment au sein des bailleurs sociaux, pour améliorer les rénovations, notamment les rénovations thermiques des bâtiments.

Et puis vous savez, encore une fois, on ne vous a pas attendus. Les plans qui ont été menés notamment en direction des agents Ville et Agglomération sont portés. C'est-à-dire que le télétravail aujourd'hui est possible 4 jours sur un plan canicule rouge, ce qui est le cas aujourd'hui – en tout cas pour ceux qui peuvent le faire. Les horaires ont été modifiés pour permettre à nos agents de démarrer plus tôt leur service. On a aussi les services, les personnes, nos agents, nos collaborateurs qui sont en lien direct avec le public, qui peuvent fermer plus tôt dans la journée. On a aussi d'autres éléments au niveau des tenues, puisqu'on leur a permis d'avoir des tenues plus allégées au regard de leur quotidien.

Donc toutes ces mesures-là aujourd'hui ont été développées, notamment en direction de nos agents.

Et puis vous savez, je vais vous donner quelques éléments, mais ça concerne exclusivement Besançon, vous m'excuserez, mais je voudrais quand même vous le donner. On a des relevés de température dans les bâtiments publics et notamment dans les écoles et dans les crèches – et l'on a les relevés de température –, et ce qui est paradoxal, c'est que les relevés de température dans les écoles rénovées, il y a très peu de variation de température avec les écoles anciennes.

Je vous donne juste un chiffre : l'école Ferry, les dernières écoles qui ont été rénovées, l'école élémentaire, aujourd'hui, on a constaté 32,6° en température et pourtant, c'est une école qui a coûté quelques millions d'euros par le passé ; et l'école Fertet qui n'a pas été rénovée, on était à 32 ; l'école Herriot, qui n'a pas été rénovée, était à 31,6 ; et puis l'école Kennedy qui a été rénovée, aujourd'hui, on était à 31 degrés. Donc, il y a aussi une réflexion à avoir, c'est que dans les rénovations aujourd'hui thermiques, on engage vraiment la réflexion sur la période hivernale. Mais derrière, il faut qu'on aille encore plus loin sur la période estivale. Les chiffres sont concrets, ils sont factuels et ce n'est pas pour rejeter la faute aux uns et aux autres, c'est un fait. C'est qu'aujourd'hui, certaines écoles qui ont été rénovées n'apportent pas, en tout cas, dans ces bâtiments publics, les résultats escomptés.

Donc, aujourd'hui, je pense qu'on est dans une démarche engageante. Les exécutifs, quels qu'ils soient, ont pris vraiment la conscience, et ont la responsabilité de pouvoir porter et mener des missions.

Et puis quand vous faites référence au Marché de Noël, je crois que vous n'avez pas bien entendu ce qu'a évoqué Pascal ROUTHIER, ce sont des chalets en investissement qui derrière vont être mis à disposition de l'ensemble des communes, le cas échéant, sur différentes manifestations. Certes, ça pourrait servir au Marché de Noël des uns et des autres, mais on a beaucoup de manifestations sur notre territoire grand bisontin, où demain nos communes vont pouvoir aussi bénéficier de ces espaces parce qu'on a besoin d'avoir des aménagements qui sont mis en œuvre.

Donc, tout ça pour dire que vous venez de nous donner une leçon *y a qu'a, faut qu'on... vous n'avez pas*, etc. Je crois que les exécutifs, quels qu'ils soient, et dans les communes respectives aujourd'hui,

tous les maires qui sont à la tribune ici, et qui sont dans la salle ont cette liberté et cette responsabilité dans leurs exécutifs respectifs. GBM, en tout cas, prend sa part de responsabilité. Et vous savez, il n'a pas été non plus question ici de remettre en cause, par exemple, tout ce que GBM porte en matière de rénovation énergétique dans son budget qui a été présenté dernièrement. Sur l'année 2025, il y a eu des réhabilitations qui ont été financées pour six opérations où Grand Besançon Métropole a amené 1 750 000 €, notamment en direction des opérations publiques. Et au même titre que Grand Besançon Métropole a amené quasiment 800 000 € autour des réhabilitations privées. Et il n'a pas été question, dans le budget 2026, de remettre en cause ces lignes budgétaires, donc, je pense qu'il faut être honnête intellectuellement. Il faut se dire les choses, et on ne peut pas laisser non plus se dire tout et n'importe quoi ici au sein de cette assemblée.

Madame VÉZIÈS, je vois que votre micro est ouvert. Je vous cède la parole.

Mme VÉZIÈS. - Alors, je laisserai le privilège à Madame VIGNOT de répondre sur la question des écoles. Je pense que chacun ici devrait faire un petit peu preuve d'humilité, parce qu'effectivement, on ne vous a pas attendus non plus pour réfléchir et on n'a pas attendu d'être élus non plus pour faire des propositions.

Et donc nos propositions, elles sont sur la table et elles méritent d'être respectées. Je pense également que nous aussi, élus, méritons d'être respectés.

Je pense que vous n'avez pas non plus bien écouté ce que j'ai dit. J'ai dit que face à la canicule et face à ces épisodes récurrents, il y avait plusieurs temporalités. Il y a la question de l'urgence, mais aussi il y a la question de la réponse structurelle. Et oui, je maintiens effectivement que dans l'urgence, on doit permettre aux personnes vulnérables d'avoir accès à des zones climatisées. Je ne suis pas dogmatique. Monsieur FAGAUT, oui, je maintiens ça.

Par contre, je persiste à dire que structurellement, la solution est, d'ailleurs, c'est une solution qui est portée par le Rassemblement national et évidemment je m'oppose à cette solution, qui est de penser que tout climatiser serait une solution à long terme face au réchauffement climatique, alors que concrètement, le tout-climatisé va à l'encontre même de ces mesures-là, puisque ça augmente le réchauffement climatique.

Donc simplement, il faut faire preuve d'analyse et de mesure, et on peut éviter de se caricaturer les uns les autres. Oui, dans l'urgence, on doit faire en sorte de répondre à l'urgence et de permettre aux gens, notamment vulnérables, de se rafraîchir, y compris par des zones climatisées, et je l'assume.

Par contre, structurellement, ce n'est pas une solution. Et là, c'est là que nous considérons que le compte n'y est pas, puisque vous avez depuis le début de votre mandat, que ce soit à Besançon et à GBM, mis en place un certain nombre de priorités. Ce sont vos priorités. Il n'y a pas de problème là-dessus, mais nous avons le droit de vous répondre que nous ne sommes pas d'accord avec ces priorités. On a vu tout à l'heure, quand on parlait de budget et notamment le compte unique, qu'il y avait des problèmes de recettes et que, à un moment donné, quand on travaille avec des budgets contraints, on fait des choix politiques, et c'est ce que nous contestons en fait. Ce sont les choix politiques qui sont faits depuis le début de cette mandature. Alors, je suis ravie qu'il y ait eu une réunion le 17 juin pour parler de la canicule, mais force est de constater que depuis le début de ce mandat, vos premiers réflexes, vos premières priorités, ne sont pas en lien avec les urgences climatiques, ni avec les urgences sociales, ni avec les urgences en lien avec le logement. Et je pense qu'en tant qu'élue d'opposition, je suis en droit de vous faire remarquer cela et de vous dire que je ne suis pas d'accord avec cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT. - Je suis très heureuse qu'on pose la question des modes constructifs que nous sommes obligés aujourd'hui les uns les autres de réinterroger. Les écoles sur lesquelles nous avons travaillé, je suis désolée, je vais parler des écoles de la Ville de Besançon, celles que je connais et, en fait, il ne faut pas comparer des interventions qui n'ont pas du tout la même portée. Il y a des écoles que nous avons refaites complètement, et d'autres écoles sur lesquelles nous avons apporté un certain nombre d'éléments de confort.

Et je pense que ce qui est intéressant de voir, c'est que si nous ne l'avions pas fait, à quel niveau de température nous serions dans ces écoles sur lesquelles on peut encore trouver qu'il n'y a pas assez d'efficacité thermique ? C'est juste ça. Je voudrais qu'on remette les choses correctes. On ne compare pas ce qui n'est pas comparable, parce que là, à un moment donné, vous parliez d'honnêteté, allons-y et faisons en sorte que nous puissions travailler, et avec les architectes et avec les entreprises qui, très souvent à Besançon, nous ont dit : « Vous nous challengez parce que vous nous demandez d'utiliser

de nouveaux matériaux, vous nous demandez d'atteindre des niveaux avec des bâtiments qui sont existants », parce qu'on sait combien ce n'est jamais simple, avec des bâtiments existants qui n'ont pas du tout les mêmes niveaux de performance au départ.

Donc voilà, je voudrais ne pas aller sur des éléments trop simplistes parce que de toute façon, la question n'est pas là. La question est : comment on travaille pour que nos enfants puissent être accueillis dans les écoles dans de bonnes conditions ? On ne va pas tourner autour du pot. C'est bien de ça qu'on est tous en train de parler, on est bien d'accord. Donc ça, c'était le premier élément.

Le deuxième, c'est que je suis bien heureuse que vous signaliez qu'en 2025, il y a eu des investissements, 1 million, etc., et que c'est maintenu parce qu'effectivement c'était dans le Budget Primitif et que la DM1 a l'avantage d'amorcer un certain nombre de choix, mais n'empêche qu'il y a des choix, ceux arrivent en premier n'apparaissent pas comme étant ceux qui montrent une trajectoire qui répondrait à la question de la canicule aujourd'hui.

Je ne sais pas, mais on le découvrira dans les mois prochains, je ne sais pas si, par exemple, on continuera l'ensemble des trajectoires qui avaient été prises sur ces territoires pour continuer à développer le réseau. Par exemple des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon. Vous savez combien les communes sont toutes attachées. Mais si vous me confirmez que ça va se faire, j'en serais très heureuse.

Autre chose, on parle de la canicule aujourd'hui, mais en fait, encore une fois, on parle de ce qui est aujourd'hui, immédiat. Ce qui nous intéresse, c'est : est-ce qu'on a bien conscience qu'il va falloir appuyer sur la pédale d'accélérateur ? Et je suis très heureuse d'utiliser la voiture comme image – la preuve que je n'ai rien contre la voiture –, et donc, est-ce qu'on va appuyer sur cet accélérateur pour aller à la vitesse dans laquelle on nous attend ? Parce que là, les habitants, cette fois, ils nous attendent, parce qu'ils ont bien compris que là ce n'est pas un épisode exceptionnel, c'est quelque chose de structurant.

Je ne vais pas vous refaire les leçons qu'on entend dans toutes les radios, sur tous les médias qui sont concernant le El Niño, que nous allons vivre aussi dans l'année qui va suivre, comment on peut anticiper. La question qui a été posée par nous à Besançon, mais qui concerne aussi tous les territoires, c'est qu'il a fallu attendre dimanche soir, ou lundi matin pour commencer à avoir un certain nombre de mesures qui sont prises, alors que ces températures étaient annoncées depuis plusieurs semaines. Finalement, j'entends que ces réunions ne sont pas arrivées au bon moment.

Et je voudrais revenir et terminer là-dessus, c'est que la coordination a existé. Elle a existé sur des questions, bien sûr, telles que vous l'avez décrit, l'équipement de nos agents, les horaires, le télétravail, tout cela, ce sont des choses qui ont été mises en place déjà dans les canicules précédentes, heureusement. Mais aussi nous avons pris le temps, et depuis de nombreuses années, de travailler la trajectoire de transition écologique et énergétique. La preuve, c'est que nous avons été reconnus au niveau national et international, puisque nous avons reçu une labellisation exceptionnelle – mais depuis longtemps –, qui a validé le fait que nous sommes exceptionnels en France et au niveau international. Est-ce qu'on va continuer ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes au bout de vos cinq minutes.

Mme VIGNOT. - Oui, j'ai bien vu.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE. - Bonsoir à toutes et tous. Merci, Monsieur le Président. Revenir sur le point budgétaire, je sais qu'un certain nombre d'éléments ont été donnés par rapport aux baisses, mais il est vrai que c'est l'un des points majeurs. Il y a deux points majeurs dans cette DM et ce budget supplémentaire.

Le premier, ce sont les baisses qui sont très importantes. Ça fait un moment que notre collectivité n'a pas connu de telles baisses et qu'il n'y a pas forcément eu, en tout cas à ma connaissance, de réaction de l'exécutif ou de cette Assemblée pour dénoncer ces baisses à la fois de dotations de l'État et aussi des recettes fiscales. Il me semble que, en tout cas sous l'ancien mandat, l'assemblée avait pu réagir, et sous les mandats précédents aussi, et cela quelle que soit la couleur politique du gouvernement. Il y a une assemblée qui a réagi pour protéger son territoire et dire à quel point ces dotations, ces recettes, étaient primordiales pour la vie de notre collectivité, pour la vie de nos habitantes et nos habitants.

Donc peut-être une première question : est-ce qu'une réaction est prévue ? Est-ce qu'il y a une motion qui pourrait être proposée comme ça a pu se faire sous différents mandats et de manière très consensuelle entre les élus de cette assemblée ?

Deuxième point par rapport à cette proposition budgétaire, on voit aussi qu'on ouvre les vannes. Monsieur FAGAUT, très souvent, il y a eu des commentaires de votre part, ce qui était bien normal au niveau de la présentation des DM et des budgets, il y a quelques mois encore, où il était reproché à la collectivité de trop dépenser. Et là, finalement, on voit aussi des augmentations et y compris sur la question RH, mais bien sûr, on en comprend la raison et c'est très positif également. Mais on voit que votre discours, là aussi qu'il y a des contradictions. Vous évoquiez à mes collègues certains paradoxes, on se permet aussi de vous renvoyer ces éléments-là. Dans votre propos, il y avait aussi l'idée d'une mauvaise gestion. Alors, Gabriel BAULIEU a amené énormément d'éléments à chaque fois pour justifier de l'intérêt général du budget qui était proposé par rapport à vos questions et vos soupçons parfois.

Ce que ça montre aujourd'hui, néanmoins, c'est que ce budget a été bien géré, qu'il y a un budget qui tenait la route et que, finalement, ce travail de fourmi – je vais utiliser là aussi une image – est bien utile, donc, il ne s'agirait pas que la cigale se mette à danser tout l'été.

M. LE PRÉSIDENT. - On va parler à plusieurs voix, et je vais donner la parole à Pascal ROUTHIER et je répondrai à certaines interrogations.

M. ROUTHIER. - Ce mandat débute. Donc, il y a un budget qui a été élaboré par une Présidente et puis toute son équipe, avec des choses qui ont été décidées, et là on reprend avec un nouveau mandat, un budget existant avec des priorités. C'est pour ça que vous avez des plus, des priorités importantes à nos yeux et notamment, vous l'avez vu, au niveau économique entre autres, et nous avons pris la décision tout de suite de mettre une action là-dessus.

Mais il est bien évident que vous aurez une DM2. Il y aura une DM2, l'étude est en cours actuellement au niveau de l'audit financier qui va être analysé pour le 15 juillet, qui sera présenté bien entendu à la rentrée. Et tous ces éléments-là vont reprendre leur place, naturellement. Naturellement.

Alors bien sûr que les décisions seront prises par la majorité en fonction des priorités qui seront affichées par cette majorité. Voilà. Aujourd'hui, vous avez un budget, il est modifié en raison bien entendu de la Loi de Finances qui est arrivée trop tard, donc avec des moins. C'est navrant, mais vous avez 1 million de moins sur les taxes qui vous sont prélevées, ce qui n'est pas très logique, mais enfin, ça, c'est défendu au niveau national aussi par tous les organismes d'élus, ça ne reste pas non plus caché sous les tables. Je pense qu'il y a plusieurs élus qui sont intervenus pour dire « *Non ! On n'est pas d'accord.* » Mais après, vous avez un État qui gère. Qui gère son budget et qui essaye de faire les choses comme elle peut.

Maintenant, entre nous, oui, j'espère que l'année prochaine on touchera notre FCTVA de 3,6 millions, et que ça ne se reproduira pas pour les années suivantes, mais on n'en est pas certain. C'est une année blanche qui nous tombe dessus.

Ce que je veux dire, on est tous des élus. Ici, autour de la table, vous avez un certain nombre de maires, on est tous prêts aujourd'hui à intervenir, bien entendu, pour les problématiques de canicule, pour nos écoles. On est sur le terrain en permanence. C'est en complément des éléments financiers que vous parlez. On est en permanence sur le terrain pour gérer ces choses, ces problématiques de canicule. J'étais encore ce matin pour essayer de trouver des solutions parce que vous avez des écoles, comme ça a été dit, qui ont des températures qui sont totalement désagréables. On est obligé d'arriver à la mise en place de certaines solutions qui ne sont pas du tout agréables, puisque je pense qu'on peut se féliciter. Sur ces dernières années, ça n'a pas été la course et d'ailleurs ça a été signalé en France, ça n'a pas été signalé que la France se soit mise à la climatisation partout. Voilà. Je crois que ça veut dire aussi, parce que l'on a des élus qui sont responsables et qui n'ont pas envie de partir sur ce système-là. Mais il s'avère qu'aujourd'hui, avec les canicules qui vont certainement se répéter, c'est la première fois qu'on a une canicule qui dure deux semaines. La dernière de 2003 a duré 14 jours, et l'on n'a rien fait pour autant, on est d'accord. Mais il y a quelques éléments qui ont été faits en 2003. On a amélioré les choses. On a permis bien sûr aux personnes âgées de retrouver des pièces climatisées. On fait la même chose dans nos communes puisque nous avons passé la consigne – j'imagine que d'autres maires le font –, pour les personnes qui passent des journées entières et des nuits entières sans avoir la possibilité de baisser les températures, de venir dans certaines salles de la collectivité pour se reposer et pour éventuellement passer une partie de la journée, parce que pour elles, il n'y a pas d'autre solution. Alors si, vous pouvez vous promener dans les grandes surfaces, mais ce n'est pas une solution pour certaines personnes.

Voilà ce que je veux dire, on est tous majeurs, on est tous responsables dans nos communes. Et ce n'est pas Grand Besançon Métropole qui va régler la problématique de l'ensemble des communes de

notre territoire. Et donc, on est conscients de la problématique de la canicule, et il va falloir régler ces problèmes-là. Aujourd'hui, en construction, je peux vous garantir que c'est très, très difficile. Il faudrait pratiquement raser toutes les constructions existantes pour refaire quelque chose de beaucoup plus sérieux, avec des matériaux certainement beaucoup plus performants.

Mais ça, aujourd'hui, on n'en est pas là. Et surtout, quand vous avez des villes comme Besançon, vous avez quand même un patrimoine exceptionnel et qui n'est pas prévu d'être isolé par l'extérieur et qui est difficilement isolable par l'intérieur, donc on va tourner en rond. On va se mordre la queue parce que de toute façon, les solutions vont être extrêmement compliquées à mettre en œuvre. Ça, je peux vous le garantir, et il va falloir qu'on essaye de trouver des solutions. Mais même M. GEMENNE, il le dit, il faut y aller à la climatisation. Il faut y aller parce qu'on n'a pas d'autres solutions aujourd'hui.

Alors, vous n'allez pas faire de la climatisation dans certaines rues parce que... oui, OK, c'est ce que disait Madame VÉZIÈS tout de suite, la chaleur revient dans la rue. Donc si tout le monde met sa PAC côté rue, et d'ailleurs, de toute façon, la DRAC ne nous donnera pas l'autorisation de le faire. Mais enfin, quand vous pouvez le faire, cette chaleur revient automatiquement sur la voirie.

Aujourd'hui, je ne vois pas d'autres solutions dans l'urgence d'essayer de trouver de la climatisation efficiente dans nos maisons. Ça coûte de l'argent en plus. Mais ça veut dire que toutes les collectivités vont être obligées de faire ça dans toutes les communes ; avec les budgets que vous imaginez, ça va être très, très, très, très compliqué. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Ce qu'on est en train de dire, c'est qu'en plein épisode de canicule, on a commencé cette assemblée sans aborder cette question-là, donc il est vrai que ça peut interroger.

Et la deuxième chose, ce que je constate, c'est que, en fait, on parle de l'immédiateté, c'est déjà bien complexe et l'on est bien d'accord qu'on a besoin d'être tous ensemble pour essayer de voir quelles sont les solutions qu'on peut apporter, mais on parle là d'une adaptation. Mais ce que nous sommes en train de dire, c'est qu'on demande, on est tous conscients de ce qui est en train de se passer – et on est tous d'accord, je crois qu'il n'y a plus personne, même le Rassemblement national est d'accord pour dire maintenant qu'il y a un changement du climat –, est-ce qu'on est tous d'accord pour que cette priorité, – parce que c'est létal, c'est létal au bout d'un moment, il y a des morts –... est-ce qu'on est tous d'accord que c'est une priorité et que dans nos politiques structurantes, on va y mettre des moyens importants ?

C'est de ça qu'il est question aujourd'hui et entre guillemets, symboliquement et concrètement, la DM1 ne répond absolument pas à cette urgence. C'est de ça qu'il est question aujourd'hui, maintenant. Et je pense qu'il faut vraiment qu'on se mette autour... alors il y a de différentes commissions, dans chacune des commissions, je vous propose : est-ce qu'on aborde la question de la transition ? Parce que c'est une question de survie. Voilà, c'est vraiment de ça qu'il est question. On ne va pas tourner autour du pot.

Comment y va-t-on concrètement ? Jean-Paul, toi qui as travaillé sur les transports, sur le SCoT, etc., on est bien d'accord, c'est nous maintenant, au niveau du Grand Besançon qui avons en main les politiques structurantes : comment est-ce que nous mettons cela en urgence et en priorité ?

M. LE PRÉSIDENT.- Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Merci, Monsieur le Président. Vous êtes nombreux à avoir abordé la question de la rénovation des écoles et plus particulièrement des bâtiments en général, et c'est un vrai sujet en ce moment. On le voit donc surtout pour les écoles. Ça, ça se voit beaucoup. Je pense qu'il n'y a pas un seul maire ou d'élus dans cette assemblée qui n'a pas en tête son école en ce moment, qui ne va pas tous les matins et qui ne se dit pas : « Si je ne peux pas la rénover tout de suite, qu'est-ce que je fais ? » parce que ça prend un petit peu de temps et un petit peu d'argent « Qu'est-ce que je peux faire en attendant ? » Donc, il y a deux sujets.

Il y a le sujet de l'adaptation à court terme, et ça, c'est clair qu'il faut qu'on l'anticipe plus tôt. On l'a anticipé cette semaine, on est allé faire des choses à l'école. J'aurais pu les faire le mois précédent, mais il y a plein de choses à faire. Et ça, nos conseillers en Energie Partagée, l'aide aux communes peut aussi le faire. Je n'ai pas été le seul à aller appliquer des couvertures de survie sur les vitres qui n'ont pas d'occultant. Il y en a plein qui l'ont fait. Je n'ai pas été le seul à envoyer les agents aérer l'école le matin à 6 heures pour qu'elles ventilent avant le début de journée et qu'elles redescendent en température. Mettre des brumisateurs, des ventilateurs, enfin, tout ce qui est faisable en attendant de rénover l'école.

Nous allons rénover l'école aux Auxons, mais ça va prendre trois ou quatre ans avant que les travaux soient terminés. Et une fois qu'on a rénové cette école, il faut qu'on l'ait bien rénovée. Et là, je rejoins le Président, vous n'êtes pas les seuls à Besançon à avoir des écoles rénovées qui montent à 30 degrés, et c'est un sujet. Est-ce qu'on est capable aujourd'hui de rénover une école – et au-delà, n'importe quel bâtiment ? –, et que derrière ils tiennent la température sans climatisation ? Je ne sais pas. Je n'en sais rien, je me pose réellement la question. Il y a différents types de climatisations. Il y a la climatisation avec pompe à chaleur (PAC), il y a les climatisations avec système adiabatique sur une ventilation double flux. Il y a plein de choses, mais il faut un système qui marche, et un système où l'on n'ait pas le regret de ne pas avoir mis en place une climatisation et qu'on se dise que ça ne marche pas et être obligé de mettre une climatisation, donc ce sujet-là est important.

Et si on met une climatisation, on met une climatisation si c'est le meilleur système. Si elle est couplée à des panneaux solaires en journée, il y a une certaine cohérence à cela. Ce qui est important c'est d'arriver à maintenir une température sur un bâtiment neuf, parce qu'il n'y aurait rien de pire qu'avoir un bâtiment neuf qui, derrière, monte à 30 degrés – et j'ai un bâtiment en commune pour lequel c'est le cas. Donc ça me pose un petit souci aussi.

Au-delà de ça, les conseillers en Energie Partagée du service environnement de Grand Besançon Métropole font un gros travail là-dessus. Dès la rentrée de septembre, ils lancent huit audits énergétiques sur des bâtiments communaux avec derrière, j'espère et probablement une rénovation énergétique de ces bâtiments qui va arriver.

Encore la semaine dernière, on était sur un bâtiment privé, cette fois-ci le bâtiment du groupe MACHUREY qui était en grosse rénovation. C'est une rénovation cette fois-ci pour en créer un bâtiment passif. On est sur 1 400 mètres carrés, ce n'est pas rien, on est sur du privé sans climatisation. Là, on est sur un bâtiment passif avec un système de ventilation double flux avec un système adiabatique, on n'a pas du tout de pompe à chaleur liée. Ça, c'est un exemple, il est ouvert à tous. N'importe quel particulier professionnel peut venir visiter ce bâtiment quand il y a ce genre de rendez-vous, et c'est une fois par mois. S'inspirer, prendre des exemples, savoir ce qu'il faut faire.

Là, j'ai sous les yeux l'organisation du prochain rendez-vous du bâtiment, c'est : visite d'une maison individuelle. On n'est pas sur un bâtiment privé, on n'est pas sur un bâtiment public. C'est une maison individuelle à Palente qui a été rénovée dans le cadre de TZEE (Territoires Zéro Exclusion Énergétique). Et là, tout le monde pourra aller voir comment une maison individuelle a été rénovée, comment ils ont obtenu des subventions, comment ils se sont fait aider ; c'est de l'isolation par l'extérieur. Je n'ai pas tous les détails. Le but c'est de le découvrir sur place.

Ce qui est important à long terme, c'est : comment on rénove nos bâtiments et comment on les finance. Nos services, conseil en énergie partagée, environnement, sont là pour conseiller, faire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et trouver le maximum de subventions. Et à court terme : comment on s'adapte pour protéger un bâtiment existant, pour pouvoir occulter toutes les parties qui ne sont pas protégées aujourd'hui. Et là, oui, on gagne peut-être un ou deux degrés, on est peut-être à 28, 29 au lieu de 31. Mais, mine de rien, j'ai eu le topo tout à l'heure de mes enseignantes, classe par classe de la température, quand on a mis ça, elles ont gagné deux degrés et à la fin, elles sont contentes, mine de rien. Il y a des choses qui se passent à Grand Besançon Métropole – Anne, tu le sais puisque tu le menais auparavant –, et ça continue. Et là-dessus, je peux dire que ça continue et qu'il n'y a pas du tout d'arrêt, et je souhaite que cela soit amplifié, bien évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a Monsieur le député, cher Laurent. Et puis après Pascal.

M. CROIZIER. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je suis content aujourd'hui d'entendre un certain nombre d'élus dans le débat public se poser la question de la climatisation. Il y a eu un dogme. Et quand on voit qu'il y a certaines écoles, toutes récentes, rénovées, où la température est à 30 degrés, on peut se poser plusieurs questions. La première, est-ce que les architectes ont fait correctement leur travail ? Point d'interrogation.

Deuxième question : est-ce que les élus qui ont été en charge de mener ces projets ont-ils été suffisamment vigilants pour ne pas arriver à ce point-là ?

Et troisième question : est-ce que malgré tout, on peut se passer de la climatisation lorsqu'on a des chaleurs comme celles-ci ?

Pourquoi la France peut se permettre la climatisation aujourd'hui ? Mais parce que l'énergie est décarbonée. Et pourquoi est-ce qu'elle est décarbonée ? Grâce au nucléaire !

Donc, ça remet aussi en question tous ceux qui, par principe, par dogme, se sont systématiquement opposés à l'énergie nucléaire. Et j'aime bien rappeler que sur les 10 dernières années, la France a baissé ses émissions de gaz à effet de serre de 25 %, et cela en partie grâce à l'énergie nucléaire. La France participe, à son échelle, aussi à la décarbonation de l'énergie et de bien d'autres sujets.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Pascal ROUTHIER.

M. ROUTHIER. - Je voulais simplement apporter un complément à Anthony, pour information. Je ne sais pas s'il y a eu d'autres écoles qui ont été construites. Nous avons finalisé la nôtre fin d'année dernière, pour information, nous sommes passés avec un bâtiment BEPOS (Bâtiment à Énergie POSitive) et donc une géothermie. La géothermie nous permet aujourd'hui, avec le système suédois qui a été installé, d'avoir 26 degrés dans l'école, c'est-à-dire que c'est un système de rafraîchissement. Vous allez chercher bien entendu la chaleur du sol dans la période où il faut chauffer, et puis en été, et notamment avec la canicule, on va chercher la fraîcheur du sol, puisqu'on tourne à peu près à 14 degrés dans le sol, et l'on remonte toute cette fraîcheur dans la dalle en béton qui permet de rafraîchir l'ensemble des locaux. Et aujourd'hui, nous sommes à peu près à 26 degrés dans cette nouvelle école. C'est un investissement conséquent, mais pour les gamins, je peux vous garantir que c'est quelque chose d'intéressant.

M. LE PRÉSIDENT. - Et puis avant de céder la parole à Catherine BARTHELET pour répondre un petit peu à ce qui a été questionné par les uns et les autres... Pardon, je n'avais pas vu, il y a aussi Hervé GROULT qui veut intervenir.

Mais on a notre Projet de territoire qui va évoluer, et notre Projet de territoire était là avant et il sera là après. C'est en tout cas notre ligne de conduite et ce sur quoi l'on s'attache. Et ce Projet de territoire va évoluer, est évolutif. Vous l'aurez peut-être constaté, il y a un nouvel exécutif qui va donner d'autres trajectoires à Grand Besançon Métropole, et je vais céder la parole à Catherine sur le sujet.

Mme BARTHELET. - Merci beaucoup, Président. Je rappelle que pour l'instant, nous déroulons le Projet de territoire que nous avons validé ensemble dans le mandat précédent, donc ça, c'est important de se le dire parce que c'est notre seul et unique projet politique. Je le redis. C'est pour ça que je suis toujours un petit peu blessée quand j'entends Madame VÉZIÈS parler de membres de l'opposition, etc., ici, ça ne marche pas en fait. Ici, on déroule nos politiques publiques. Et quand vous personnifiez à outrance vos interventions à l'intention du Président, je vous le dis, en fait, vous parlez à tous les Vice-Présidents qui sont là... alors, je vous remercie, comme ça, ça enlève tout doute sur vos propos.

Ça veut dire que ce procès d'intention, vous l'avez dit dès le départ à Monsieur FAGAUT que vous n'auriez aucune confiance sur ce qu'il allait proposer. En fait, vous vous adressez à une intercommunalité avec des Vice-Présidents qui n'ont pas forcément les mêmes appartenances politiques. S'il vous plaît, essayez de considérer que vous n'êtes pas là au Conseil Municipal, même si les interventions se croisent, et je le comprends. Bien entendu, les sujets sont les mêmes, ça, je le comprends. Mais ici, quand vous interpellez le Président de cette manière-là, en fait, vous nous le dites à tous les Vice-Présidents et aux conseillers communautaires délégués qui reçoivent parfaitement vos messages. Et honnêtement, c'est un peu blessant.

Concernant ces décisions modificatives et le fait qu'il n'y ait rien concernant la transition écologique, je rappelle dedans qu'il y a des montants conséquents par rapport à la requalification de Besançon-Thise-Chalezeule. On est absolument exemplaire. C'est un projet qui a été porté également dans le mandat précédent, qui continue et donc qui est abondé dans ce budget sur de la requalification. Il y a quasiment aucune intercommunalité qui, pour l'instant, porte ce genre de projet. Et cette requalification, elle a pour objet d'apporter justement des îlots de fraîcheur, des pistes cyclables, de prôner la mutualisation des espaces communs. Et notre idée, c'est effectivement que l'investissement public que nous allons faire puisse motiver en quelque sorte les propriétaires privés à suivre ce mouvement. C'est plutôt un engagement fort à cet égard là, vous pouvez être rassurée aussi à ce sujet-là.

Par rapport au Projet de territoire, je le redis, le Président en a parlé, il s'agit de l'actualiser, de le revoir tous ensemble. On a commencé à acter une méthodologie qui, bien sûr, se veut participative, donc vous aurez toute la possibilité d'intervenir, et ce sera fait dans toutes les commissions et thématiques, c'est bien entendu prévu. Il n'est pas question qu'un Projet de territoire soit actualisé comme on l'a toujours fait en chambre, mais toujours avec la possibilité de travailler non seulement avec tous les élus, mais aussi avec tous les acteurs, on va les appeler les forces vives, vous avez bien compris, que ce soit les associations, les acteurs économiques, etc. Donc soyez rassurée aussi sur ce point, il y a bien entendu la volonté de le faire dans ce même sens.

Par rapport aux communes, mes collègues se sont déjà exprimés, mais dites-vous aussi qu'effectivement nous bénéficions des informations de la part de l'ARS, nous bénéficions des informations de la part de la préfecture. Donc il est vrai que je pense que si Grand Besançon devait nous relayer à nouveau des informations spécifiques, ça ferait peut-être un peu redondance. Mais en tout cas, quand il y a des informations importantes sur tout ce qui est lié à la santé, comme par exemple en dehors de cette période de canicule, la lutte contre – il y a certainement un lien d'ailleurs – le moustique tigre, contre le frelon à pattes jaunes, etc., évidemment qu'on mutualise ces informations et les communes bénéficient de toutes ces informations de manière régulière, avec la possibilité de participer à des webinaires, etc., avec des associations telles la FREDON, et tout cela est ouvert à toutes les communes, donc soyez aussi rassurée sur ce point.

Les communes ont rarement des CCAS avec des personnes salariées, mais ont des CCAS avec des bénévoles, c'est souvent des structures qui fonctionnent comme ça. Nous avons nous aussi notre plan canicule avec des registres qui sont envoyés à la préfecture, qui recensent les personnes fragiles.

Donc, même si l'échelle est forcément différente, ce travail est fait avec sérieux. Et je peux dire que même moi, en tant que maire, j'ai fait mes petites visites aussi en partageant ce travail à nos aînés particulièrement, mais pas que, parce que ça concerne aussi bien entendu les personnes fragiles et isolées, ce n'est pas qu'une question d'âge, aussi.

Je corrobore les propos par rapport aux requalifications énergétiques où parfois on peut être déçu, mais je peux témoigner de la même chose. J'ai une école qui a été construite, inaugurée en 2011 avec la labellisation BBC avec de la géothermie, et l'on est à 26, 27 degrés. L'école des années 80 où on a fait une rénovation partielle pour l'instant faute de budget, mais on avait fait surtout du confort thermique, d'isolation intérieure, etc., les classes les plus exposées au soleil sont malheureusement montées à 30 et quelques degrés. Et comme tous les maires qui se sont exprimés, on a cherché des solutions, y compris des déménagements que nous avons opérés nous-mêmes en tant qu'élus ce week-end par exemple. Donc on partage très largement vos propos.

On est ravis d'entendre que vous faites preuve de nuance sur ces sujets graves et importants comme la climatisation, parce que je suis convaincue qu'il n'y aura aucune réponse binaire, le sujet étant tellement complexe.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Laurent JEUNET.

M. JEUNET. - Merci, bien, Monsieur le Président. Pour détendre un petit peu le débat, je voudrais juste redire à tout le monde qu'il y a une solution qui n'est pas très chère, qui marche bien, qui fixe du carbone, c'est de planter des arbres et d'arrêter de les tailler. Ça demande un changement culturel parce que nous, les Français, on adore ça tailler nos arbres, tailler nos haies. Il suffit d'aller dans les autres pays, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, il n'y a pas besoin d'aller très loin pour se rendre compte qu'il y a de grands arbres non taillés dans les villes en plein centre, mais on a un petit côté culturel, en France, à aimer mettre des coups dans nos arbres, en particulier sur nos cours d'école, si par malheur une branche tombait.

En fait, l'arbre, c'est ce qui est le plus rafraîchissant, y compris dans un bâtiment, et c'est souvent l'élément oublié par les architectes. Vous en avez parlé. Leur faute n'est pas forcément là, c'est simplement dans le contrat qu'il n'y a pas la végétalisation alentour. Et l'on peut avoir de beaux bâtiments, mais isolés au milieu de rien, ils n'auront jamais de très bonnes performances, et de vieux bâtiments sous de vieux arbres qui seront toujours très frais.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur GROULT.

M. GROULT. - Merci, Monsieur le Président. Pour dire, en termes aussi d'intervention politique au niveau de la communauté, c'est la prévention sanitaire, puisqu'on a le Contrat local de santé dont j'ai reçu la délégation. Je pense qu'il a un rôle à jouer sur le territoire. On a à la fois, dans ce Contrat local de santé, déjà un pilotage de projet. On a déjà des acteurs de prévention et de santé qui sont mobilisés, Catherine l'a dit, par exemple sur le moustique tigre. Et donc sur ce champ-là, celui de faire face aux fortes chaleurs, ça peut tout à fait devenir un axe à développer dans les mois, et surtout en amont des canicules, pour prévenir et accompagner les personnes. Je pense qu'il faut qu'on prenne en compte ce qui se passe actuellement, ce qui n'est jamais arrivé aussi fort, et de trouver en commun des solutions, des priorités en direction des personnes les plus fragiles, que ce soit nos enfants ou nos aînés, auprès

de nos communes, nos CCAS. Je suis donc disponible pour le champ de la santé pour engager ce travail au niveau du CLS.
Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur POULIN, pour votre deuxième prise de parole.

M. POULIN. - Merci. Ce qui est indiqué par plusieurs interventions, je m'y retrouve pleinement. Je le dis, ce qui m'a blessé dans les interventions de Monsieur le Président, c'est de sous-entendre qu'il n'y aurait pas eu de coordination précédemment dans nos services sur ce sujet, alors même que, avec Catherine, Anthony, avec plusieurs ici, nous avons travaillé des plans qui soient, à un moment donné, des plans structurels, des plans climat, des plans sur la gestion de l'eau et que nous l'avions travaillé ensemble et que cette coordination existait.

C'est cette remise en cause quasi systématique du travail qui était fait par l'ancienne équipe et porté par l'équipe, mais à un moment donné porté par Anne VIGNOT et présenté par le Président, qui me choque. Je suis satisfait de voir qu'à travers vos prises de position, ce n'est pas cela qui est la ligne du Bureau de Grand Besançon Métropole. Mais je demande si le Président est aligné avec la ligne du Bureau ? C'est l'enjeu. Et c'est ce que nous voulions véritablement aussi indiquer. Puisque face à cette canicule, l'enjeu n'est pas de remettre en cause ce qui avait été fait. On sait qu'il y a encore énormément à faire et ce n'est pas en détricotant ce qui a été fait, par exemple sur la rénovation des écoles, qu'on réussira à trouver des solutions et de nouvelles solutions. Cela doit s'ajouter et ça ne doit pas se retrancher en matière climatique.

Et ce sont ces éléments-là sur lesquels précisément nous souhaitons intervenir et qui nous ont interpellés en matière d'annonce politique, puisqu'il me semble, d'une part, qu'il convient de s'appuyer sur ce qui avait été fait et d'autre part, qu'il convient d'y associer l'ensemble de la Communauté urbaine dans toutes ses composantes, dans toutes ses différences. C'est le débat que nous avons ici, il est essentiel sur les solutions à mettre en œuvre, et on voit d'ailleurs très rapidement que tout cela va loin des caricatures que les uns peuvent avoir auprès des autres. On parle au niveau national lorsqu'il y a un enjeu majeur d'union nationale, ici, il faut une coalition locale pour le climat et la lutte contre les fortes chaleurs, et j'espère que tous les propos iront dans ce sens, et moins entendre la remise en cause systématique de ce qui avait été porté par la majorité municipale bisontine et par le Bureau de Grand Besançon Métropole, puisque finalement c'est cela qui se joue.

Je voulais apporter aussi quelques éléments de réponse à Monsieur CROIZIER. Là aussi, il me semble que la façon dont le débat est posé, est volontairement un peu polémique, excusez-moi. Mais l'enjeu, ici, j'aimerais qu'un parlementaire reconnaisse aujourd'hui que oui, nous avons une énergie décarbonée, mais que, en ce moment même, nous avons trois réacteurs nucléaires à l'arrêt puisque nous ne savons pas refroidir les réacteurs nucléaires dans certaines régions. C'est ce qui a été annoncé et c'est ce qui se produit. Et en effet, on ne peut pas tout parier sur cette solution, et il convient, tout étant tout, de prendre la globalité des solutions que l'on développe.

Et donc, la question de la dépendance à une énergie nucléaire qu'on n'arrive plus à refroidir dans des pics de chaleur se pose. C'est pour cela que, par exemple, la géothermie a été développée et qu'il convient encore de le développer et d'accélérer ces projets. Donc, notre question est un peu dans cette période de se dire qu'il y a une forme d'occasions manquées de ne pas avoir remis l'ensemble des projets en avant sur ce sujet et de continuer une petite musique de remise en cause, par certains, des questions de transition écologique.

Et je vous avoue que certaines interventions me rassurent, d'autres beaucoup moins. Mais j'espère que nous retrouverons le champ de cette coalition locale unanime sur la question, puisque nous sommes sans doute devant l'un des étés les plus frais du reste de notre vie, et donc nous devons intégrer cela dans toutes nos politiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Paul MICHAUD.

Mme MICHAUD. - Merci. Anne m'a interpellé donc, je vais répondre. Aujourd'hui, je suis en charge effectivement de la planification et je pense que cette planification a un rôle important à jouer par rapport à l'urbanisation et par rapport aux nouvelles constructions. Je pense que les exemples qui ont été donnés sont très intéressants et il est indispensable de les suivre.

On est dans une phase où l'on doit faire de la densification. La densification, ça ne veut pas forcément dire de mettre des bâtiments et de couvrir tout le terrain. Il faut absolument que nous ayons de nouvelles formes de construction. On a appelé un changement de modèle. Je pense que c'est très important que nous y parvenions, et dans le domaine de l'habitat, et dans le domaine industriel, et dans le domaine

commercial. Ce sont des objectifs que nous avons inscrits dans nos documents de planification. Il est indispensable que collectivement, nous ayons bien cette vision-là. Je la rappelle au cours de mes visites dans les communes que ce changement de modèle est indispensable. Et d'ailleurs, l'agence d'urbanisme, l'AUDAB, a travaillé sur un certain nombre de propositions pour de nouvelles formes de constructions qui correspondent à nos besoins en matière de taille d'habitat, en matière d'économie foncière, et je pense que c'est indispensable qu'on fasse référence à cela et qu'on change ce modèle. Par rapport aux mobilités, je suis convaincu qu'une partie de la solution passe par les mobilités en adaptant les mobilités. Je vous rappelle que j'étais parfaitement contre amener une part de gratuité parce que je pensais, et je le pense toujours, que la nécessité est d'augmenter l'offre de services de transport. Ça a deux objectifs : remplacer la voiture, et puis un objectif social, parce que, de toute façon, le coût d'un transport en commun est toujours inférieur à celui de la voiture.

On a des pistes, il y a des solutions. Laurent a parlé de la végétalisation. Je suis en tant que paysagiste, j'y suis particulièrement sensible. Il faut le faire. Il faut le faire rapidement parce que le temps que ça pousse, c'est long. Et en plus, en ce moment, on a un problème, c'est que si l'on plante – je l'ai fait chez moi cette année – sans arroser, ça devient compliqué aussi.

Donc, il y a toute une chaîne à bâtir, c'est peut-être stocker de l'eau quand il y a de l'eau, puisqu'en période hivernale, on a plus d'eau qu'on en avait précédemment. Je vous rappelle que les précipitations sont supérieures à ce qu'elles étaient dans les années 1900, donc le manque d'eau n'est pas tant en cette période-là, mais ce n'est pas toujours le cas. Et donc, il va falloir apprendre à stocker cette eau pour la redistribuer, et la rendre doucement dans le milieu.

Parce que quand on arrose malgré tout aux bonnes périodes et pendant la période de nuit, effectivement on fait de l'infiltration et l'on ramène de l'humidité qui est ensuite, rediffusée par les plantes.

Je pense qu'on doit aller dans ces directions-là, c'est indispensable qu'on le fasse. Peut-être qu'on a pris collectivement un petit peu de retard. C'est un peu normal parce que les choses s'accélèrent.

On voit bien qu'on est dans quelque chose qu'on a commencé à percevoir il y a quelques années, mais c'était des périodes de canicule qui s'espaçaient finalement dans le temps, c'était quatre, cinq ans. C'était à des périodes au mois d'août, plutôt dans des périodes où l'on avait déjà très chaud. Donc, il ne faut pas trop se marteler tous. Il faut réaliser qu'il y a le passé, il y a une accélération et qu'il faut que l'on réagisse.

Je vous rappelle aussi que sur notre territoire, rénover l'habitat, c'est entre 2,5 milliards et 4 milliards. Donc, il faut se dire les choses, il faut améliorer, mais ce n'est pas un claquement de doigts, c'est l'ensemble des mesures que nous prendrons petit à petit qui feront qu'on y arrivera.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Avant de clôturer ce débat, Frank MONNEUR.

M. MONNEUR. - Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire que je suis content, à l'instar du député Laurent CROIZIER, de constater que, y compris dans cette assemblée ce soir, le dogme anti-climatisation est en train de tomber, et pour la raison évoquée par Laurent CROIZIER notamment avec cette énergie d'origine nucléaire, ce qui effectivement est un atout majeur pour notre pays.

Alors évidemment, Monsieur POULIN, je vous entends, puisque lorsque vous dites effectivement qu'il y a manifestement des difficultés au moment des canicules, en termes de refroidissement des réacteurs, de certains réacteurs dans certaines régions. Mais il me semble que vous êtes le suppléant de la députée Dominique VOYNET. La même Dominique VOYNET qui, lorsqu'elle était ministre, a tout fait pour saboter la filière du nucléaire civil en France, et qui nous a fait prendre des années et des années de retard concernant notre parc nucléaire civil. Donc, si vous voulez, c'est maintenant un petit peu compliqué pour vous de venir défendre l'inverse.

M. LE PRÉSIDENT. - Bon, on va essayer de rester sur un cadre local.

Franck LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ. - Merci, Monsieur le Président. Je voulais prendre part à ce débat, ça me semble important, notamment au regard de l'expérience de l'exécutif précédent. Et j'ai forcément une pensée amicale à Gabriel BAULIEU. C'est le premier exercice budgétaire auquel Gabriel ne participe pas, et je sais combien sa présentation était toujours appréciée, en tout cas de ma part. Et je suis pour l'instant très observateur, avec beaucoup d'interrogations, et je remercie Anthony, je remercie Catherine d'avoir levé

un certain nombre de questions qui m'interpellaient jusque-là, parce que, Gabriel le répétait souvent, et avec le PPIF, c'est encore plus vrai, la collectivité et GBM est un gros navire qui mérite d'avancer à son rythme et qui a du mal à changer de trajectoire. Et jusqu'à présent, j'avais surtout entendu par l'intermédiaire de Monsieur le Président, et c'est logique et c'est naturel, j'avais surtout entendu que l'on entrait dans une nouvelle ère : Besançon Grand Besançon Métropole, l'an 0. Et l'on entend dans vos discours quelque chose qui me rassure par rapport à ce qui fait notre force commune, qui a été travaillé et qui reste pour l'instant la ligne directrice de ce qui avait été décidé et qui l'est encore aujourd'hui. Ça me rassure considérablement, et je suis content de l'avoir entendu cet après-midi.

Sur la question des bâtiments et du réchauffement climatique, comme tous les collègues, on est confronté à cela. Quand on a créé le nouveau syndicat scolaire avec nos amis de Fontain et La Vèze (et Arguel aussi à l'époque, même s'ils sont désormais partie prenante de Fontain), on a refait une extension et réhabilité tout l'ancien bâtiment, ça ne fait pas tout à fait une dizaine d'années. Aujourd'hui, les conditions de vie dans l'école sont largement acceptables. Et la difficulté, excusez-moi, c'en est une, c'est qu'on vient de recevoir il y a un an et demi les bâtiments du centre-village à Pugey. On a progressé en termes de matériaux et d'aménagement et on se retrouve confronté à des difficultés de température, notamment dans la micro-crèche, alors qu'on est censé être au top du top. Et je pense que ce qu'il faut interroger, et c'est un point essentiel, c'est que nos bâtiments et ceux qui étaient subventionnés pendant très, très, longtemps, c'était l'hiver. Et ce qui pose problème aujourd'hui, véritablement, ce n'est pas la période hivernale, c'est la période d'été, et c'est la chaleur. Et je pense qu'il y a là un vrai questionnement collectif que nous devons avoir par rapport à ce que nous pouvons faire sur nos bâtiments.

Quelque chose qui est neuf, quelque chose qui est performant pour toute la période hivernale, ça interroge quand, effectivement, au mois de mai et au mois de juin, on a ces périodes caniculaires, ça interroge d'avoir de telles températures sur un bâtiment neuf qui est très bien isolé, avec des matériaux biosourcés ; sans doute la question du vitrage qu'il faudra affiner.

Il y a plein de pistes qu'il faut explorer, mais en tout cas, je pense que ce qu'Anthony notamment nous a dit est plutôt rassurant. Nous sommes tous en attente de ces lignes politiques que vous allez définir et que nous allons adopter ou pas. Il est important d'entendre ce discours qui finalement fait cohésion dans notre Communauté urbaine et dans cette assemblée, en tout cas je l'espère. Mais ce sont des questions éminemment politiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Pascal DERIOT.

M. DERIOT.- Je voudrais parler en tant que maire aussi, parce que quand la préfecture nous envoie une missive en disant attention, plan rouge, alerte rouge, ça tombe sur nos pieds en ce qui concerne les maires, on sait par exemple dans ce genre de situation qu'on a des gestes d'urgence. Ça, c'est le premier niveau.

Je peux vous dire aussi que les particuliers ne nous attendent pas. Ils n'attendent pas des discours, ici à GBM. J'ai discuté avec un artisan, il m'a dit : « Actuellement, j'installe deux climatisations par jour », et un seul artisan, je ne vous dis pas les autres. Voilà, il fallait se mettre à vendre des climatisations. Je pense que vous auriez gagné de l'argent.

En vous entendant tous, je pense qu'il nous faut un plan canicule avec les premiers gestes à faire tout de suite et il faut qu'on travaille là-dessus.

Et puis qu'est-ce qu'on peut faire avec les bâtiments ? Parce qu'on voit qu'on a des exemples de bâtiments qui fonctionnent bien, d'autres qui fonctionnent moins bien, mais il faut de l'argent, et cela, ce n'est pas simple non plus.

Donc, je crois qu'on a intérêt à se mettre tous d'accord, et à travailler sur ce plan-là. On aura d'autres plans – d'habitude, on travaille sur le froid, mais là on travaille sur le chaud. Il y a des villages dans d'autres régions qui travaillent sur l'eau aussi puisqu'ils ont des inondations. C'est tout ce dont on parle du côté climat.

D'une façon simple, travaillons sur un plan d'urgence avec les premiers gestes. Il ne s'agit pas de dire aussi aux maires qu'ils doivent faire ci, ça, ça, ça, parce que les maires ne sont pas des imbéciles. Ils savent tout de suite ce qu'il faut faire. On a bien vu avec les classes, on regarde s'il y a des ventilateurs, etc., il y a de premiers gestes qu'on fait tout de suite. On a des listes d'ânés, on les appelle au niveau particulier pour savoir comment ils vont, etc., etc., on sait faire. Mais c'est toujours les maires qui sont au premier plan, ce ne sont pas les autres. Ce sont les maires qui sont au premier plan. Il ne faut pas oublier ça, et donc il faut donner des outils aux maires et c'est à nous de travailler cela. Voilà ce que je voulais vous dire.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal.

Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ. - Je voulais rajouter par rapport à tout à l'heure. Malheureusement, un bâtiment neuf, même un bâtiment passif, aussi bien isolé qu'il soit, s'il est mal utilisé, il chauffera. Et c'est même l'inverse. Un bâtiment étanche, s'il est mal utilisé, et qu'on laisse rentrer la chaleur, ça sera l'exact inverse, il va monter en température.

Donc il y a deux choses : il y a la qualité du bâtiment et son isolation, et il y a l'usage du bâtiment. Bien souvent au sujet des bâtiments neufs, on n'explique pas aux usagers comment l'utiliser. Et c'est bien dommage parce qu'il faudrait qu'il y ait une formation à l'usage du bâtiment. Souvent, c'est du pilotage automatique, il suffit que ça soit mal programmé dès le départ et après c'est foutu. Ce sujet-là est hyper important : ne jamais oublier, en dehors du bâtiment, l'usage du bâtiment.

Je voulais aussi revenir sur un autre point par rapport à ce que vous avez dit, aux sentiments que certains peuvent avoir sur la ligne directrice de l'exécutif. Il peut y avoir des, comment dire, ... de l'ignorance sur certains sujets, de ce qui se fait, de ce qui se faisait, de ce qui se continue. Et typiquement, ce sont des choses que dans nos délégations, nous devons faire savoir. Je pense, par exemple, j'ai parlé TZEE tout à l'heure, qui est un service Ville en plus, qui n'est pas un service GBM. Si je détaille ce que c'est : c'est déployer localement par la Ville de Besançon afin de permettre aux propriétaires-occupants, « occupants », avec de faibles revenus d'accéder à une rénovation énergétique d'ampleur. Voilà, je trouve que c'est une belle aide. On n'aide pas que les locataires, on aide aussi les propriétaires. On aide aussi ceux qui ont des maisons individuelles.

Si je prends le SLIME, je ne sais pas si la plupart d'entre vous savent ce que c'est que le SLIME ? Le SLIME, c'est le service local d'intervention de la maîtrise de l'énergie. C'est dans ma délégation. C'est un service de 4 personnes au CTM qui fait un super boulot pour lutter contre la précarité énergétique. Initialement, c'est une cible plannoise, mais, en fait, il s'adresse aussi aux communes donc, ils peuvent venir en commune. Si vous avez des gens qui sont en précarité énergétique, que ce soit pour l'hiver (le froid), que ce soit pour l'été (le chaud), que ce soit pour des travaux à mener, pour des problèmes de factures ; ils peuvent travailler avec les CCAS des communes. Si l'on ne vous le dit pas, vous ne le saurez pas ou alors vous le saurez quand on vous le dira. Mais si c'est dans trois ans, on aura perdu trois ans. Donc ça aussi, chaque service doit se développer au sein des conférences des maires, peut-être d'autres formats pour que l'information passe.

Et je voulais ajouter un dernier petit truc, parce que Pascal nous a vanté son école tout à l'heure qui est top, je n'ai rien à dire là-dessus, sur la géothermie. Simplement tu es privilégié Pascal. Ta commune est basée sur une nappe phréatique assez importante qui permet de faire une géothermie sur nappe, qui est géniale. Et mis à part la Boucle de Besançon qui a un potentiel plus petit que Saint-Vit, les autres communes ne l'ont pas. Donc, vous pouvez essayer de faire de la géothermie, il y en a qui peuvent y arriver, mais ce n'est pas gagné.

Il est privilégié notre Vice-Président aux Finances. Donc voilà, je voulais le rajouter.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Alors, pour conclure sur ce débat, mais surtout la DM1, puisque c'était ça qui nous animait, et on a ouvert d'autres champs dans nos échanges. Et il est tout à fait légitime que l'on ait cette discussion, notamment en cette période de fortes chaleurs.

Je ne sais pas si je vais rassurer Frank LAIDIE, on ne partage pas forcément les mêmes obédiences politiques, elles sont même aux antipodes. Mais simplement pour vous dire à quel moment vous m'avez entendu parler qu'à Grand Besançon Métropole, on était sur l'an 0 ou je ne sais quoi ? À aucun moment. Je crois qu'aujourd'hui on a un exécutif, et je parle sous couvert des Vice-Présidents qui sont à la tribune, qui tourne bien, qui fonctionne bien, qui est fluide, où tout le monde a sa liberté d'expression, sans censure, sans rien du tout, avec un Projet de territoire qui a été lancé il y a quelques années en arrière, qui ne date pas du mandat précédent, qui date déjà de bien plus longtemps et qui va être évolutif au gré aussi des réorientations qu'on va porter les uns et les autres.

Quand on a échangé dernièrement avec Patrick AYACHE sur notre volonté commune de porter une économie touristique forte pour le territoire de Grand Besançon Métropole, c'est un enjeu fort qu'on a porté et qu'on a défendu au sein de Grand Besançon Métropole, au sein de l'exécutif, et on reviendra vers vous pour le présenter. Je ne sais pas si je vous rassure en le disant, mais il y a, je crois, une distinction à avoir entre ce qui se passe à la Ville de Besançon qui m'incombe, et ce qui se passe à Grand Besançon Métropole qui nous incombe, ici.

Et j'ai toujours fait la différence entre ça et le côté très fédéral qu'on a à avoir et qu'on cherche à développer conjointement, aujourd'hui, il est acté par tout le monde. Je ne sais pas si je vous rassure, mais en tout cas, sachez qu'ici, ça ne sera pas de mon fait ni du fait des Vice-Présidents qui sont là. Il n'y a pas une intention de politiser quoi que ce soit, bien au contraire, c'est d'avancer pour Grand Besançon Métropole en tant qu'en tant que telle.

Et puis pour répondre un petit peu aux uns et aux autres.

Madame VIGNOT, il y a deux mois en arrière, vous étiez Présidente de Grand Besançon Métropole, est-ce que vous aviez imaginé que le 24 juin 2026 on serait en plan canicule rouge ? Non, vous ne l'aviez pas imaginé ! Non, vous ne l'aviez pas imaginé, et moi non plus, il y a encore 15 jours en arrière, je ne l'avais pas imaginé.

Donc, tout ça pour dire que parfois, il y a des situations qui n'appellent pas de l'urgence, qui amènent de la réactivité et nous sommes dans ces réactivités-là. Et quand vous vous offusquez sur les écoles, je rejoins ce qu'a dit Frank LAIDIÉ, quand on met 2,8 millions sur une école, avec tout le travail engageant et engagé par nos équipes, par nos collaborateurs et qu'on sort des chiffres à 32,6 de moyenne aujourd'hui, on est en droit de se questionner. Ce n'est pas de votre fait, ce n'est pas du mien, c'est qu'on est en droit de se questionner aujourd'hui dans la réalisation. C'est normal. Quand vous mettez quasiment 3 millions sur un bâtiment et qu'on sort quasiment 33 degrés cet après-midi, alors qu'on devrait avoir des températures, cher Pascal, tu as cette chance comme l'a évoqué tout à l'heure Anthony, mais on est en droit de se questionner. Donc ça doit nous amener vraiment à évoluer sur nos réhabilitations d'écoles, de bâtiments dans les années à venir, en tout cas sur les méthodes à employer.

En tout cas, il faut revenir vraiment à l'essence même de ce rapport, qui était la DM1, d'un budget qui n'était pas le nôtre, de l'exécutif réuni aujourd'hui en l'état en 2026. Il y a des évolutions qui sont apportées, quasiment 500 000 € sur la requalification de la zone transférée, l'aménagement de l'entrée de la zone Madeleine Brès, parce qu'il y a une volonté de développement du tissu économique. Ça, c'est une vraie volonté affichée du nouvel exécutif de Grand Besançon Métropole.

Et puis peut-être, je ne sais pas si je vais rassurer Madame CHASSAGNE, on ne politisera pas ici les débats, mais les quelques presque 4 M€ si j'inclus les 300 000 € du budget annexe Déchets et du FCTVA qui n'arrive pas cette année, ils arriveront l'année prochaine. Donc, c'est un décalage qui est dans le temps donc derrière, on ne peut pas non plus toujours dire qu'il y a le désengagement de l'État. Il l'est à certains endroits notamment sur la baisse de compensation de l'État, sur l'abattement dont bénéficient les locaux industriels. Ça, c'est vrai, c'est un fait. Mais derrière, il y a quasiment 4 M€ du FCTVA qui seront décalés et qui reviendront donc dans le giron de la collectivité.

Donc je vais mettre aux voix donc cette DM1.

Y a-t-il des oppositions ? Alors, quatre oppositions. Des abstentions ? Dix abstentions.

Donc, adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Merci, cher Pascal.

Et effectivement, j'ai une pensée aussi pour Gabriel BAULIEU qui nous suit peut-être, qui a porté très brillamment les budgets depuis très longtemps. Et Pascal s'inscrit en tout cas dans une dynamique aussi d'un point de vue budgétaire. Donc merci, à toi Pascal pour cette présentation.

A la majorité des suffrages exprimés (4 contre et 10 abstentions), le Conseil Communautaire :

- **approuve le Budget Supplémentaire pour le budget principal par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires, et reprenant les résultats de l'exercice précédent affectés, conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance ;**
- **approuve la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2026 par chapitre pour les budgets annexes Transports, Déchets, Eau, Assainissement et Autres ZAE tel que présentée en annexe, et conformément aux documents budgétaires ;**
- **approuve les modifications d'échéancier de Crédits de Paiement sur les Autorisations de Programme « Aides à la Pierre Délégées » telles que présentées en annexe 2.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 104

Contre : 4

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

17. Dotation de Solidarité Communautaire 2026

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au rapport n° 17 qui est la dotation de solidarité communautaire 2026.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale », y compris la nouvelle enveloppe « revenus », calculés au titre de l'année 2026, soit 2 376 772 €,
- le montant et le versement du volet « économique », soit 1 675 159 € au titre de l'année 2026,
- le montant 2026 et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 72 532 €,
- le montant 2026 et le versement du volet « Cartes Nationales d'Identité électroniques (CNIE) » à hauteur de 57 952 €.

Soit un montant total de 4 182 415 € au titre de la DSC 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Création d'emplois de collaborateurs de cabinet et d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au point n° 18, qui est la création d'emplois de collaborateurs de cabinet et d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services. Et je donne la parole à Patrick VERDIER.

M. VERDIER.- Merci, Monsieur le Président. C'est le rapport 18 qui concerne la création d'emplois de collaborateurs de cabinet et d'un emploi fonctionnel du directeur général adjoint. Le projet est de créer un cabinet qui va représenter 5,5 ETP, donc 6 personnes, plus un attaché administratif en secrétariat.

L'objectif de ce projet est de constituer une gouvernance propre au Grand Besançon Métropole avec la volonté d'affirmer l'identité institutionnelle et l'autonomie du Grand Besançon Métropole.

Le deuxième point est de renforcer l'accompagnement des élus de GBM en offrant un appui clairement identifié au Président et aux Vice-Présidents dans l'exercice de leurs responsabilités avec une meilleure coordination entre les élus, un suivi renforcé des projets stratégiques, une préparation plus efficace des arbitrages et des décisions, et une interface clairement identifiée avec les services administratifs.

Le troisième point, c'est un coût maîtrisé et limité.

Ce nouveau cabinet va remplacer le service Relations des élus qui comprenait 6 ETP avec un coût de 387 000 €. Avec le nouveau cabinet, la même comparaison temporelle, on aurait un coût de 446 000 €, soit un coût de 60 000 €. Ça représente, en coût chargé, un demi ETP.

Voilà pour ce poste-là.

Je rappelle que l'objectif par rapport à ce coût est d'assurer une meilleure coordination des politiques publiques, dont la transition énergétique et écologique, d'accélérer des projets structurants, de renforcer l'attractivité du territoire et d'optimiser le travail des élus et des services.

Le deuxième point de ce rapport, c'est la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint. On sait que notre directeur général des services nous quitte mi-octobre et il va prendre ses congés avant, il va donc réellement nous quitter à partir du 10 juillet. Le projet, c'est de nommer un directeur adjoint suppléant. Sa fonction sera temporaire en attendant l'arrivée du nouveau directeur général des services.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Patrick. Est-ce que ça amène des questions de votre part ?
Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Sur ce rapport, il y a quelque chose qui est un peu surprenant, c'est le fait de créer un cabinet politique au sein de Grand Besançon Métropole, là où jusqu'à maintenant, cette option avait été refusée précisément puisqu'elle introduisait une logique politique au sein de notre assemblée.

J'ai entendu tout à l'heure que vous vouliez parler de fédération, de ne pas politiser les débats, mais cette décision concernant les collaborateurs de cabinet vient un peu en contraire de cela.

Puisqu'un cabinet n'est pas au service du collectif dans la loi, tel qu'il est pensé, il est vraiment lié à la personne du Président. Et donc, c'est une question qui interroge puisqu'il est construit dans le Code général des collectivités comme ayant une fonction intimement politique. D'ailleurs, son recrutement est particulier puisqu'il y est lié intimement à la question politique. Il y avait auparavant des personnes embauchées qui étaient au service de l'ensemble des élus, là, on crée un cabinet et donc c'est signifiant, ça veut dire quelque chose. Ça veut aussi dire qu'on introduit une logique politique dans cette assemblée, là où elle n'était pas présente auparavant, et pour cela, je pense que ce n'est pas le choix que nous aurions fait, et je pense que ce n'était pas le choix qu'il fallait faire et qu'il faut faire. Il est encore temps de se dire que c'est autrement qu'il faut faire les choses, puisqu'en réalité, vous introduisez à travers différentes réactions que vous avez faites, cette logique politique au sein de Grand Besançon avec un cabinet qui sera au service du Président, puisque c'est le Code général des collectivités qui le fixe ainsi.

Et quand on voit que chaque euro, et c'était le constat qu'on avait, doit être pensé plus précisément, est-ce que cela était intimement nécessaire de le faire sous cette forme ? Nous ne le pensons pas.

Pour notre part, on pense que la transparence, le partage d'information, le fait de respecter les différentes sensibilités dans ce conseil, ne passe pas par ce cabinet, mais par une organisation qui aurait pu être différente et confirmer un volet au service de l'ensemble des élus, et d'ailleurs où les élus, quelle que soit leur nature politique, puissent y avoir accès, plutôt que de concentrer sur un exécutif resserré et sur vous, des collaborateurs de cabinet.

C'est un regret que nous avons de voir les choses construites de cette manière-là, là où, pour prendre toute l'ampleur de Grand Besançon Métropole, nous aurions pu faire différemment. C'est la position sur ce dossier.

Je voulais juste... je n'avais pas la possibilité de reprendre la parole, mais vous parliez tout à l'heure de ne pas politiser les débats. Je regrette et je vous appelle en tout cas à regretter et à condamner plus précisément ce qu'a dit votre collègue de l'exécutif concernant la députée Dominique VOYNET, puisqu'il relaie ici des choses qui ne sont pas justifiées, et ce n'est pas un débat qui doit s'inviter de cette manière-là, dans cette assemblée. Il y a, là aussi, une nouvelle fois une volonté de politiser les choses, de réduire un débat qui était intéressant, ambitieux sur la question du climat, à la question de savoir si l'on est pour ou contre la climatisation, pour finir, à la fin de savoir si l'on est pour ou contre le nucléaire me semble particulièrement dommageable pour la qualité des débats au sein de cette assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je vais céder la parole à Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le Président. Je vais dire vraiment clairement. Je remercie vraiment le Président de nous avoir écoutés. Quand je dis « nous », je m'adresse à l'attention de tous mes collègues ici, Vice-Présidents et conseillers communautaires délégués, mais aussi peut-être les élus de la Périphérie, parce que j'avais réuni les élus de la Périphérie une fois que nous avons été élus, mais en attendant le nouvel exécutif pour me faire un peu la porte-parole de quelques demandes particulières eu égard de ce que nous avons traversé dans les mandats précédents.

Eu égard aussi aux évolutions de la Communauté urbaine avec ses nouvelles compétences techniques, nombreuses, vis-à-vis du passage en Communauté urbaine justement, par exemple la prise de compétence voirie, éclairage public, etc., assainissement qui a agrandi vraiment toutes les compétences dont les élus doivent se saisir.

On a vraiment demandé au Président, et l'on a travaillé ensemble ce nouveau projet, un véritable appui pour tous les élus porteurs de délégation. Parce que, Anthony, c'est ça tout le paradoxe dans tout ce que tu viens de dire, finalement, le cabinet qui s'appelait Relations élus fonctionnait comme ça. Il était en fait exclusivement dédié à la présidence. Moi, en tant que Vice-Présidente, je ne peux pas dire que

j'ai bénéficié d'un soutien par rapport à... enfin, on ne m'a jamais fourni de notes, on ne m'a jamais fourni pour ainsi dire d'éléments de langage pour aller représenter mon territoire. On m'a d'ailleurs peu sollicitée aussi pour le faire.

Ce qu'on a voulu dire par-là, c'est que si on veut fonctionner bien ensemble, on a besoin que les élus soient accompagnés. Et pour ces postes, on a besoin de personnes compétentes pour le faire, qui fassent le lien avec les directeurs de services, avec les DGA pour nous accompagner dans ce mandat, pour qu'on soit plus efficaces, plus efficients. À la fois quand on va représenter Grand Besançon dans les structures partenaires. Ça m'est arrivé beaucoup de fois de demander des notes et de les avoir soit au dernier moment, soit de ne pas en avoir ou avoir juste la restitution d'un ordre du jour que j'avais déjà. Mais on a besoin de personnes qui puissent nous aider à prendre connaissance des rapports rapidement.

Parfois aussi, on siège dans des organismes où on n'a pas la délégation. Ça nous arrive à tous de siéger. Par exemple, ma délégation, ce n'est pas l'économie, et je vais siéger avec plaisir à Temis parce qu'il faut plus de représentants, etc., donc c'est important dans ces moments-là qu'on bénéficie d'un accompagnement. Ces notes, on ne les avait pas et le cabinet n'était pas formé pour ça, mais n'était disponible que pour des notes qui étaient données à la Présidente ainsi que des aides, des éléments de langage également que pour la Présidente en quelque sorte, donc c'est cela qu'on veut améliorer.

Le fait que ça s'appelle cabinet, j'entends que ça puisse heurter, de dire que le cabinet va être politisé. Je le redis, ici, nous n'avons de toute façon pas les mêmes appartenances. Au sein du Bureau, on ne les connaît pas forcément, on a eu des surprises, vous l'avez remarqué.

Ce que nous déroulons ensemble, c'est le Projet de territoire qui est toujours en œuvre, celui qu'on a validé ensemble. Et nous allons mettre en œuvre un Projet de territoire qui sera actualisé, il ne faut pas que vous ayez de craintes par rapport à ça.

Vraiment, c'est une demande, je le redis, des Vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués d'être appuyés dans la gestion des agendas, mais surtout dans le but d'être efficace dans les représentations, vérifier que ces représentations soient faites partout sur le territoire, qu'on soit mobilisé à temps et pas la veille pour le lendemain, etc. Et pour ça, il faut qu'il y ait plusieurs personnes qui puissent avoir la possibilité de le faire.

Donc, c'est important et c'est ça qu'on a voulu mettre en œuvre, je vous remercie de l'entendre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame la première Vice-Présidente.

Alors, désolé, Anthony POULIN, vous vous érigez toujours en redresseur de torts, mais ne vous en déplaît. Aujourd'hui, je vous l'ai dit tout à l'heure, la méthode a changé au niveau de l'exécutif. La méthode est fluide, les réunions sont apaisées, les réunions sont constructives, et derrière tout cela avec la mise en place de ce cabinet ressources, on va être encore plus dans le technique. Et c'est de ça que les Vice-Présidents aussi avaient besoin. C'est vous qui dites derrière parce que vous êtes souvent sur de la fake news, en tout cas sur de la peur ou autre « *Vous allez politiser* ». Mais à quel moment on va politiser Grand Besançon Métropole ? Aujourd'hui, les Vice-Présidents, l'exécutif, ont besoin d'avoir des appuis encore plus techniques et c'est bien ça aujourd'hui ce à quoi va servir donc ce cabinet ressources.

Alors, tout de suite, vous voyez derrière le mot cabinet, le cabinet politique. Mais à aucun moment, à aucun moment. Vous êtes sur des fantasmes, vous aimez bien, en tout cas, les évoquer ici, mais ce sont des moyens supplémentaires pour accompagner les délégations de l'ensemble des Vice-Présidents qui sont ici, ne vous en déplaît. Je suis désolé encore de vous le dire.

L'exécutif n'a peut-être pas bien fonctionné par le passé. On a bien vu ici les tensions qui étaient prégnantes et présentes. On a vécu un mandat qui était très compliqué. Je pense que les Vice-Présidents en ont souffert, l'assemblée en a souffert, le territoire en a souffert.

Aujourd'hui, la méthode, encore une fois, elle a changé, elle est apaisée, elle est fluide, au service d'un Projet de territoire. Et ce cabinet ressources sera en tout cas dans cette destination-là.

Et puis vous l'avez peut-être lu, sur le poste directeur général adjoint délégué ou directeur général des services délégué puisque Monsieur RUYSSSEN, qu'on saluera tout à l'heure à la fin de cette assemblée, puisque ça sera son dernier Conseil communautaire, partira en congé de droit à compter du 10 juillet pour laisser donc son poste vacant à compter du 22 mai. La collectivité se devait de se doter donc d'un directeur général par intérim et qui sera en l'occurrence, Sébastien LENOIR. Vous avez peut-être pu le

voir puisqu'on a communiqué sur le sujet et on vous en a informé, qui a été directeur général des services de la Communauté urbaine d'Annecy, ensuite, qui a pris, donc la direction Nice pendant trois ans et qui viendra nous accompagner sur les projets du territoire de Grand Besançon Métropole. C'est pour ça qu'on met tout cela en place. La méthode a changé et aujourd'hui elle se doit d'être ainsi pour faire fonctionner le Projet de territoire.

Il me semble que Madame VIGNOT avait envie de prendre la parole.

Mme VIGNOT. - Oui parce que derrière tous ces mots-là, on entend bien ce qui est en train de se dire. Mais je vais revenir juste sur des choses extrêmement pratico-pratiques, ce que vient de dire Anthony POULIN, d'ailleurs.

Quand je suis arrivée en 2020, il n'y avait pas de cabinet, il y avait une personne, une seule personne qui s'occupait d'essayer de coordonner à peu près tout et de fluidifier à peu près l'ensemble justement de ce que Catherine décrivait, tous ces besoins nécessaires. Il était sous l'eau, il faut le dire très clairement et je le remercie, c'est Pierre GAINET qui a porté cette politique pendant très longtemps, et qui avait pleine confiance de l'ensemble des élus qui s'appuyaient sur lui.

Donc, quand on a constaté qu'il manquait effectivement un certain nombre de personnes, il a été décidé de renforcer cette équipe, ce qui a été fait. Et renforcer au titre de Relations d'élus, et je ne sais pas combien de personnes au bout du compte, il faut qu'ils fassent tous les éléments de langage des 15 Vice-Présidents. Je leur souhaite beaucoup de courage parce qu'on sait combien ça va très vite.

Je veux d'ailleurs faire une petite parenthèse : quand les invitations arrivent tard, c'est aussi parce qu'il faut absolument que tous les élus, quand ils sont interpellés, répondent assez rapidement parce que des fois, on a des invitations tardives, et des fois on a des réponses assez tardives aussi. Donc voilà, c'est tout un système.

Mais je ne mets pas en cause le fait d'avoir des personnes qui accompagnent cette équipe. Ça, vous ne m'entendez pas le dire. Ce qu'on est en train de dire, c'est qu'on donne le statut de cabinet. A moins que vous nous disiez, c'est que là, ce n'est pas un statut de cabinet, que, en fait, ils ne sont pas sous le Code du travail spécifique du cabinet. Et comme l'a dit Anthony, un cabinet, s'il a des droits particuliers, s'il a une enveloppe particulière, s'il a une logique particulière, c'est parce que c'est un organe politique. Et du coup, ce ne sont pas des gens qui sont dans des contrats de la même façon que quand ils sont sous un emploi qui s'appelle des personnes qui sont attachées à un cabinet.

Les mots ont un sens, ils ont même un cadre juridique. C'est ce qu'on est en train de dire. Si c'est très fonctionnel, tant mieux, mais quoi qu'on dise, ça envoie le principe que c'est un organe politique.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ. - Merci, Monsieur le Président. L'an 0, vous avez apporté vous-même la réponse. C'est depuis que vous êtes arrivé qu'il y a un fonctionnement fluide, correct et pertinent. Je vous en donne acte, il n'y a pas de souci.

Je veux quand même apporter mon témoignage sur le mandat précédent. Le Bureau, on a beaucoup entendu parler effectivement de dysfonctionnements, j'avais utilisé le terme de procès en sorcellerie à l'époque.

La fluidité, on la met là où on veut, effectivement. Le débat, la confrontation d'idées, ce n'est pas forcément quelque chose de condamnable. Et au contraire, je suis de ceux qui pensent que plus il y a de débats et échanges d'idées dans la sérénité et dans le partage, mieux on est en mesure d'adopter des décisions qui rassurent et qui font l'unanimité.

Le mandat précédent, ce n'était pas cette catastrophe absolue que vous dépeignez. Il y a quand même des éléments matériels qui permettent de justifier un certain nombre de grandes réussites. Catherine les évoquait. Je pense à Gabriel qui le répétait, ne serait-ce qu'au niveau budgétaire, la capacité que nous avons pour faire vivre notre territoire, d'investir et d'investir toujours plus et dans les communes et à GBM, ce n'est pas rien.

L'attractivité qui a toujours été remise en cause et je vous ai entendu souvent la remettre en cause, elle n'est pas inexistante. Tous les chiffres le montrent. On vient de vivre Grandes Heures Nature. Pendant

tout le mandat précédent, Grandes Heures Nature n'a fait que poursuivre sa progression en termes de participation, en termes de succès populaire.

Livres dans la Boucle : c'est pareil, ça explose, Livres dans la Boucle.

Le mandat a été peut-être difficile pour certaines, certains, pour moi aussi à certains moments, je le reconnais. Mais tout n'a pas été aussi critique et noir que vous l'avez décrit.

Nous avons avancé, nous avons considérablement avancé et j'invite tout le monde à regarder comment les délibérations ont été adoptées au final, et comment le travail en commission a été adopté pour se rendre compte de cette réalité-là.

L'an 0, eh bien voilà ! Vous l'avez illustré.

Et je tenais, pour terminer, je ne vais pas parler plus longtemps, à redire que le vocabulaire, notamment juridique, a un sens très précis, et que la notion de cabinet est une notion éminemment, éminemment politique. Et les gens qui composent ce cabinet ont un statut bien particulier. Et autant je rejoins l'idée que l'exécutif mérite d'avoir des agents à disposition pour préparer les dossiers, compléter la préparation des dossiers et porter le discours de la collectivité, mais peut-être faut-il trouver un autre vocabulaire, ou en tout cas une autre forme juridique à ce cabinet-là qui maintient une ambiguïté qui quelque part me pose difficulté.

Et enfin, je voulais vous rassurer aussi, Monsieur le Président, vous dites que vous êtes à mon antipode, je n'appartiens à aucun parti politique. Non, non, je n'appartiens à aucun parti politique. Je le revendique. Vous pouvez faire votre petite enquête. La seule chose qui peut nous rassembler, c'est le fait d'être républicains. Je travaille scientifiquement depuis toute ma carrière universitaire sur la construction de l'identité républicaine, et il n'y a que ça qui m'anime ! Il n'y a que ça qui m'anime et j'espère que là-dessus, nous nous retrouverons et que nous ne sommes pas aux antipodes par rapport à cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je ne sais pas si vous n'avez pas d'appartenance politique, mais je sais de qui vous êtes suppléant. Donc, si vous voulez, à partir de là, je sais à peu près où sont vos orientations politiques.

Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER. - Merci, Monsieur le Président. Au mandat précédent, nous avons pu entendre un certain nombre d'expressions de dysfonctionnements liés à la gouvernance de Grand Besançon Métropole. Et j'ai assisté avec vous, Monsieur le Président, à un grand nombre de réunions de secteur en préparation des élections municipales avec des maires de la Périphérie, et beaucoup nous ont dit avoir mal vécu, – pour rester nuancé –, ce mélange des genres entre le cabinet de la Ville, entre la gouvernance menée par Madame la Maire de Besançon arguant – et je partageais et je partage toujours complètement cette analyse –, c'est que le Président de Grand Besançon Métropole, il n'est pas seulement Maire de Besançon quand il prend la présidence de Grand Besançon Métropole. Et il ne peut pas imposer les choix politiques ou les priorités qu'il engage sur la Ville de Besançon à l'ensemble des communes de Grand Besançon Métropole. Et c'est pour cette raison qu'avait été envisagée lors de nombreuses réunions, qu'il y ait une scission entre le cabinet du Maire de Besançon et le cabinet du Président de Grand Besançon Métropole. Et je pense que c'est une proposition qui est extrêmement saine d'un point de vue politique et démocratique.

Ensuite, concernant les remarques d'un certain nombre d'élus. Si les remarques étaient interrogatives, elles ne poseraient aucune difficulté : Monsieur le Président, quelles sont vos intentions au regard de ce cabinet ? Etc.

Là, Monsieur POULIN, je suis désolé, elle n'était pas interrogative, votre question. Vous avez affirmé qu'il y allait avoir une instrumentalisation politique du cabinet. En fait, vous n'en savez rien. Donc, il suffisait de poser la question au Président, à la Première Vice-Présidente, et peut-être que si vous aviez écouté au mandat précédent l'ensemble des maires des communes du Grand Besançon Métropole qui vous entouraient, peut-être auriez-vous déjà obtenu la réponse à votre interrogation, et peut-être auriez-vous compris les raisons pour lesquelles il était absolument nécessaire de scinder les deux cabinets. Voilà le propos que je voulais tenir, mais c'est assez blessant de façon systématique les procès

d'intention sur tous les sujets. Il n'y a pas des élus qui savent, qui ont la vérité absolue, la vertu originelle, et puis les autres qui auraient tous les défauts.

Alors, Mesdames, Messieurs, s'il vous plaît, un petit peu de respect pour d'autres, d'autant plus quand ils ne partagent pas vos convictions, mais ça s'appelle aussi la démocratie.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VÉZIÈS, et après Monsieur LAIDIÉ.

Mme VÉZIÈS.- Merci. Juste un petit mot, Monsieur CROIZIER. Je trouve que ce qui est particulièrement blessant surtout, c'est depuis le début de cette mandature, que ce soit à Besançon et à GBM, c'est que systématiquement Madame VIGNOT soit pointée du doigt et que systématiquement elle soit parfois même traînée dans la boue ou moquée. Et ça, je trouve ça assez blessant et assez inadmissible de la part d'élus.

Par rapport au sujet qui nous est donné à débattre. Je vais vous étonner, mais je suis d'accord avec vous. Je pense effectivement que des élus, et notamment des membres d'un exécutif, doivent être accompagnés pour faire des choix sur des sujets parfois compliqués et complexes.

Mais là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est qu'en effet, un cabinet, c'est un organe politique véritablement, qui va guider des choix, et ces choix sont éminemment politiques. On a beau dire dans tous les sens qu'on n'est pas là pour faire de la politique. Je revendique le fait que les choix que l'on fait, ce sont des choix politiques qui sont guidés, et qu'on a la possibilité de ne pas être d'accord avec ces choix. Et donc, j'en profite pour répondre à Madame BARTHELET, puisque je n'ai pas eu l'occasion de lui répondre tout à l'heure, et je rejoins ce que dit également Monsieur LAIDIÉ, que le débat d'idées, il est important et il est salvateur à partir du moment où il est constructif et qu'il s'agit d'opposer des visions, et que parfois, oui, on oppose des visions. Et l'ensemble de nos interventions, elles portent sur une opposition par rapport à des choix qui nous sont présentés. Et en l'occurrence, ces choix qui nous sont présentés, sont présentés par un exécutif qui est chargé justement de préparer les séances que l'on a ensemble et les commissions, etc., etc.

Je suis bien désolée que vous en soyez blessés et que vous preniez pour vous ces dispositions, ces critiques, parce que ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est de mettre en avant des arguments pour faire avancer le collectif et pour dire que l'on considère que certains choix qui nous sont proposés ne vont pas dans le bon sens. Et c'est en ça que je me présente dans une opposition par rapport à certains choix.

Et d'ailleurs, vous aurez pu remarquer depuis le début de ces débats, depuis le début qu'on siège à GBM ou même à Besançon, vous pourrez constater que parfois on vote pour des dispositions et parfois on vote contre des dispositions. Et je pense que c'est plutôt sain qu'il y ait ce débat d'idées. Et oui, j'assume que les choix que l'on fait, ce sont des choix politiques et parfois certaines priorités, et notamment les priorités dont on a parlé tout à l'heure dans la Décision Modificative me posent problème parce que je considère qu'elles ne vont pas dans le bon sens. Et je pense qu'il n'y a pas de quoi être blessé que de mettre en avant ces oppositions-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- Très rapidement. Ce n'est pas une question qui intéresse Grand Besançon Métropole, mais vous avez posé cette question-là, donc je vais y répondre. Je redis que je n'ai pas d'appartenance politique, et je l'assume à 200 %. J'ai été le suppléant, effectivement, d'une candidate à la députation dans le cadre d'une coalition de partis, et cette idée du regroupement de partis m'intéressait particulièrement et j'y suis toujours très attaché. Je referme la parenthèse du Nouveau Front Populaire.

Je voudrais rebondir sur les propos de Laurent. Laurent, le vocabulaire a un sens très précis. Je crois que ça, on ne peut pas le perdre de vue. Quand on parle de cabinet, on parle d'un organe politique avec un statut, pour les agents qui le composent, qui n'a rien à voir avec le statut ordinaire de la fonction publique territoriale. Donc, ce n'est pas faire injure, ce n'est pas faire procès d'intention à l'exécutif que de dire qu'on est confronté ici à quelque chose qui est un organe politique, c'est sa nature juridique. Le Code général des collectivités territoriales le pose comme cela, on ne peut pas changer les choses. Enfin voilà, quelque part, ça me heurte. Le vocabulaire a un sens, et à partir du moment où on utilise ce vocabulaire-là, c'est qu'il s'inscrit dans le sens qu'on lui donne.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Sébastien LEUBA et après Patrick AYACHE.

M. LEUBA. - Pour revenir sur le Code des collectivités territoriales, effectivement, les personnes du cabinet ne rendent compte qu'à l'autorité territoriale à laquelle ils sont rattachés, donc derrière laquelle ils sont placés. Donc, rien à voir avec un service public.

Aujourd'hui, j'entends ce que vous dites au niveau de l'agglomération, c'était une demande forte qui a été faite à Ludovic FAGAUT. Je suis élu municipal de la Ville de Besançon, c'est une demande forte de Ludovic FAGAUT qui a été de le mettre à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Besançon, avec des articles qui ont été partiellement abrogés depuis, mais on y reviendra plus tard, de recruter à mi-temps, à mi-temps un poste de directeur de cabinet, à mi-temps. Ce n'est pas anodin. Quand on dit que ça ne sera pas politisé. Je ne savais pas que maintenant qu'un cabinet n'était pas politique, il me semblait jusqu'à présent. Et le choix qui a été fait, je trouve ça intéressant, on vote des délibérations modificatives sur des audits. On fait des audits à droite, à gauche, etc. Là, on ne fait pas d'audit et on dit que le service apparemment fonctionnait mal, apparemment. J'entends tout à l'heure « *On va être plus efficace* ». Ça aussi, c'est une affirmation. On va être plus efficace grâce à un cabinet. Je suis un peu étonné. Je suis un peu étonné en termes de ressources RH, en termes d'échanges avec les collaborateurs.

Après, je ne remets pas en cause le besoin, et ça, je l'entends des Vice-Présidents. Après, de là à penser qu'ils ont besoin d'éléments de langage, de notice technique que seul un cabinet pourrait faire, je trouve que c'est dangereux.

Je trouve dangereux de penser que les services publics ne peuvent pas répondre à ces questions-là. En tout cas, c'est comme ça que je le vois, j'ai été adjoint de Jean-Louis FOUSSERET en charge des quartiers prioritaires, de la vie associative, de la coordination jeunesse, des QPV, j'ai fait partie de toutes les réunions d'agglomérations, et je ne pense pas que j'ai loupé beaucoup de commissions – elles doivent se compter sur les deux doigts de la main –, je n'ai pas eu besoin d'éléments de langage.

À chaque fois que j'avais une question, je la posais aux services, j'avais les réponses. Maintenant que je suis dans l'opposition, quand je pose des questions, alors si les Vice-Présidents de commission veulent bien transmettre, effectivement, j'ai les réponses. Mais à chaque fois que j'ai posé des questions aux services, encore ce matin, j'étais dans un autre organisme, tout à l'heure, Catherine citait différents organismes, j'étais au SYDED ce matin, j'ai posé des questions, j'ai eu les réponses. Dans les couloirs, quand je veux appuyer plus des choses ou j'ai besoin d'avoir des éléments techniques, je passe par le Président, j'ai ces réponses-là.

Donc je suis un peu étonné de cette transition assez rapide d'ailleurs, parce qu'on prend plein de temps, on a besoin de plein de temps pour plein de choses, mais là on le fait très rapidement. Est-ce que l'analyse des besoins a été faite aussi par rapport aux maires de la collectivité ? J'entends les besoins des Vice-Présidents, mais j'entends partout en France, et je ne pense pas que ça soit différent dans la Communauté d'agglomération de Besançon, avec la complexité des instances, avec la complexité des différentes modalités pratiques – tout à l'heure, Anthony. NAPPEZ citait quelques éléments précis, par exemple on pouvait faire ceci, cela, etc. Il y a un besoin, mais alors flagrant, il me semble, au niveau de la Communauté d'agglomération d'appui aux élus, de relation aux élus, de relation aux maires. Et cette analyse des besoins et ce renforcement spécifique par rapport aux maires, je trouve dommage que dans la même délibération, on n'en parle pas. Je trouve ça dommage que dans la même délibération, on n'en parle pas.

De la même manière, je vois que le service visiblement, alors quand je lis la délibération, on voit un redéploiement, des suppressions, etc., donc j'imagine qu'il devrait disparaître ou pas, ou comment, qu'est-ce que va devenir l'appui aux élus ? Alors, est-ce que les élus vont avoir besoin de cabinets aussi demain ? Parce que visiblement un cabinet, c'est plus efficace. Donc, est-ce que demain les élus de l'agglomération vont aussi avoir le droit à des cabinets pour eux ? Parce que c'est plus efficace en fait. Donc, ce sont ces questions-là que je me pose.

Je vous vois soupirer, mais en tout cas, il me semble que je suis sur le sujet. Je ne suis pas sur les températures des écoles de Besançon ni sur le nucléaire. Il me semble que je suis sur la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Patrick AYACHE.

M. AYACHE. - Je ne sais pas si c'est l'effet de la canicule ou de la climatisation qui ne marche pas très bien, mais je pense qu'il y a une méprise générale, et il faut arrêter les uns comme les autres de penser

que cette assemblée n'est pas politique et que tout ce qui ressemble à une décision politique ne serait pas la bienvenue ici. Entre nous, vous le savez tous, les choix dans les secteurs, on l'a vu cette année, les pré-désignations, ça ne s'est pas fait uniquement sur la bonne mine des uns et des autres. Vous le savez parfaitement. Toute l'organisation et les débats que nous avons posent des questions politiques. Il y a eu un excellent débat sur la transition énergétique précédemment. Ce sont des sujets éminemment politiques. Et alors, à force de dire qu'on ne fait pas de politique, toute décision qui s'apparente à une décision politique est contestée. Je vous le dis, chacun connaît mes opinions, je suis encarté, chacun le sait, je ne m'en cache pas, j'ai voté pour la proposition de Ludovic FAGAUT. D'abord, parce que, à sa place, je pense que j'aurais fait pareil.

Ensuite, parce que je l'avais suggéré à d'autres. Et je sais pourquoi ça ne s'était pas fait lors des mandats précédents, mais je l'avais suggéré à Anne et à Jean-Louis FOUSSERET qui auraient souhaité peut-être le faire pour mieux travailler d'ailleurs.

Mais il y avait une opposition venant d'un homme qui avait une certaine importance, que je ne citerai pas et que personne ne reconnaîtra, qui souhaitait que ça ne se fasse pas pour les raisons que certains d'entre vous ont évoquées. Voilà, donc je voulais juste dire ça. Ça ne va pas changer, ça va améliorer les conditions de travail des uns et des autres. Sans doute que Ludovic FAGAUT s'appuiera politiquement sur ce cabinet. Il aurait tort de ne pas le faire quand même. Et sans doute que si Jean-Louis FOUSSERET ou Anne VIGNOT l'avaient fait, c'eût été la même chose.

Donc je pense que le fond du débat, c'est de penser à tort que notre assemblée, avec ses 300 millions de budget, avec ce portage énorme de projets que nous avons sur les 10 ans à venir, ne fait pas de politique. Si, nous en faisons, mais nous en faisons avec un sens donné à ce mot qui est un sens noble. On a des points de vue différents, on échange. C'est ce qui se passe d'ailleurs en exécutif, j'en suis témoin. Et puis on tranche collectivement en faisant de la politique quand on exprime des idées, des convictions auxquelles on croit.

Et ensuite, on travaille pour le collectif et pour notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Patrick, pour ces mots.
Anthony POULIN.

M. POULIN. - Merci, Patrick puisque c'est cela dont il est question, d'assumer jusqu'au bout l'aspect politique des choses. Il me semble, et je l'ai entendu beaucoup, je l'ai entendu beaucoup dans le mandat précédent et dans cette assemblée, le fait que ce n'était pas ça qui était souhaité. Et donc j'interroge, et on me répond que ce ne sera pas politique, donc je pointe la contradiction. Et en effet, ce sera politique, ce sera d'autant plus politique, et je suis d'accord avec une toute petite partie de l'intervention de Monsieur CROIZIER sur le fait qu'il ne faut pas que ce soit trop croisé entre la Ville et Grand Besançon Métropole, et que chacun puisse avoir sa gouvernance. Quelque chose m'interroge profondément lorsque je vois que la directrice de cabinet du Maire de Besançon est à mi-temps la directrice de cabinet du Président de Grand Besançon Métropole. Et donc là, on voit bien qu'il y a une volonté de lier ces deux équipes entourant M. FAGAUT d'un point de vue politique. Si c'est assumé par tout le monde, ça me convient. J'interroge simplement sur le fait que, moi, ça m'interroge et que les choses auraient pu être faites autrement puisqu'il me semble que ce n'est pas bon de lier ces deux entourages politiques.

Et ce n'est pas bon de lier ces deux entourages politiques pour une chose simple, parce que je ne suis pas rassuré. Je ne suis pas rassuré quand j'entends le Président de cette assemblée indiquer à un élu frontalement : « Vous n'êtes pas de mon opinion », alors même qu'il le dit lui-même, qu'il n'est encarté nulle part et qu'on sait, vous, d'où vous parlez très clairement également. Puisque c'est la première fois d'ailleurs qu'on voit sur des réseaux institutionnels un Président de notre agglomération faire une promotion politique au siège même de son parti. Mais peu importe, c'est juste remettre les choses là où elles sont.

Ce montage-là, cette proximité et cette imbrication-là, elle interroge. Et c'est pour cette raison que nous aurions préféré un autre montage qui n'est pas lié au fait que les deux cabinets sont des cabinets politiques, mais bien un volet de personnes à disposition de l'ensemble des Vice-Présidents non liés à la personne du Maire, ce que veut dire un cabinet politique qui, rappelons-le, dans le Code général des collectivités.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD. - Merci. Très rapidement. Le souhait d'avoir un cabinet, effectivement, c'était pour apporter un certain nombre de fluidité. Et donc le cabinet, il a un sens à partir du moment, et c'est ce qu'on a discuté, c'est qu'il soit rattaché à l'exécutif, donc l'ensemble du Bureau exécutif, parce qu'effectivement on prend des décisions qui sont des décisions politiques, mais chacun avec nos sensibilités. J'ai mes sensibilités, je crois que vous les connaissez tous, elles sont orange et donc elles le sont depuis déjà quelques années. On a un certain nombre de choses, c'est que nous ne sommes pas toujours du même avis. Déjà, il faut nous faire un petit peu confiance, mais ce que j'ai trouvé depuis le début de ce mandat, c'est quelque chose que je n'ai pas trouvé avant. Je n'ai pas vécu avant, et pourtant je suis élu, heureusement ou malheureusement depuis un certain nombre d'années au sein de ce Bureau, c'est de trouver un espace d'échanges et de discussions que j'ai réclamé à moult reprises au précédent mandat. On avait imaginé un certain nombre de choses que je n'ai jamais vu naître, donc je pense que c'est important de le savoir.

Vous savez ce qui se passe dans toutes nos réunions du Bureau exécutif, le midi, quand Ludovic prend la parole, la première chose qu'il fait, c'est de nous demander à tous de nous exprimer et d'intervenir sur le sujet que l'on choisit. Ça, je ne l'ai jamais connu avant, et on le fait librement. Je trouve que ça, c'est un bon signe, ça, c'est un véritable signe favorable.

Je crois qu'il faut nous faire confiance, il faut faire confiance à votre exécutif. J'ai entendu des choses qui ne me font pas plaisir quelque part, parce qu'effectivement, collectivement, le Bureau, vous nous mettez en accusation. Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Je suis désolé, ce n'est pas comme ça que ça se passe. C'est un travail collectif, avec nos sensibilités, et avec une prise de décision qui est une décision collective. Voilà ce que je voulais vous dire : faites-nous un peu confiance.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pour conclure sur ce débat.

Alors désolé Monsieur POULIN, mais j'ai le sentiment que vous n'avez pas envie de comprendre. Vous n'avez pas envie de comprendre. Effectivement, je partage ce que dit Patrick dans le sens où on fait de la politique, pas au sens que vous l'imaginez ici, au sein de Grand Besançon Métropole. On fait de la politique non pas partisane, on fait de la politique de territoire. Et c'est là où est la nuance entre ce qui se passe à la Ville de Besançon, et ce qui se passe au sein de Grand Besançon Métropole. Et là où vous mentez, c'est que vous osez dire que j'ai utilisé un réseau institutionnel pour faire de la communication partisane, ce qui est faux. Vous irez trouver ma présence avec le dirigeant de mon parti politique sur les réseaux de la Ville de Besançon. Je vous invite à le prouver. Ça n'existe pas, ce n'est pas vrai. Donc, n'allez pas encore une fois diffuser de fausses informations pour essayer, encore une fois, de créer de la polémique là où il n'y a pas lieu.

Ce dont nous vous parlons ici, et ce que les uns et les autres ont pu dire, nous vous parlons de gouvernance. Alors désolé, ça vous fait peut-être mal, mais... laissez-moi parler Madame VIGNOT plutôt que toujours interrompre et faire des mimiques et des prises de parole intempestives sans le micro... simplement pour vous dire, ça vous fait peut-être mal, mais aujourd'hui, la gouvernance a changé. On n'est pas toujours d'accord avec Patrick, on n'est pas toujours d'accord avec Jean-Paul. Mais derrière, c'est fluide, ça échange et il y a une convergence, ce qui n'existait pas forcément avant.

Et aujourd'hui, il y a un besoin d'accompagnement renforcé techniquement en direction des Vice-Présidents. Et là où je ne voudrais pas vous laisser me dire, Monsieur LEUBA : « Est-ce que les élus du Bureau devraient aussi avoir un cabinet ? », mais Anne OLSZAK est la conseillère communautaire déléguée en charge de l'aide aux communes. Ça, c'est un service fort en direction des communes, et d'appui technique auprès des communes. À quel moment a-t-on dit qu'on allait le remettre en question ? Jamais, puisqu'aujourd'hui, il y a une conseillère communautaire en charge de ce dispositif-là.

Voilà, vous faites fausse route, vous ne voulez pas entendre ce que l'on vous dit.

Et ça m'amène maintenant à mettre aux voix donc ce rapport.

Y a-t-il des oppositions ? Sept oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés (7 contre et 3 abstentions), le Conseil de Communauté :

- Approuve la création de 6 emplois non permanents de collaborateurs de cabinet au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.
- Approuve la création d'un emploi de directeur général adjoint.
- Autorise les recrutements sur ces emplois.
- Approuve l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 108

Contre : 7

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

19. Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création d'1 emploi de rédacteur à la Direction Préfiguration de la Grande Bibliothèque

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au rapport n° 19 qui est l'actualisation de la liste des emplois permanents.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la création d'1 emploi de rédacteur au sein de la Direction Préfiguration de la Grande Bibliothèque,
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Rapport social unique - données 2025

M. LE PRÉSIDENT.- On part désormais sur le rapport n° 20 avec une prise de parole Patrick VERDIER sur le rapport social unique des données 2025.

M. VERDIER.- Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la loi du dialogue social, la loi nous impose un rapport social unique, vous l'avez donc en pièce jointe. Ce rapport a été présenté au Comité social territorial le 16 juin 2026, sans remarques particulières.

Au lieu de vous lire tout le rapport, je vais reprendre quelques points de ce rapport unique.

En termes de nombre d'agents sur le GBM, il y a 1 445 agents. Il y en avait 1 409 à l'exercice précédent.

En termes de répartition hommes/femmes, c'est 58 % d'hommes et 42 % de femmes.

On a des agents qui sont employés en emploi permanent, on a aussi des contractuels que ça peut être permanent ou d'une façon non permanente.

Les contractuels non permanents sont surtout des apprentis, ou des recrutements à temps partiel.

(Diffusion d'un diaporama)

Je défile un petit peu.

La répartition hommes/femmes, je l'ai dit tout à l'heure, donc 58 % d'hommes et 42 % de femmes. Il y a un tableau qui répartit par direction. On voit sur les fonctions administratives, donc on a beaucoup plus de femmes, mais sur les fonctions techniques, il y a beaucoup plus d'hommes, ce n'est pas lié à un problème de recrutement, c'est surtout au niveau des filières, des filières de recrutement. Il y a des filières où par exemple la mécanique, il y a beaucoup moins de femmes pour être recruté.

Ensuite, vous allez revoir aussi la répartition hommes/femmes au niveau des catégories de grade, donc c'est pareil. On retrouve plus d'hommes sur les catégories A dans les postes de directeur, c'est toujours aussi la même chose, c'est par rapport à des fonctions techniques, et par rapport aux filières de formation.

Si vous regardez un petit peu la pyramide des âges, on a une pyramide des âges qui est relativement vieillissante puisqu'on a une majorité d'agents qui ont plus de 45 ans. Donc, ça va poser des problèmes par la suite au niveau du recrutement et puis du savoir-faire aussi par rapport à nos effectifs ; et on va vivre aussi de nombreux départs qui vont être un coût aussi.

Il y a un rapport aussi sur le nombre d'agents handicapés, la loi nous impose d'avoir 6 % de la masse salariale en emplois handicapés. Aujourd'hui, on les atteint. Si on ne les atteint pas, on a une forte pénalité, c'est une bonne chose aussi.

Ensuite, vous retrouverez des indicateurs au niveau du taux de recrutement par mobilité interne, c'est 17 %.

Il y a aussi les métiers en tension aussi. Il y a des métiers où on n'arrive pas à recruter, c'est tous les métiers techniques, il y a les plombiers, il y a les agents pilotage sur l'assainissement et l'eau, les agents techniques de voirie, le SYBERT aussi, donc ils ont du mal à recruter du personnel.

Vous avez aussi une grille qui indique le nombre d'agents qui sont en disponibilité. Donc, ils se mettent en disponibilité pendant un an. Au total, sur GBM, c'est 73 salariés. Et sur l'année 2025, c'était 12 personnes qui sont parties, qui seront donc peut-être réintégrées un jour. Au niveau des démissions, on a à peu près 24 agents en démission. C'est récurrent chaque année.

Vous avez aussi des documents sur l'avancement en grade et en échelon.

Vous avez le nombre d'heures supplémentaires : les heures supplémentaires représentent 30 000 heures au total, soit 16 agents en ETP.

Je poursuis le dépouillement de mon document.

Ce qui est toujours intéressant, c'est de savoir d'où viennent nos agents. Principalement, sur le territoire de GBM, ils viennent aussi d'au-delà.

Vous avez aussi un document qui répercute la masse salariale avec les médianes d'année en année, avec des rémunérations entre hommes et femmes. Généralement, on regarde les moyennes. Les hommes sont mieux rémunérés que les femmes, là on a du travail aussi à faire.

Ensuite, vous avez la masse salariale qui est versée au niveau du forfait mobilité durable, c'est 104 000 €.

Vous avez aussi les indemnisations chômage.

Vous allez avoir aussi les frais de transport.

Donc, tout est détaillé. Si vous avez des questions, je reste à votre écoute.
Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vois pas de questions sur le rapport social unique. Pardon ! Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci. Monsieur VERDIER, je voulais savoir de quelles compétences techniques vous parliez quand vous annonciez que les postes de direction Catégorie A étaient plus pourvus par des hommes en raison des compétences techniques ?

M. VERDIER.- Ce sont les postes SYBERT, assainissement. Aujourd'hui, les services RH ont énormément de mal à recruter des personnes cadres sur ces fonctions-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Et puis c'est un constat aujourd'hui de la collectivité avec ce rapport social unique qui donne en tout cas une cartographie sur l'année 2025 de comment est composée notre administration et notre collectivité, nos collaborateurs.
Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Monsieur le Président. Il est vrai que l'on a entendu à plusieurs reprises dans la présentation de Monsieur VERDIER, *comme d'habitude* que ce sont des chiffres qu'il ne faut pas néanmoins banaliser, puisqu'on sait qu'il y a des leviers et que les représentations sociales qu'on a à l'égard des filières qui seraient plus ou moins attribuées à des femmes ou à des hommes, c'est aussi de notre responsabilité de ne pas véhiculer un certain nombre de stéréotypes.

Je voulais profiter de cette intervention pour remercier aussi toutes les femmes qui travaillent au niveau de la collectivité dans notamment les filières culturelles, filière sociale, filière administrative. Et je pense que nous avons, à notre niveau, un certain nombre de leviers pour permettre aux femmes de choisir avec la plus grande liberté de choix possible leur carrière professionnelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

On doit prendre acte de la mise en place de ce rapport social unique. Je pense qu'on peut le faire... Pardon, Madame, oui.

Mme FRANCART.- J'ai juste une question à laquelle peut-être vous ne répondrez pas encore, mais est-ce que vous vous êtes projeté sur l'ouverture de la Grande Bibliothèque, le nombre de personnes à embaucher ? C'est prématuré peut-être ?

M. VERDIER.- C'était indiqué dans le rapport précédent. Pour la Grande Bibliothèque, il y avait une décision qui avait été votée en 2024 de mémoire, il était prévu le recrutement de 13 personnes au total. Et aujourd'hui, il y a deux agents qui sont affectés, et la résolution prévoyait donc le troisième agent pour la charge de travail.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une préfiguration qui avait été faite aux alentours d'une douzaine d'emplois pour la Grande Bibliothèque, 13, comme vient de vous le confirmer Patrick VERDIER.

Donc, on peut prendre acte de ce rapport social unique ?
Eh bien, je vous remercie.

Conformément à l'article L 231-4 du code général de la fonction publique, le Conseil de Communauté prend acte du Rapport Social Unique 2025.

21. Présentation de l'index égalité professionnelle

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais laisser la parole à Patrick VERDIER sur la présentation de l'index égalité professionnelle.

M. VERDIER.- Alors, toujours pareil, la loi nous impose cet index sur l'égalité professionnelle hommes/femmes.

Je reprends mes notes.

Cet indicateur est basé sur 4 éléments principaux, c'est l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes des fonctionnaires. La même chose au niveau des agents contractuels.

Ensuite, c'est l'écart du taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes.

Et le troisième point, c'est le nombre d'agents publics, hommes/femmes qui ont la meilleure rémunération.

La note globale : la loi nous impose d'avoir au-delà de 75 %. Les autres années, on avait 67 %, donc on n'était pas très bien classé. Là, le rapport mentionne une note de 87/100. Sur l'ensemble des trois premiers critères, on est plutôt très bon. Et sur le quatrième point, qui recense en fin de compte l'écart

des rémunérations des personnes qui sont les mieux rémunérées, donc ce sont des hommes pour le cas de GBM. Donc, ça revient à la question de Madame VÉZIÈS sur la question précédente, c'est par rapport aux filières, il y a du travail à faire dessus, effectivement.

Pour mémoire, sur la mairie de Besançon, cet indicateur était à 10/10. Les femmes sont beaucoup plus sur les postes administratifs mieux rémunérés que sur les postes techniques.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.
Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT.- Je rebondis sur ce qui a été dit auparavant, c'est-à-dire dans la présentation et l'amorce de votre présentation. Quand on dit : « La loi nous impose », ça interroge sur la volonté politique qu'on met dans cette politique. C'est vraiment quelque chose qui me semble important de travailler, parce qu'heureusement qu'elle nous l'impose, parce que, finalement, si l'on n'avait pas cette loi, on voit combien on serait encore très, très loin.

Mais pour autant, c'est différent de se dire qu'ici dans cette collectivité, c'est vraiment quelque chose qu'on attend, qu'on veut, qu'on va travailler, qu'on retravaille. Voilà, c'est dommage de commencer par « La loi nous impose ». C'était juste une remarque.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

On prend connaissance de ce rapport sur l'index d'égalité professionnelle.
Merci, Patrick VERDIER.

Le Conseil de Communauté prend acte des indicateurs et de l'index à l'égalité professionnelle.

22. Mandat donné au Centre de Gestion du Doubs pour le renouvellement du marché du contrat d'assurance risque statutaire GBM et CCAS

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport n° 22 sur le mandat donné au Centre de gestion du Doubs pour le renouvellement... Oh pardon, Eloy pardon, je ne t'avais pas vu.

M. JARAMAGO.- Ça fait 3 heures que nous sommes en réunion et pourrait-on avoir une pause fraîcheur, c'est la mode en ce moment, sur les écrans. Je pense qu'au bout de 3 heures on peut s'arrêter 10 minutes, un quart d'heure pour se rafraîchir. Et si mes collègues en sont d'accord ? C'est une proposition.

M. LE PRÉSIDENT.- J'entends un petit peu des bruissements. Je pense que les élus ont plutôt envie que ça se déroule, mais rien ne vous empêche de sortir. Je crois que certains l'ont déjà fait, n'hésitez pas à le faire. Il y a de l'eau, il y a tout ce qu'il faut à disposition.

Sur le rapport n° 22, des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le mandat donné au Centre de Gestion du Doubs afin de mener pour le compte de Grand Besançon Métropole la passation d'un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23. Protection sociale complémentaire - Mandatement au Centre de Gestion du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 23 sur la protection sociale complémentaire. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »,**
- **Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, Grand Besançon Métropole aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Conseil de Développement Participatif : Renouvellement des membres

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 24, qui est le renouvellement des membres du Conseil de développement participatif.

Y a-t-il des oppositions ?

Oui, Monsieur MELLION.

M. MELLION.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Alors, j'ai appris, figurez-vous comme peut-être d'autres ici l'existence de ce Conseil de développement. Et je dois avouer que j'ai été agréablement surpris puisqu'en effet, au sein de ma formation politique, on voit d'un bon œil toute forme d'implication des citoyens et des citoyennes dans la vie politique de notre bassin de vie. Et nous pensons qu'il faut absolument aussi créer les conditions d'exercice du partage des pouvoirs avec les habitants. Et quand on regarde le manque de confiance de ces derniers envers les élus, ça a de quoi nous préoccuper. J'ai noté dans le dernier baromètre de confiance politique du CEVIPOF : 76 % des Français estiment que la démocratie ne fonctionne pas bien. En hausse de cinq points en un an. 89 % des Français qui ont le sentiment de ne pas être pris en considération par les politiques ; et 81 % qui souhaitent que les citoyens soient davantage associés aux grandes décisions politiques et budgétaires.

Et du coup, ces chiffres doivent à la fois nous inquiéter et aussi nous obliger. Je nous invite aussi toutes et tous à une réflexion plus large sur les compétences que peut et que doit pouvoir avoir une telle instance que ce Conseil de développement.

Et à l'heure où Grand Besançon doit relever des défis tels que la transition écologique, l'attractivité économique ou la cohésion sociale, nous pourrions par exemple élargir ses compétences et le consulter obligatoirement sur les Orientations Budgétaires de la communauté. C'est une proposition que je fais.

Et également, je pense qu'il faut qu'on s'organise pour que cette instance soit la plus représentative possible en termes de genre, d'âge, de classe sociale et de lieu de résidence de notre territoire.

Et à ce titre-là, une autre proposition : pourquoi ne pas introduire une part de tirage au sort parmi les Grand Bisontins, comme le font déjà les conventions citoyennes nationales, cela garantirait une représentativité supérieure à une désignation classique ?

Et enfin, aidons ce Conseil à gagner en visibilité, à se faire connaître, à faire connaître les enjeux de notre bassin de vie. Et à ce titre-là, pourquoi ne pas diffuser ses comptes rendus via les réseaux sociaux de l'intercommunalité et dans les mairies ?

Je pense que nos deux assemblées doivent pouvoir travailler étroitement. Il ne pourra en ressortir que du positif, notamment l'enrichissement des décisions publiques, mais aussi la croyance plus forte dans une démocratie au service de ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, en tout cas de vos propositions. Donc, je ne doute pas qu'Anne OLSZAK va animer pleinement ce Conseil de développement participatif pour lui donner vraiment toute l'énergie

qui doit être le sien. Et ce n'est pas forcément une mauvaise idée, effectivement, de diffuser sur les réseaux, dans les communes, les comptes rendus des uns et des autres. Anne OLSZAK va faire vivre encore davantage par rapport ce qui s'est passé sous le mandat précédent, encore plus ce Conseil de développement participatif.
Oui, Sébastien.

M. PERRIN.- Monsieur le Président, merci, de m'accorder la parole. J'irai un peu dans le même sens que mon prédécesseur en disant, certains le savent, j'ai animé le Conseil de développement participatif et je suis un militant de la démocratie participative. Je trouve que c'est un outil qui mérite qu'on y porte attention, nous en tant que maires, pas seulement comme conseillers communautaires. À nous aussi d'en faire la publicité, d'en montrer l'intérêt au sein de nos communes. Alors pour susciter l'intérêt, il faut connaître le dispositif, donc il faut qu'on s'y intéresse, il faut qu'on y avance. Après, j'y vois aussi un intérêt pour nous, conseillers communautaires, pour vous, Monsieur le Président. Souvent, Grand Besançon, c'est une grande nébuleuse. On paye nos déchets, on paye l'eau, l'assainissement et souvent derrière on ne voit plus trop ce qu'il y a à part quelques grands événements, etc. Et je pense que là, c'est un moyen de faire *res publica* et pas du partisanisme qui était le sujet d'une délibération en amont.

Donc ; faire de la politique au sens noble du terme, je pense que c'est par-là aussi qu'on peut le faire et faire aimer notre Grand Besançon auprès des habitants. Voilà, je n'en dirai pas plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Effectivement, c'est un outil indispensable, je pense, aujourd'hui aussi pour porter aussi notre réflexion sur des projets à apporter. Je pense que le Conseil de développement participatif peut apporter aussi des éclairages dans notre Projet de territoire à venir. Donc, je pense qu'il sera consulté ici. Donc, il a toute sa place bien sûr au sein de Grand Besançon Métropole.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités du renouvellement des membres du CDP.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Participation Aktya Sedia Salon SIMI 2025

M. Anthony POULIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport n° 25 sur la participation d'Aktya SEDIA au salon SIMI 2025.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la convention avec SEDIA et AKTYA formalisant leur participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2025,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

26. Soutien aux programmes d'actions en faveur de l'innovation portés par le Pôle des Microtechniques (PMT) pour l'année 2026

Mme Anne FALGA (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Le rapport n° 26 sur le soutien aux Programmes d'actions en faveur de l'innovation portés par le Pôle des Microtechniques, et je vais céder la parole à Sophie PESEUX.

Mme PESEUX. - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Grand Besançon Métropole (GBM) soutient la démarche fédératrice du pôle de compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'État, de la Région Bourgogne Franche-Comté et des acteurs économiques du territoire.

Le soutien à l'innovation est un axe structurant de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole. Il est un facteur de compétitivité pour les entreprises, pour les entités de recherche et d'attractivité comme de visibilité pour le territoire.

L'action de GBM en ce sens est définie dans son schéma territorial enseignement supérieur, vie étudiante, recherche et innovation.

Le présent rapport vise à soutenir les activités du PMT à travers trois programmes complémentaires au bénéfice de l'écosystème d'innovation grand bisontin et de ses entreprises : « Animation 2026 » à hauteur de 45 000 € ; « Innovation, Attractivité et Microtechniques » à hauteur de 65 000 €, et « HEALTH 2 » à hauteur de 45 000 €.

Quelques points pour resituer :

Le PMT, c'est le Pôle des Microtechniques. C'est un pôle de compétitivité qui fait partie des 55 pôles labellisés par l'État pour 2023-2026.

Ce qui va être important de préciser, le PMT dispose d'un budget annuel de l'ordre d'un petit peu plus de 2 M€, à savoir que pour plus de la moitié, pour 54 %, ça émane de partenaires privés.

Il déploie ses activités principalement sur les marchés de la Santé, l'Aéronautique-Spatial-Défense (ASD) et du Luxe.

Ce qui est important, c'est que depuis trois ans, ces mêmes subventions, ce même soutien est présent depuis donc 2023, 2024, 2025, il n'y a pas de hausse qui est proposée. Mais 2026 sera vraiment une année charnière puisqu'il y a un appel à projets pour une labellisation des pôles de compétitivité pour la période, cette fois 2027-2029.

Le Pôle des Microtechniques est là pour valoriser l'ensemble du tissu industriel qui sur ces thèmes d'activité, majoritairement, sont composés plutôt de petites et moyennes entreprises. Et donc, il est là pour les accompagner dans leur développement, notamment à l'international, c'est un levier pour renforcer l'identité de notre territoire, la compétitivité de GBM.

Sur les différents programmes :

Le programme « Animation 2026 » va être surtout sur ce qui est Aéronautique-Spatial-Défense.

Le programme « Innovation, Attractivité et Microtechniques », c'est vraiment un soutien par rapport à tout ce qui est santé au niveau de GBM.

Et puis le dernier programme « HEALTH 2 ». Un exemple précis : la visibilité, la notoriété dans l'ensemble des filières Medtech, Biotech, Pharmacie, de GBM, qui sont déjà à une échelle régionale, nationale et internationale.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sophie.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions sur ce rapport.

Je vous remercie. À l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « Animation 2026 » du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,**

- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « Innovation – Attractivité – Microtechniques » du Pôle des microtechniques à hauteur de 65 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,
- approuve le renouvellement du soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « PMT HEALTH 2 » porté par le Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes ainsi que l'avenant spécifique au programme « PMT HEALTH 2 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

27. Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien au projet de la société ENNOIA

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport n° 27 sur Actions recherche et innovation sur le Fonds Régional pour l'Innovation, avec le soutien aux projets de la société ENNOIA.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire attribue une avance remboursable à hauteur de 35 000 € à la société Ennoia dans le cadre du Fond Régional de l'Innovation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Enseignement Supérieur et Recherche Contribution annuelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) – 2026

M. Patrick AYACHE (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur l'Enseignement Supérieur et la contribution annuelle à l'ISBA, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une contribution de 210 000 € à l'Etablissement public de coopération culturelle ISBA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

29. Enseignement Supérieur et Recherche Avenant n°2 à la convention n°2022.06300 relative au financement d'un contrat doctoral à SUPMICROTECH

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport suivant qui est un contrat doctoral au sein de SUPMICROTECH, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la modification des articles 3 et 4 de la convention.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Enseignement Supérieur et Recherche Avenant n°3 à la convention n°2023/2023.06660 relative au financement de 3 contrats doctoraux à l'uMLP

Mmes Hélène MAGNIN-FEYSOT (1), Emmanuelle MEUNIER (2), Sophie PESEUX (2), Séverine VEZIES (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Trois contrats doctoraux, pour le rapport n° 30, à l'uMLP.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la modification de l'article 4 de la convention.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant afférent.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

31. Taxe de séjour communautaire : périmètre d'application et tarifs à compter du 1er janvier 2027

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 31 concernant la taxe de séjour communautaire.

Patrick AYACHE, à toi la parole.

M. AYACHE.- Je n'ai pas eu le temps de lever le bras, mais je voulais intervenir sur le rapport Enseignement Supérieur. D'abord, pour dire que c'est une marque de l'intérêt qu'a porté GBM et que continue à porter GBM à l'enseignement supérieur. Il y a beaucoup de choses qui sont faites et qui ont été faites et que j'espère, nous allons poursuivre et développer.

Et puis, je voulais également, notamment pour les nouveaux élus, dresser un portrait, mais très rapide, de ce qu'est notre université, dont on ignore souvent et la qualité et la quantité de ses étudiants, si je puis dire.

Nous avons 25 000 étudiants avec 3 000 alternants ; 2 600 étudiants extracommunautaires, étrangers extracommunautaires hors Union européenne ; cinq facultés ; 4 instituts ; un CLA – que tout le monde connaît – ; deux écoles d'ingénieurs ; un institut des Beaux-Arts ; trois Campus ; trois écoles paramédicales, dont une qui est sortie de terre il y a un an et demi ; 4 écoles supérieures privées également, qu'on connaît un peu moins.

En matière de recherche, vous savez ça mieux que moi : 19 unités de recherche, dont un laboratoire FEMTO, qui à un moment donné, était le plus grand de France. Je ne sais pas si c'est encore vrai ? Toujours, bon, le plus grand laboratoire de recherche français avec des centaines de chercheurs. Les gens ne mesurent pas ce que ça représente comme richesse pour notre territoire, six écoles doctorales. Et chaque année, 150 nouvelles thèses qui sont publiées.

Richesse extraordinaire qu'il faut soutenir et développer.

Je voulais vous dire également que lors du dernier Conseil d'administration auquel je vous représentais, le Président de l'université a fait part de son inquiétude sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires. Donc 2 600 étudiants qui viennent de deux continents, essentiellement asiatique et Afrique, pour lesquels, jusqu'à la publication du décret du mois de mai, c'est très récent, les universités avaient une latitude assez grande pour ne pas appliquer les taux maximums, qui sont des taux d'ailleurs que j'ai du mal à chaque fois à retenir.

Mais aujourd'hui, un jeune étudiant français ou européen, c'est 178 € pour une licence, 254 € pour un master. Si l'étudiant est extracommunautaire (africain, asiatique, etc.), tenez-vous bien, ça impose des frais de 2 895 € pour une licence ; et 3 941 € pour un master sans possibilité pour l'université de moduler – ce qu'ils avaient fait jusqu'à présent puisque ce tarif existe depuis 2019.

Donc, le Conseil d'administration de l'université a souhaité, je m'y suis associé évidemment, marqué son inquiétude, et à l'époque du Conseil d'administration, le décret n'était pas publié, donc la motion avait pour but d'empêcher la publication de ce décret, depuis il a été publié, et évidemment, la principale crainte, parce que, on peut discuter de tout là-dessus. On peut dire par exemple, et je ne serai pas forcément gêné de le dire, un étudiant non boursier qui paye 178 € son inscription, on peut penser que

c'est très peu. Je sais qu'il y en a parmi nous qui le pensons, et il est vrai que ça peut se discuter, que les boursiers aient un tarif... la gratuité, vous savez comment ça marche, c'est un peu compliqué, donc je n'en parle pas. Mais d'un seul coup, passer à ces sommes – que je ne retiens pas, donc – près de 3 000 ou 3 900 pour des étudiants extracommunautaires, je crains que ces étudiants qui viennent d'Asie ou d'Afrique, choisissent d'autres universités dans d'autres pays qui n'appliquent pas cette règle.

Voilà, donc je voulais vous signaler ça. On en a discuté entre nous, c'est juste un point d'étape. Il faut voir comment les choses vont suivre puisque la plupart des universités se sont prononcées dans le même sens. Il y avait d'ailleurs au Conseil d'administration, le Département qui était représenté, la Région et GBM. On a tous évidemment abondé dans ce sens-là, mais c'est quand même une source d'inquiétude. Pensez, par exemple, au CLA qui accueille beaucoup d'étudiants asiatiques, quand ils vont regarder combien c'est en Allemagne et combien c'est en France, il n'est pas impossible qu'ils fassent un choix douloureux pour notre territoire. J'ai réagi tardivement.

Je passe à la taxe de séjour qui est l'objet du rapport – comme ça, il n'y a pas de débat sur la question précédente –, avec un petit mot d'introduction. Tout à l'heure, le Président a dit que nous étions d'accord sur le fait d'avoir une grande ambition touristique pour notre territoire. Oui, c'est vrai, on a souvent tendance à réduire le tourisme à une activité secondaire. C'est avant tout du développement économique. J'ai porté ça à la Région pendant 10 ans, je continue à le faire moins qu'avant, mais tout de même encore.

Le tourisme, à l'échelle de la région, c'est 6 % du PIB. Si l'on zoomait sur GBM, on serait à peu près dans la même échelle. On parle souvent de la filière automobile et on a raison d'en être fier. C'est autant que la filière automobile, en poids dans le PIB, c'est près de 60 000 emplois. C'est donc à chaque fois que l'on développe un tout petit bout de l'activité touristique, on développe notre économie, on développe l'argent que dépensent les touristes. Et comme on le dit, on le répète souvent, ces emplois ne sont pas des emplois délocalisables. Quand on construit un hôtel, il peut changer de patron, mais l'hôtel reste là avec son activité. Quand on construit comme on l'a fait à GBM, le magnifique camping de Chalezeule, on va changer de gestionnaire, si on en change, ce n'est pas grave, le camping restera là, il poursuivra son activité avec les emplois qui vont avec. C'est la particularité de ces emplois.

Donc pour faire vivre tout ça, nous avons une taxe de séjour que vous connaissez lorsque vous vous baladez en vacances. Elle a été instaurée par GBM en 2017. Toutes les communes ont rejoint la taxe communautaire, puisqu'avant c'étaient des taxes communales, sauf trois communes : École-Valentin, Geneuille, Marchaux-Chaudefontaine. Je ne regarde personne, je les comprends parce que c'est là où il y a les hôtels en fait, donc il y a des recettes plus importantes. Châtillon, nous a rejoints en 2026 et je forme le vœu que ces trois communes nous rejoignent pour que nous mutualisions cette ressource encore plus et encore mieux.

Elle est due par les visiteurs – cela vous le savez – qui passent une nuit sur place.

La dernière révision des tarifs s'est faite en juin 2023, et donc je vous propose de fixer un tarif. Je ne vais pas rentrer dans les différentes catégories des hôtels 2 étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles.

Pour l'essentiel de ce qui nous concerne, nous avons essentiellement des 3 et 4 étoiles, je propose que nous passions de 2 € à 2,30 € par nuit – donc payés par les touristes de passage – ; pour les hôtels et meublés 3 étoiles : de 1,50 € à 1,60 € ; et pour les 2 étoiles : de 0,90 à 1 €.

Très rapidement, quel est le paysage touristique sur GBM ?

Dans les 5 étoiles, nous avons un meublé, pas d'hôtel. Je crois qu'il est à Torpes d'ailleurs.

Nous avons dans les 4 étoiles : 4 hôtels et huit meublés.

Dans les 3 étoiles, nous avons : 16 hôtels, 3 résidences et 23 meublés.

Dans les 2 étoiles : 4 hôtels et 12 meublés.

Et dans les hôtels, résidences et meublés non classés, il y en a encore, nous avons : 7 hôtels, 1 résidence et 282 meublés (Airbnb ou assimilés).

On développera avec mes collègues qui sont avec moi en charge du tourisme, une autre fois, une stratégie plus approfondie. Pour le moment, je vous propose de réviser la taxe de séjour.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions sur le rapport ? Je ne vois pas de prise de parole.

Des abstentions ?

Merci, Patrick. Merci à vous.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du nouveau périmètre d'application de la taxe de séjour communautaire,
- approuve les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2027.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Base nature Les Lacs d'Osselle : Conventionnement avec le CRIJ (carte Avantages Jeunes 2026/2027) - Convention avec Ginko (pack Avantage Ginko 2026-2027)

M. LE PRÉSIDENT.- On passe au rapport n° 32 sur la convention avec le CRIJ et convention avec Ginko concernant la base nature du lac d'Osselle.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la reconduction du partenariat avec le CRIJ et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.
- approuve le partenariat avec Ginko et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Marchaux-Chaufontaine – Concession d'aménagement – Avenant 1

Mme Catherine BARTHELET (2) et MM Guillaume BAILLY (1), Ludovic FAGAUT (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport n° 33 sur la concession d'aménagement, sur l'avenant n° 1 concernant Marchaux-Chaufontaine.

Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, lors de la commission développement économique à laquelle je participe, j'ai déjà exprimé mon opposition à ce rapport. Cette opposition ne concerne pas uniquement l'avenant qui nous est présenté aujourd'hui, mais plus largement le projet de création de la zone d'activité et d'emploi de Marchaux.

Je tiens d'ailleurs à préciser que notre opposition ne relève d'aucun dogmatisme. Nous ne sommes pas opposés au développement économique. Nous sommes, en revanche, opposés à une certaine conception du développement économique, hérité d'une époque où les limites écologiques n'étaient pas prises en compte.

Car ce projet est avant tout, est avant tout un projet d'un autre temps. Il a été imaginé il y a plus de 25 ans, même s'il a été réduit depuis lors. Et lorsque l'on dit cela, on a déjà beaucoup dit.

Ce qui pouvait sembler pertinent au début des années 2000 ne l'est plus nécessairement aujourd'hui, alors que nous faisons face à l'urgence climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à la nécessité de préserver nos capacités de production alimentaire.

Le problème de ce projet est qu'il continue de mettre en concurrence développement économique et préservation des terres agricoles. Or, nous devons précisément sortir de cette logique. L'écologie n'est pas une contrainte. Elle constitue désormais le cadre dans lequel doivent s'inscrire nos politiques de développement. Cette zone représente près de 40 hectares artificialisés, dont une part importante de terres agricoles de bonne qualité agronomique, puisque la mission régionale d'autorité environnementale elle-même a souligné cette bonne qualité.

À cela s'ajoute un autre sujet de préoccupation, les études réalisées ont mis en évidence la présence d'un ruisseau en sous-sol, ainsi que la vulnérabilité particulière du secteur lié à la nature karstique des

terrains. Cette configuration fait peser des risques d'infiltration de pollution vers les milieux aquatiques et donc dans un contexte où la préservation de la ressource en eau devient un enjeu majeur, cette question ne peut pas être considérée comme secondaire.

Et ce projet n'est pas un cas isolé. À l'échelle de Grand Besançon Métropole, d'autres opérations soulèvent les mêmes interrogations, qu'il s'agisse des Vaîtes ou de la zone de Saint-Vit par exemple. À chaque fois, ce sont des terres agricoles, des espaces naturels ou des zones de fraîcheur qui disparaissent.

La zone de Marchaux figure parmi les projets contestés dans le cadre de l'initiative nationale des printemps des luttes. Cette mobilisation traduit une préoccupation de plus en plus largement partagée. Peut-on continuer à consommer des terres agricoles comme nous l'avons fait pendant des décennies, alors même que les enjeux de souveraineté alimentaire, de biodiversité et d'adaptation au changement climatique deviennent chaque année plus pressants ?

Pourtant, les connaissances scientifiques sont aujourd'hui largement établies. L'artificialisation des sols est l'une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité. Elle fragilise également notre capacité à faire face aux canicules, aux sécheresses et aux inondations.

La préservation des terres agricoles n'est donc pas seulement un enjeu environnemental, c'est aussi un enjeu de souveraineté alimentaire et d'adaptation de notre territoire.

Par ailleurs, les bénéfices économiques avancés méritent d'être interrogés. Combien d'emplois seront réellement créés ? Quelles entreprises sont susceptibles de s'implanter sur cette zone ? Ce sont des questions que je pose aujourd'hui. À ce stade, *a priori*, nous ne disposons pas d'éléments suffisamment précis.

Car si les entreprises qui s'installent à Marchaux proviennent déjà du territoire de l'agglomération, nous ne serons pas face à des créations d'emplois, mais à de simples déplacements d'activités.

Enfin, la question financière reste entière. Le coût de cette opération représente plusieurs dizaines de millions d'euros pour la collectivité, sans compter le déplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage qui est au sein de la zone d'activité et les éventuels surcoûts qui accompagnent souvent ce projet.

Nous sommes donc en droit de nous interroger sur le coût final réel de cette zone d'activité et d'emploi et sur la pertinence d'un tel investissement au regard des enjeux auxquels notre territoire doit faire face.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il existe d'autres voies pour soutenir l'activité économique de notre territoire, notamment la mobilisation des zones d'activités existantes, la valorisation des dents creuses et l'aménagement plus sobre en foncier.

Nous refusons donc d'opposer développement économique et préservation des terres agricoles, et notre responsabilité est précisément de construire un modèle capable de concilier les deux.

À l'heure où chaque hectare de terre agricole perdu l'est presque toujours définitivement, nous pensons que la véritable modernité consiste à développer l'activité économique sans continuer à artificialiser les sols.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.
Martial DEVAUX.

M. DEVAUX. - Bonjour. Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous.

En fait, ce qu'on vote là, c'est juste un avenant sur une concession qui a été, je dirais, faite à T25 et en fait, ça a été voté sous l'ancienne mandature, le 11 décembre, quasiment je pense à l'unanimité puisque ça s'était fait en fin de soirée.

Donc à aujourd'hui, le projet a déjà été voté, ça a été entériné. Après, il faut comprendre que c'est la seule zone industrielle où l'on a un volume suffisant pour implanter une industrie qu'on n'est pas capable d'implanter ailleurs. Si on prend Nouvelle Ère, c'est 3,2 hectares divisés en 12 lots, donc même si on rassemble des lots, on n'est pas en capacité d'offrir 3 hectares d'un seul tenant.

La zone qui est proposée là et qui a été votée, je le rappelle au mois de décembre dernier, elle couvre la possibilité d'avoir... Au départ, c'était 50 hectares dans l'évolution du temps et on le comprend bien,

ça a été réduit, là, aujourd'hui, on est à 37 hectares et, en fait, il va y avoir un phasage de tout ça, c'est-à-dire qu'il y a une première section de 10 hectares qui va se faire, qui permettra d'avoir une offre. Aujourd'hui, notre première problématique, si demain on a une demande sachant la complexité et le temps – là, je l'ai découvert, je suis un peu novice, mais on apprend –, mais on se rend compte que la temporalité pour la mise en œuvre d'une zone d'activité est relativement longue. Et c'est normal, il y a énormément de choses à faire, vous l'avez souligné, s'il y a des problèmes de ruissellement, etc. Tout doit être pris en compte et il faut le faire. Il faut le faire pour les générations futures. Donc ça, on le fera.

Par contre, la temporalité entre le projet industriel qui pourrait arriver et puis cela, nous oblige et nous impose, en amont, de travailler avant et d'avoir quelque chose de disponible. Pas dans l'immédiat, mais peut-être dans les deux ou trois ans. Pour se rendre compte, la concession est couverte sur 20 ans, elle dépasse largement la mandature actuelle, celle d'avant, etc. On est en fait sur un avenant qui dit que l'on va juste gagner, sur les deux premières années, la discussion du foncier, pour avoir des transactions sereines et claires avec peut-être les agriculteurs ou d'autres propriétaires de terrain. C'est tout.

Mais, il est clair que les 37 hectares qui sont aujourd'hui dans la zone, peut-être que dans 18 ans, on s'arrêtera à 20 hectares, ou l'on s'arrêtera peut-être à la première partie des 10 hectares qui seront faits. C'est cela qu'il faut comprendre. En fait, ce projet est forcément évolutif parce que ce n'est pas 37 hectares que l'on prend d'un seul tenant. Aujourd'hui, il y a énormément de terrains qui ont été achetés aux agriculteurs, et ils continuent à l'exploiter, c'est juste cela que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Et pour compléter, ce sont 10 hectares qui sont quasiment prêts, tout de suite. Et aujourd'hui, on en a besoin aussi sur Grand Besançon Métropole pour développer notre activité économique.

Anne FALGA.

Mme FALGA. - Bonjour à toutes et tous. On ne peut pas parler de zone d'activité sans parler de développement économique bien sûr. Et ce que je voulais dire, c'est que depuis 6 ans, il n'y a pas de mètres carrés qui soient sortis. Aujourd'hui, l'état est le suivant : on a 20 hectares, ça paraît beaucoup. Mais non, c'est beaucoup plus compliqué que ça. La moitié de ces 20 hectares sont sur les zones Temis, donc sont fléchés sur des destinations, des activités très typées, donc ce n'est pas possible, ce n'est pas accessible pour toutes les entreprises.

Les 10 autres hectares sont des queues de programme émietées dans des zones, et les tènements sont très, très faibles. Donc, je commence avec les équipes à faire le tour des entreprises de GBM. Il y a des projets de développement dans nos entreprises, et notamment des projets dans l'industrie. Où est-ce qu'on va pouvoir les placer ? C'est extrêmement compliqué. Donc, on ne peut pas gêner le développement de ces entreprises locales parce qu'elles risquent... parfois, elles appartiennent à des groupes, et d'ailleurs, on met les sites en concurrence et on risque de perdre du projet, des emplois, nos futurs emplois et nos futures entrées fiscales. Il ne faut pas l'oublier.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Madame VÉZIÈS, et puis Jean-Paul.

Mme VÉZIÈS. - Oui, mais allez-y.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, mais à Madame VÉZIÈS. Enfin, je vais quand même diriger un petit peu les prises de parole. Donc Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS. - C'était juste par politesse, comme M. MICHAUD n'a pas pris la parole, je pensais que c'était intéressant de l'écouter.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS. - Donc pour répondre à l'intervention juste avant Madame FALGA, pardonnez-moi, j'ai oublié votre nom. Je vous rassure, je suis au courant que ça a été voté au mois de décembre, même si je n'étais pas élue dans cette assemblée, j'ai attentivement suivi ce qui s'est fait. Donc je sais très bien que ce projet a été voté au mois de décembre, et nous y étions déjà opposés. Et j'ai bien compris qu'il s'agit juste d'un avenant. Mais je pense qu'il est important de se saisir de ce rapport pour justement faire naître des débats, y compris au sein de cette assemblée, parce que nous sommes là pour ça, pour justement parler d'un sujet compliqué, comme vous venez de le dire, Madame FALGA, qui est : comment fait-on pour assurer un développement économique qui soit compatible avec les questions

écologiques ? Donc, le sujet de mon intervention, c'était cela. Donc, rassurez-vous, il ne m'a pas échappé que ce projet a été adopté et c'est bien malheureux.

Pour autant, on reste dans une posture où l'on a un peu le couteau sous la gorge. Si l'on veut garder des entreprises locales, il faut qu'on leur offre des terres, et finalement on continue à mettre en opposition développement économique et nos terres agricoles, à l'heure où la souveraineté alimentaire, avec le réchauffement climatique, va devenir un problème.

Et encore une fois, je le dis, ce sont des terres qui ont été déclarées comme étant des terres de qualité, avec des qualités agronomiques importantes, avec des risques d'infiltration pour des pollutions. Et je pense qu'il aurait été important, parce qu'on me dit qu'on va faire attention. Oui, mais concrètement, qu'est-ce qu'on met en place là, maintenant pour faire face à ces situations ? Et je n'en vois pas le bout du tout.

Pour avoir discuté avec notamment les personnes qui s'opposent à ce projet de la zone verte Marchaux, l'un des arguments qui étaient donnés, c'était qu'on allait en profiter pour développer les mobilités douces, etc. Sauf qu'en est-il par exemple – et là, c'est une question que je pose –, je sais que ce collectif a demandé l'augmentation des dessertes du bus Ginko jusqu'à Marchaux, est-ce que là, il y a une réflexion qui est menée là-dessus pour permettre justement la circulation entre Besançon et d'une future zone d'activité qui ne se fasse pas uniquement par le tout-voiture ?

Qu'en est-il de la question de l'augmentation du trafic routier qui, inévitablement, va se faire avec le développement de cette zone d'activité, puisqu'il y a la sortie d'autoroute qui n'est pas très loin ? Donc évidemment que ça va être le ballet des voitures, des poids lourds, des camionnettes, etc.

Donc, comment envisage-t-on ces enjeux-là et comment fait-on en sorte d'avoir un certain développement économique, mais un développement économique qui prend en compte ces enjeux écologiques et de bien-être et d'avenir ?

Parce que tout à l'heure, quand on dit que ce projet il dépasse la mandature actuelle, justement, c'est loin de me rassurer parce que c'est l'avenir de nos enfants qu'on est en train de décider là, aujourd'hui, maintenant.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT. - Je voulais poser une question, Monsieur DEVAUX. Il y a eu tout un débat, c'est un dossier qui a déjà, je ne sais pas combien d'années, je pense qu'il a fait déjà pas mal de mandats.

Un des éléments sur lesquels il a aussi buté, entre guillemets, c'est la question des gens du voyage. Il me semble bien qu'il faut aussi s'interroger sur notre capacité, ou non-capacité d'ailleurs, sur notre territoire, à offrir l'aire qui est nécessaire pour les gens du voyage, à moins qu'on m'explique qu'on n'en ait plus besoin. Mais je crois bien qu'il y a une installation, là, en tout cas je ne sais pas s'ils y sont encore, mais ils étaient là, en plein cagnard d'ailleurs.

Donc, je pense que ça serait intéressant qu'on sache comment tout cela se gère avant même d'imaginer cette transformation, parce que sinon ce dossier continuera à être bloqué très longtemps.

Et l'autre élément, c'est qu'il a toujours été posé la question, toutes les fois qu'il a été envisagé des zones d'activités, c'est de quelle surface il est question, etc. ?

Mais je reviens vers Madame FALGA. Madame FALGA, on a mis en place un observatoire, donc en matière d'économie, et justement, j'espère bien, plutôt que d'entendre quelque chose que j'entends comme une petite musique sur « nous n'avons pas créé de mètres carrés durant 6 ans », j'espère bien que vous allez nous présenter une même plaquette que pour l'habitat qui nous démontrera que, en réalité, ce n'est pas du tout ça qui s'est passé. Et entre autres, à un moment donné, il faudra quand même qu'on regarde sur la durée comment ces politiques se sont installées ? Parce que, comme vient de le dire Monsieur DEVAUX, installer une zone d'activité, ça met du temps, et certaines mettent 20 ans, sinon plus.

Donc au lieu de dire des éléments comme ça, que rien n'a été créé. Ce que j'ai entendu ce soir, je pense que vous avez tous entendu ce soir, c'est qu'il semblerait qu'on ait envie de faire une démonstration qu'il ne s'est pratiquement rien passé dans le mandat avant, que ça s'est toujours passé de travers, que ça n'allait pas, etc., et donc les propos sont systématiquement négatifs.

Alors, je vous invite à quelque chose, et quand je dis « vous » ne croyez pas que je considère tout le monde de la même façon, mais pour ceux qui portent cette parole, je vous invite à vous émanciper de

ma personne. Sortez de là, et regardez l'avenir. Regardons comment on travaille, mais arrêtez de faire référence à moi.

Je vous le dis, je pense que je n'ai pas assez d'ego pour considérer que ça pourrait être justement un élément structurant. Je vous invite à faire en sorte, par contre, de nous apporter des données très factuelles, parce que je suis sortie de plus de 34 ans de vie dans la vie professionnelle, qui était une vie scientifique, j'aime les faits, les données. Et donnez-nous justement ces données-là et on en reparlera à ce moment-là, quand vous aurez la petite plaquette qui ira bien, qui montrera qu'il y a bien des mètres carrés qui ont été produits pendant ce mandat-là, avec toutes les difficultés qu'on a rencontrées, mais on reviendra dessus, j'en suis sûr.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vous rassure, je ne pense pas que GBM tourne autour de vous. Simplement, je peux en témoigner, je me rappelle un petit peu de ce coup de gueule, parce qu'on peut l'appeler comme ça, de Pascal ROUTHIER au moment du débat sur le développement des zones d'activités économiques où effectivement pas un centimètre carré n'avait été créé durant le mandat.

Je vais céder la parole à Pascal ROUTHIER et après à Jean-Paul MICHAUD.

M. ROUTHIER.- Très rapidement. Je suis rentré... Grand Besançon Métropole s'est créé en 2019 avec les prises de compétences qui étaient voulues par Jean-Louis FOUSSERET et Gaby BAULIEU. On a tous suivi. On souhaitait faire un territoire agréable et avec des compétences que personne ne regrette aujourd'hui au niveau des élus, à moins qu'il ne prenne la parole, celui qui n'est pas d'accord. On a voulu créer une Communauté urbaine qui fonctionne, et bien entendu, pour qu'elle fonctionne, il faut des rentrées fiscales.

Les rentrées fiscales, vous n'allez pas les chercher ailleurs que dans l'économie. Ça ne ruisselle pas du ciel à ce que je sache. Sinon demain, vous serez les premiers à venir nous dire : « Vous n'avez pas fait d'économie » et donc automatiquement, on est obligés d'augmenter les impôts, et l'on est obligé d'augmenter toutes les prestations que l'on propose à nos habitants.

Je dis simplement qu'il faut continuer à faire de l'économie. Moi, nous, nous sommes rentrés en 2017 dans le Grand Besançon Métropole dans l'objectif de continuer le développement économique de notre territoire, c'est-à-dire aujourd'hui, j'ai trois zones industrielles qui sont passées entre les mains de Grand Besançon Métropole. Saint-Vit apporte 10 % de la fiscalité de Grand Besançon Métropole. Je pense que j'ai apporté quelque part un petit peu de subsides pour que Grand Besançon Métropole continue de se développer. On l'a fait bien volontiers.

Mais ce que je voudrais aujourd'hui, c'est que j'ai une multitude d'entreprises, parce qu'on a développé un secteur qui est dynamique, qui veut s'implanter sur notre territoire. Sauf qu'on ne peut pas le faire puisque ça fait 10 ans, depuis 2017, où cette zone est en stand-by. Et aujourd'hui, on est en train de me dire qu'elle va être encore bloquée pour longtemps parce qu'on ne veut pas qu'on mange des surfaces de terre, de prairie. Mais le monde a été construit de cette façon-là sur des prairies. Je suis désolé. Et donc quelque part, on a mis en place une loi qui s'appelle le ZAN. Je crois qu'on s'est tous mis d'accord, et elle n'est pas terminée, notre PLU n'est pas terminé, enfin, je pense que Jean-Paul va en parler tout de suite.

Mais quelque part, on s'est saigné, on a supprimé des surfaces, des mètres carrés de terres agricoles pour éviter de consommer. Et donc, respectons le PLU que nous avons mis en place – PLUi. D'ailleurs, c'est grâce à Saint-Vit si ce PLUi est passé. Je me rappelle simplement quand on a fait les votes, si je n'avais pas voté, si notre territoire n'avait pas voté pour ce PLUi, il ne passait pas – en prise de compétence, bien sûr –, et l'on savait que c'était important et c'était fondamental pour que notre territoire se développe. Et on l'a fait et j'en suis ravi. Maintenant, ne bloquez pas la machine, c'est tout ce que je peux dire.

Je laisse la parole à Jean-Paul.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Paul.

M. MICHAUD.- Merci. Alors, je vais plutôt être positif dans le sens où effectivement notre territoire est vertueux, dans le sens où nous avons un SCoT qui produit ses effets depuis 2011. Je vous rappelle simplement que la consommation foncière sur notre territoire, entre 2001 et 2010, était de 1 075 hectares, soit un peu plus de 100 hectares par an.

La consommation foncière est tombée à 635 hectares sur la décennie suivante, c'est-à-dire entre 2011 et 2020. Et aujourd'hui, pour la période de 2021 jusqu'en 2050, notre consommation foncière maximale,

je ne parle pas d'ENAF, je parle de consommation foncière maximale qui sera de 700 hectares. C'est-à-dire que nous avons divisé par deux et nous allons diviser par trois notre consommation foncière. Ça, ce sont de bonnes nouvelles, ça, ce sont de très bonnes choses. Je crois que démontrer que nous sommes un territoire vertueux, nous n'avons plus à le faire.

D'autre part, quand on parle de chiffres, il est vrai que c'est important de les mettre en avant. C'est important de connaître notre territoire et la façon dont nous nous sommes comportés collectivement, et des efforts qui sont en train de se faire.

Aujourd'hui, je vais visiter toutes les communes – pardon aux deux communes que je n'ai pas pu visiter cette semaine, mais c'est partie remise bien entendu. Donc rencontrer tous mes collègues maires pour le PLUi. Et nous faisons tous globalement des efforts. Nous faisons tous globalement des efforts pour moins artificialiser, pour moins consommer de terres agricoles. Et ça, je crois que c'est important que nous le portions tous ensemble collectivement, parce que c'est quelque chose, effectivement, d'important.

Voilà ce que je tenais à vous dire sur la partie consommation foncière et vous dire, oui, on est un territoire vertueux et c'est plutôt une bonne nouvelle.

M. LE PRÉSIDENT. - Martial.

M. DEVAUX. - Pour répondre à la partie technique, si l'on parle de Marchaux, il faut savoir qu'il y a eu un contournement de fait. Ce que je veux dire, c'est que les choses se mettent en place et mettent du temps. Le contournement, il a peut-être déjà 10 ans ou 15 ans, et en fait c'était en prévision de tout cela. La circulation, les changements ne se sont pas faits comme cela et comme on le dit, c'est un temps long.

Après derrière, il est vrai qu'on parle des contraintes et ce n'est pas des contraintes, c'est, je dirais, le respect de la loi. Il faut savoir que pour lancer cela, on va avoir à passer l'évaluation environnementale, étude d'impact environnemental, il va y avoir le bruit, la loi sur l'Eau avec la déclaration enregistrement-autorisation en fonction des activités. Derrière, il y a tout ce qui est espèces protégées, il y a tout le côté discussion avec les chambres d'agriculture, etc. Et puis toute la partie géotechnique et hydrogéologique. Donc tout cela, ce sont toutes des études qui vont être faites sur ces zones-là. Donc, il ne faut pas avoir peur et croire que, comme le dit Jean-Paul justement, aujourd'hui, on est un pays où l'on a énormément resserré les choses et, à juste titre, c'est normal. Mais voilà, et ça sera fait.

Mais si l'on n'engage pas, le temps industriel est beaucoup plus court que celui-là. Parce que les gens qui travaillent dans l'industrie ont une vision à trois ans maximum, et encore quand tout va bien, parce que souvent vous êtes plutôt restreints à un an et demi ou un an. La problématique, c'est l'adéquation entre les deux. Et aujourd'hui, pour une zone comme ça, c'est une réponse à un industriel qui pourrait venir ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Et le temps peut-être encore plus long s'il n'y a pas la volonté politique. On a bien pu le vérifier par le passé.

Et sur un sujet concernant les gens du voyage, rappeler que sur la zone de Marchaux-Chaudefontaine, c'est un engagement qui a été pris auprès de Marchaux-Chaudefontaine de faire une zone provisoire. Charge à nous maintenant de trouver. Je me rappelle très bien des débats qu'on a pu avoir ici sur la zone, l'aire des gens du voyage qui a suscité pas mal de débats au sein de la structure.

Concernant cet avenant, y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions. Des abstentions ? Cinq Abstentions. Je vous remercie.

A la majorité des suffrages exprimés (3 contre et 5 abstentions), le Conseil de Communauté autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la concession d'aménagement de la ZAC de Marchaux Chaudefontaine avec T25.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 105

Contre : 3

Abstentions : 5

Conseillers intéressés : 5

34. Exercice du droit de préemption urbain - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

M. LE PRÉSIDENT.- Point suivant à l'ordre du jour, c'est prendre acte du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner entre le 1^{er} janvier 25 et le 31 décembre 25.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.

35. Opérations immobilières réalisées en 2025 par Grand Besançon Métropole - Rapport de synthèse

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport 35, prendre connaissance également sur les opérations immobilières réalisées en 2025 par Grand Besançon Métropole. Avec ce rapport de synthèse, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? En tout cas, c'est prendre connaissance.

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan 2025 des transactions immobilières réalisées par GBM.

36. Commune de SAONE - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) – Rue des Tilleuls

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 36, sur la création d'une zone de Projet Urbain Partenarial sur la commune de Saône, rue des Tilleuls, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté instaure une zone de PUP, couvrant la parcelle cadastrée AH n°250 classée en zones 1AU et UB au PLU sur la commune de Saône pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de conventions PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Taxe d'aménagement – Taux, exonérations, valeur forfaitaire : délibération récapitulative

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport n° 37, sur la taxe d'aménagement et sur la délibération récapitulative, y a-t-il des oppositions ?
Oui.

M. DEVEVEY.- Monsieur le Président, j'aurais une interrogation sur cette délibération puisqu'il est question du maintien du principe d'un reversement de la taxe d'aménagement à hauteur de 70 % pour la taxe d'aménagement perçue par GBM, mise en place au 1^{er} janvier 2022. Et je lis : « *Y compris pour des permis de construire antérieurs à cette date* ». Or, il me semble que ce point pose souci puisque c'est précisément ce point qui a été annulé par le Tribunal administratif de Besançon dans une décision de 2024, qui est certainement pendante devant la Cour administrative d'appel de Nancy. Alors, j'aimerais savoir si la Cour administrative d'appel de Nancy a rendu son arrêt pour que vous puissiez délibérer en ce sens ? Et dans la négative, il me semble que ce point pose problème, puisque c'est précisément ce point qui avait été annulé, qui avait fait débat au Tribunal administratif. Donc, j'aimerais, pour une question de sécurité juridique, savoir si la Cour administrative d'appel de Nancy a bien rendu son arrêt et aurait infirmé cette position ?

M. LE PRÉSIDENT.- A ce jour, il n'y a encore pas de décision de la Cour d'appel de Nancy.

M. DEVEVEY.- Alors, cette délibération qu'on s'apprête à prendre m'apparaît encore fragile sur le plan juridique, puisque c'est une question de rétroactivité d'un acte administratif qui porte atteinte à des droits acquis sur des produits de taxe d'aménagement antérieurs à 2022.
Bon. Je suis sceptique sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT.- Les sommes ont été provisionnées concernant cet appel, et les communes ont été informées par rapport à cela.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions concernant le rapport 37 ? Je n'en vois pas.
Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le maintien d'un taux de droit commun pour la taxe d'aménagement uniformisé à 5 % sur l'ensemble du territoire de GBM instauré au 1^{er} janvier 2022, à l'exception des secteurs décrits au présent rapport dans lesquels un taux majoré est mis en place au regard d'un volume important d'équipements publics à financer par GBM et/ou la Commune,
- approuve le maintien des exonérations facultatives de taxe d'aménagement pour :
 - les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° à l'article 1635 quater E 1° du CGI
 - dans la limite de 50 % de leur surface, les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (6° de l'article à l'article 1635 quater E du CGI
 - Le maintien de l'assiette forfaitaire des aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article 1635 quater K du CGI à hauteur de 4 000 € (valeur 2021),
 - le maintien du principe d'un reversement du produit de taxe d'aménagement aux communes à hauteur de 70 %, pour les taxes d'aménagement perçues par GBM mis en place au 1^{er} janvier 2022 (y compris pour des permis de construire antérieurs à cette date)
- approuve le maintien d'une gestion au cas par cas destinée à prendre en compte le besoin de financement d'équipements publics à réaliser par GBM dans le cadre d'opérations d'aménagement et de constructions et des opérations ponctuelles de voiries en ZAE liées aux projets de création et d'extension d'activités économiques potentiellement générateurs de recettes de TA, selon les modalités précisées en annexe 1 du rapport ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions relatives aux modalités de reversement du produit de taxe d'aménagement avec les communes concernées par le dispositif de gestion au cas par cas, selon le modèle de convention actualisée et joint en annexe 1 du rapport

La présente délibération sera notifiée aux Services Fiscaux (en vue de la réalisation des opérations d'assiette de la taxe (1639A et 1639 A bis du CGI) dans les 2 mois à compter de son adoption.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38. Plan local d'urbanisme intercommunal – Mise à jour du dispositif de collaboration avec les communes

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 38 sur le Plan local d'urbanisme, avec la mise à jour du dispositif de collaboration avec les communes. En gros, c'est comment on va travailler avec les communes sur les temps à venir.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la mise à jour des modalités de collaboration entre Grand Besançon métropole et les communes pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal définies par délibération des 28 février 2019, modifiées par délibération du 7 mars 2024,
- désigne les conseillers communautaires de la Ville de Besançon pour siéger au comité de pilotage du plan local d'urbanisme intercommunal et de la commission « Prospectives, aménagement du territoire, urbanisme et coopérations territoriales » élargie :

– Bruno CAIRE
– Pascal ORLANDI
– Didier GENDRAUD
– Laurence MULOT - CESARI
– Fabrice TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Tarifs de stationnement en parking

M. LE PRÉSIDENT.- Le point n° 39 sur le tarif de stationnement des parkings. Je donne la parole à Patrick JACQUES.

M. JACQUES.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons la volonté de renforcer l'attractivité de notre Métropole et pour cela, il est nécessaire que le cœur de l'agglomération soit dynamique pour rayonner sur l'ensemble de notre territoire et au-delà.

Aussi, comment faire pour soutenir son offre de commerce, et que les restaurants soient pleins à midi ? Pour y contribuer, nous allons faciliter l'accès pendant la pause déjeuner.

D'abord, rappelons les principales données de stationnement. Ce qu'il faut en retenir, c'est que sur l'ensemble des places de stationnement comptabilisées, soit presque 39 000 places, la majorité se concentre sur la Ville de Besançon avec 26 000 places. L'intégralité des places payantes se situe sur Besançon (6 300 places), et que parmi celles-ci, 5 000 places se situent dans la Boucle et dans sa proximité immédiate, principalement le secteur Battant.

Pour illustrer, voici la localisation des places sur voirie et en enclos ou ouvrage.

(Diffusion d'un diaporama)

Voilà, je laisse un instant la diapositive.

Il est également nécessaire de rappeler que, suite au transfert de compétences voirie en 2019, le stationnement sur voirie, c'est-à-dire dans les rues avec un paiement par horodateur, est resté de la compétence de la Ville.

En termes de grille tarifaire, 4 niveaux ont été identifiés avec un tarif plus élevé dans l'hyper et les axes commerciaux pour favoriser le turnover. Bien évidemment, les riverains bénéficient d'un tarif privilégié réservé aux abonnés.

Le total des recettes générées est de l'ordre de 2 M€ par an. Il est constaté que l'ensemble de cette offre de stationnement est globalement très utilisé et que la mise en place d'une gratuité sur ces places, même sur une plage horaire réduite, ne serait guère efficace et pourrait entraîner des effets de bordure, les riverains utilisant ces places plutôt que leur stationnement privatif attaché à leur logement.

A contrario, le stationnement dans les 10 parkings en enclos, fermés par des barrières et un paiement en sortie (voir illustration) comme Chamars, Arènes, Glacis, ainsi que Hauts de Chazal, etc., ainsi que celui offert par les parkings en ouvrage comme la Mairie, Beaux-Arts, relèvent de la compétence de la Communauté urbaine.

Pour l'ensemble des parkings, il faut rappeler qu'il existe déjà une mesure de gratuité pour les usagers restant stationnés pas plus de 59 minutes, quelle que soit l'heure de la journée. Ces stationnements génèrent une recette de 4,6 M€.

Afin de s'assurer de la faisabilité de cette disposition, il a été vérifié qu'il restait bien des réserves de capacité sur les parkings GBM concernés par la mesure.

Comme vous pouvez le voir sur le graphique des données de fréquentation, il s'avère qu'il reste une marge de 30 % d'occupation, même sur la plage du milieu de journée.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire que le stationnement soit gratuit pour tous les usagers du lundi au vendredi dans les parkings avec une double condition cumulative : stationnement de moins de 2 heures et uniquement sur une plage comprise entre 12 heures et 14 h 30.

Pour les usagers, la règle est simple, claire :

- moins d'une heure le matin ou l'après-midi : gratuit ;
- moins de 2 heures entre 12 h et 14 h 30 : gratuit.

Cette mesure aurait un impact financier avec une perte de recettes maîtrisée, évaluée à 66 000 € par an, selon les données extraites des chiffres réellement constatés, soit seulement une perte de 2,5 %.

Pour compenser cette perte à GBM, il a été décidé en Bureau de la Ville, puis en Bureau de GBM que la Ville de Besançon compenserait à hauteur de 60 %, selon la clé de répartition entre les deux collectivités. Cette perte serait intégrée dans une modification des attributions de compensation, qui feront l'objet, de ce fait, d'une modification à compter de 2027, après passage dans un prochain Conseil communautaire en fin d'année.

Pour des questions de mise en œuvre pratique et pour permettre de communiquer, pour expliquer la mesure, elle sera mise en œuvre à partir du 1^{er} septembre 2026.

En conclusion, cette mesure que je vous propose d'adopter aura un impact immédiat : plus de clients pour nos commerces, plus de vie dans nos rues, plus d'attractivité pour notre territoire. Cette mesure, c'est bien plus qu'une gratuité, c'est un signal aux commerçants : *nous sommes à vos côtés* ; aux citoyens : *votre ville vous facilite la vie*.

Certains diront la recette, nous répondrons 66 000 €, c'est le prix de l'attractivité. 66 000 €, c'est le prix pour sauver un commerce, pour créer un emploi, pour redonner envie de venir en ville.

Merci, de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur MELLION.

M. MELLION. - Alors, on en a déjà parlé effectivement à Besançon, mais j'avoue que je ne comprends pas bien encore une fois la pertinence de la mesure. Et peut-être que le Bureau pourra m'expliquer et même potentiellement toute l'assemblée ici, parce que vraiment j'ai du mal à voir concrètement qu'est-ce que ça change pour quelqu'un qui va payer ensuite 30 € au restaurant, de mettre 2 € de ticket.

Et quand on est en chantier dans la ville, on ne va pas déplacer le camion, enfin, on reste dans la ville, dans tous les cas, on va manger au restaurant. En fait, je n'arrive pas à voir concrètement les conséquences que ça peut avoir sincèrement.

Et en plus, il me semble que ça avait déjà été expérimenté sous une précédente mandature, donc j'ai l'impression que ce n'est pas vraiment une nouvelle idée, c'est une nouvelle vieille idée. Et le pire dans tout ça, parce qu'à la limite, ça pourrait s'entendre une expérimentation dans ce sens-là, mais c'est que pour moi c'est à rebours du sens de l'histoire, c'est-à-dire que symboliquement ça ne va pas. On essaie d'aller vers une ville sans voiture, et du coup on ne peut pas donner des gages comme ça, pour moi, aux automobilistes pour aller le plus possible dans le centre-ville, etc. Et je comprends encore une fois l'attractivité, les commerces, etc., mais je ne vois pas en quoi ça va changer.

En fait, je n'arrive pas à voir autre chose que quelque chose de démagogique, que de dire on veut faire l'inverse de ce qui a été fait sous la précédente mandature.

Voilà, ça donne vraiment cette impression-là. Donc je ne demande qu'à être convaincu sur le point attractif, mais par contre je ne demande même pas à être convaincu sur le plan « faisons entrer plus de voitures vers le centre-ville ».

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres prises de parole sur ce rapport.
Monsieur LEUBA.

M. LEUBA. - Je voulais juste revenir sur cette mesure. En effet, en commission, on avait posé la question et les services avaient visiblement la réponse. Je pense que c'est important aussi qu'on laisse s'exprimer les services quand ils ont la réponse sur la manière dont calculer la perte de recettes, puisque c'est tel qu'elle était présentée dans la délibération, et c'est la question qu'on avait posée au rapporteur. Preuve que c'est un sujet assez complexe et d'un sujet complexe, j'entends qu'on va sauver un commerce, un emploi – un commerce, un emploi, peut-être, des commerces, des emplois, je ne sais pas.

J'ai l'impression qu'on est sur un pari, en tout cas, une promesse de campagne de Ludovic FAGAUT à Besançon. Et c'est tout à votre honneur d'engager vos promesses. Mais est-ce que cette promesse-là, ce pari-là, va être effectif ? Là, j'ai vu des chiffres sur les pertes de recettes. Je ne vois pas les chiffres sur des indicateurs de réalisation, est-ce que c'est l'augmentation du chiffre d'affaires ? Comment le perçoit-on ?

Après, ça peut être une perception de dire que je fais de la gratuité, et je pense que, on peut dire « je pense que ». Par contre, on ne dit pas qu'on est assuré que derrière ça va permettre une dynamisation du centre-ville.

Il y avait une autre proposition qu'on a faite, en tout cas, que j'ai portée avec d'autres. Plus qu'un pari, en tout cas, c'est quelque chose qui fonctionne, c'est déjà que ce soit une expérimentation. Simplement une expérimentation pour voir effectivement si cette perte de recettes, à un moment donné, est effective, et c'est un succès ; ou si c'est un échec, et à ce moment-là, on modifie les choses. Là, ce n'est pas le cas. On avait déjà fait des expérimentations par le passé.

L'autre qu'on aurait pu faire aussi, c'est investir ces 66 000 € sur de l'activité en centre-ville. C'est aussi une demande des commerçants rencontrés. Tous les commerçants qui demandent des activités en centre-ville, au sein de nos villages, etc. Parce que les problématiques de commerce – là, on est en conseil d'agglomération –, elles ne sont pas juste sur la Ville, elles sont aussi sur l'agglomération, dans nos villages. Je rappelle que c'est la moitié du budget, par exemple, qu'on va voter tout à l'heure sur le Mardi des Rives, qui est un succès, qui fait venir du monde, qui permet aux gens de consommer. Donc, de la même manière, je pense qu'on aurait peut-être pu utiliser ces recettes à faire des manifestations culturelles, sportives. L'avantage, ça aurait pu permettre de soutenir ces activités culturelles, ce milieu associatif et aussi de faire les gens se rencontrer. Il n'y a pas juste aussi le rapport à l'économie. Là, on aurait pu parler d'économie, de culture, de partage, mais pas simplement sur ce pari qui est fait sur l'avenir de la perte de recettes.

Et puis derrière aussi, c'est avoir un plan global. Aujourd'hui, on voit une mesure présentée, mais pas un plan global sur les mobilités et sur l'attractivité du commerce.

Ma deuxième question, je voulais savoir : est-ce que ce plan global, on arrivera, mesure par mesure tout au long de ce mandat, ou est-ce qu'on aura une présentation globale ? Je ne demande pas aujourd'hui, mais est-ce qu'on aura une présentation globale d'attractivité du commerce plutôt que ces mesures qui arrivent comme ça – alors j'entends que c'est une promesse de campagne –, au coup par coup ?

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur JEANVOINE.

M. JEANVOINE. - Merci, Monsieur le Président. Je voulais intervenir sur ce sujet sur lequel j'étais déjà intervenu en commission GBM, et également au Conseil Municipal jeudi dernier, et vous nous avez renvoyés justement au Conseil communautaire pour poser les questions.

Et je découvre là, avec cette présentation, qu'il y a une étude d'impact ou une évaluation qui a été menée sur les taux d'occupation et sur la fréquentation des parkings. Or, en tout cas en commission, quand on a posé la question, on nous a dit qu'il n'y avait aucune étude qui avait été faite. Déjà là, il y a un progrès, on est content d'avoir certains chiffres.

Mais après, je m'interroge aussi parce que la mise en place d'une mesure de gratuité comme celle-ci risque d'accentuer le trafic automobile. Elle va aussi, je pense que vous l'avez vu, si vous avez fait vos études jusqu'au bout, qu'elle va diminuer la rotation des véhicules. Et on l'observe dans d'autres villes qui ont déjà mis en place de telles mesures de gratuité : les automobilistes profitent davantage des places de stationnement gratuites, et donc pas forcément aussi pour aller déjeuner en centre-ville, comme vous le précisez dans le rapport, Monsieur le Vice-Président, mais pour d'autres activités ou

même tout simplement pour rentrer chez soi. Et donc le souci, c'est que ça ne va pas forcément créer de la facilité pour les personnes qui veulent stationner, mais plutôt davantage de difficultés et davantage d'occupation des places pour ceux qui voulaient en profiter initialement.

Et par contre, je voulais également vous demander si vous aviez mené une étude d'impact sur les retombées économiques en termes de fréquentation commerciale, puisque là, par exemple, vous nous parlez de ça, et ça, c'est une partie de vos arguments, mais on n'a aucun élément, en tout cas dans le rapport qui nous affirme si une telle mesure va profiter réellement aux commerçants.

Et vous le savez, et vous l'avez encore précisé, les recettes de stationnement servent essentiellement à des aménagements et des rénovations de voirie. Et donc là, on a 66 000 € de manque à gagner pour la collectivité, et donc ce sera 66 000 € pour des opérations de voirie qui seront soit reportées, soit annulées. Et en commission, on m'a répondu que pour l'instant, il y avait aucune évaluation qui avait été menée pour le reste de l'année qui arrive, et aussi pour l'année prochaine sur les futures opérations de voirie.

Donc j'aimerais savoir notamment si c'est toujours le cas, ou est-ce que vous avez des éléments à nous apporter à ce sujet-là, sur les opérations de voiries qui vont être annulées ou reportées ?

Et je tenais aussi à rappeler en assemblée que malheureusement, vous ne posez pas la question des mobilités de façon globale avec ce type de sujet. En rendant les parkings gratuits, on laisse de côté aussi une bonne partie de la population. Les plus jeunes n'en bénéficient pas. Ceux qui n'ont pas le permis n'en bénéficient pas. Ceux qui n'ont pas les moyens de s'acheter une voiture n'en bénéficient pas, ceux qui n'ont plus la possibilité de se déplacer en voiture, que ce soit pour des raisons de handicap ou de motricité. Vous avez beau hausser les épaules, mais c'est un fait. Ceux qui n'ont plus la possibilité d'utiliser leur voiture pour quelques raisons, ils ne vont pas en bénéficier. Ceux qui aussi privilégient d'autres modes de transport à la voiture individuelle, donc piétons, cyclistes, usagers des transports en commun, ils ne vont pas non plus en bénéficier.

Et donc une telle mesure, on est plusieurs à le penser, ne répond pas aux enjeux de justice sociale dont nous devrions faire preuve. Elle ne répond pas non plus au problème de pouvoir d'achat des habitants, puisqu'à l'heure où les prix des carburants ont toujours du mal à redescendre, je ne vois pas en quoi une telle mesure, en incitant les gens à venir en voiture à faire un déplacement supplémentaire jusqu'au centre-ville, va leur faire faire des économies.

Elle ne répond pas non plus aux enjeux écologiques du XXI^e siècle qui voudraient que, justement, on encourage davantage à l'usage des transports collectifs et des modes doux plutôt que de favoriser le trafic automobile.

Et pour terminer, cette proposition, comme je vous l'ai dit la semaine dernière, elle part sans doute d'une intention qui est assez louable, on la partage tous, qui est de favoriser et soutenir l'activité commerciale et l'attractivité du centre-ville de Besançon. Mais pour l'instant, la réalité, avec une telle mesure, ça semble assez contre-productif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors ça, c'est vous qui le dites. Ça, c'est vous qui le dites. Sur quels chiffres vous vous basez pour dire que c'est contre-productif ? Vous avez des constats ? Sur quoi ? Vous n'avez pas de chiffres par rapport à cela.

Aujourd'hui, il y a un constat qui est très clair, factuel, que le centre-ville de Besançon est en souffrance. Il y a une particularité, c'est que les parkings en ouvrage et en enclos sont de la compétence de Grand Besançon Métropole. Et les parkings en surface, vous le savez très bien, sont de la compétence Ville. C'est pour ça que la semaine dernière, au sein du Conseil Municipal bisontin, vous avez voulu parler les uns et les autres des parkings en ouvrage et en enclos, c'est pour ça que je vous ai renvoyé au sein de Grand Besançon Métropole, puisqu'on en a parlé que des parkings en surface. Et là ce soir, on parle des parkings en ouvrage et en enclos.

C'est vous qui dites que c'est contre-productif. C'est vous qui dites Monsieur MELLION que l'objectif, je l'ai noté « On essaie d'aller vers une ville sans voiture » ! vous irez expliquer à Catherine BARTHELET comment depuis Pelousey elle fait pour venir au conseil d'agglomération ce soir ? Vous irez lui expliquer. Je pense que c'est un petit peu compliqué. Là, si on n'est pas dans la démagogie et dans l'illusoire, je ne sais pas dans quoi l'on est. Et après, vous nous renvoyez, à nous, exécutif ici, le côté démagogique. Je pense que vous faites fausse route pour ne pas faire de faux jeux de mots.

Aujourd'hui, on a une particularité, c'est qu'encore une fois, on a un centre-ville qui est en souffrance. On se doit de tout mettre en œuvre pour créer des dispositifs, pour pouvoir donner les moyens nécessaires à nos commerces de fonctionner.

Quand vous avez, dans le mandat précédent – je ne l'ai pas voté. Je ne l'ai pas voté. D'autres personnes ici l'ont voté, d'autres ne l'ont pas voté –, quand vous avez mis la gratuité des transports, notamment le samedi, est-ce que derrière vous avez des indicateurs ? Est-ce qu'on a des indicateurs qui nous disent que le chiffre d'affaires des commerçants a augmenté grâce à la gratuité des transports le samedi ? Que les chiffres d'affaires ont augmenté ? Vous n'avez pas d'impact là-dessus. Vous n'avez pas de chiffres.

Par contre, vous aviez fait, à l'époque, un pari – puisque vous avez employé le terme tout à l'heure –, un pari comme quoi ça participerait au dynamisme du centre-ville. Je n'y étais pas favorable parce que derrière l'impact, il est de 4,5 millions pour la collectivité de l'agglomération. Et derrière, ça vient obérer le développement de l'offre de services sur le territoire, notamment à ce qu'évoquait tout à l'heure Madame VÉZIÈS sur la zone de Marchaux-Chaudefontaine, parce que, bien évidemment, ces 4,5 millions, il y a une partie qui est prise sur le Versement Mobilité sur le dos des entreprises, et derrière, bien sûr, ça impacte les finances de la collectivité.

Donc, on se doit de proposer des dispositifs. La gratuité de 1h59 sur la tranche horaire 12 h-14 h 30 est un dispositif pour renforcer l'activité de nos métiers de bouche, et même un peu plus loin, puisque derrière, quand nos commerces vont rouvrir, pour certains peut-être 13 h 30, peut-être 14 heures, parce qu'il faudra aussi que nos commerçants prennent un petit peu la mesure de ce dispositif, pour ceux qui rouvriraient plus tôt, pourraient bénéficier aussi, pour ceux qui ne sont pas des commerces de métiers de bouche, d'avoir davantage de clients sur ces temps-là.

Donc, non, ce n'est pas démagogique. Non, on ne veut pas, nous, en tout cas, au sein de l'exécutif de Grand Besançon Métropole, une ville sans voiture, ça n'existe pas. Ça, c'est encore une fois dans l'illusoire, et puis ça ne va pas diminuer... Vous avez dit : « Ça va diminuer la rotation des véhicules ». Quand on voit la marge de manœuvre, je crois que vous auriez dû être attentif sur le graphique qui montrait la marge de manœuvre sur l'ensemble des parkings en ouvrage suivant les horaires, vous montre très clairement la marge de manœuvre que l'on a aujourd'hui pour vraiment répondre aux enjeux du stationnement gratuit de 1h59 entre 12 heures et 14 h 30 sur le cœur de ville. Parce que notre objectif commun, et quand on en a parlé en exécutif, tout le monde a été favorable à la démarche, puisque Grand Besançon Métropole doit aussi participer à l'attractivité du cœur de Ville de Besançon. Et c'est un dispositif en tout cas qui nous y emmène.

Madame VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS. - Merci, Monsieur le Président. Je pense que ce débat pose deux questions. Il pose la question de : c'est quoi la ville de demain ? Et : est-ce qu'on doit aller *a contrario* du sens de l'histoire ? Je pense que le sens de l'histoire, la ville de demain, c'est une ville où l'on n'a pas le tout-voiture qui y règne. Et je pense que l'on doit planifier ce processus sans opposer les Bisontins, les Bisontines avec les Grand Bisontins Grand Bisontines, comme vous avez tenté de le faire en prenant un exemple de Madame BARTHELET qui vient de Pelousey.

Et le deuxième enjeu, c'est : comment on fait vivre effectivement un centre-ville, un centre-ville marché, et j'en ai déjà parlé, on avait des propositions à faire sur le commerce de proximité aussi parce que c'est un enjeu aussi écologique et de développement économique de notre ville. Donc il y a ces deux enjeux-là.

Et je pense que ces deux questions qui sont absolument impérieuses, ne peuvent se résoudre uniquement avec ce que j'appelle une mesure d'affichage, une mesure dogmatique, une mesure de communication qui vise à flatter et à faire suite à une de vos promesses de campagne. On ne peut pas vous reprocher néanmoins de ne pas respecter vos promesses de campagne, mais comprenez que de notre point de vue, la question de la survie d'un centre-ville, et de la préparation d'une ville de demain, nécessite plus qu'une petite mesurette qui va nous coûter 66 000 €. Elle mesure un plan d'ensemble et nous pourrions vous suivre si un jour vous nous proposez un plan d'ensemble pour faire vivre le centre-ville de Besançon. Parce que moi, c'est un enjeu qui m'intéresse, et c'est un enjeu sur lequel je suis prête à travailler de manière constructive. Mais ce que je veux, c'est un plan d'ensemble. Ce n'est pas juste une mesure dogmatique que vous avez promise lors de la campagne électorale.

Et puis surtout, encore une fois, on se prive de recettes, donc concrètement, si l'on regarde bien, on dépense, mais on se prive de recettes. Et, encore une fois, on obère notre capacité à pouvoir réagir à certaines urgences, mais aussi, encore une fois, à voir plus loin et à préparer la ville de demain. Globalement, le principal reproche que j'aurais à faire, c'est qu'on n'a pas de plan d'ensemble, ça ne correspond pas du tout à une planification. Et surtout, on est ici sur des mesures qui, encore une fois, d'un point de vue priorité, posent question quant à l'usage des budgets et des choix politiques qui sont faits.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ. - Merci, Monsieur le Président. Ça pose un certain nombre de questions qui sont des questions importantes. Alors, je me rappelle, parce que ça a donné lieu à des groupes de travail compliqués à gérer pour la Vice-Présidente de l'époque, au mandat précédent, la question même de la gratuité, philosophiquement, heurtait un certain nombre de nos collègues élus. Visiblement, ça, c'est oublié. En l'occurrence, on l'accepte mieux.

Je ne fais pas un dogme de la gratuité. J'avais beaucoup œuvré pour la question de l'équité entre les collégiens et, à l'époque, dans le groupe de travail sur la question des mobilités, il a toujours été question de l'offre, de l'offre pour nos villages notamment. Ma question porte sur Pugey forcément parce qu'on est en difficulté par rapport à ça. On nous avait annoncé des réponses que j'attends toujours par rapport à cette offre-là, et l'on est en vraie difficulté.

C'est important parce que je reviens sur la question des collégiens. On avait la double, voire la triple peine à l'époque, nous. Maintenant, il y a la gratuité, mais l'offre est considérablement réduite. Mes collégiens, depuis toujours, ils se lèvent trois quarts d'heure plus tôt, au moins trois quarts d'heure plus tôt que les Bisontins, pour pouvoir faire le tour depuis Pugey par Larnod jusqu'à la Nationale, avec des difficultés qui se posent, de sécurité pour les enfants, parce que ça leur permet d'arriver à 7 h 20 – c'est un cas concret – mais ça montre que l'offre de déplacement est centrale dans nos problématiques à l'extérieur. Ils arrivent à 7 h 20, le collège Victor-Hugo n'est pas ouvert. J'ai demandé par l'intermédiaire d'une de mes adjointes, un rendez-vous avec le principal du collège Victor-Hugo, je l'attends.

Mais la question des mobilités, c'est aussi la question des moyens, 66 000 € en moins sur cette problématique-là, et je le redis, je ne suis pas un forcené de la gratuité, mais 66 000 €, je vois que, de fait, ce sont des réponses en moins apportées.

Et je veux signaler à l'assemblée, parce qu'il y a beaucoup d'élus, et c'est très bien, que les élus de l'ancienne majorité bisontine – vous avez évoqué le Versement Mobilité – avaient proposé qu'une partie importante de ce Versement Mobilité soit affectée sous une forme de compensation parce qu'on n'utilise pas les transports en commun de la même façon que vous, pour faciliter les déplacements des groupes scolaires, les sorties. Catherine, ça te tenait particulièrement à cœur. Tu étais revenue deux ou trois fois sur ce sujet-là, et je crois que là, il y a un sujet qui est aussi très important. Ce sont des choses dont il faudra se ressaisir, je pense, très rapidement. Très rapidement. Voilà, ça me semble important.

J'ai du mal à entendre que philosophiquement on soit opposé à la gratuité, et on l'accepte finalement après sur un autre problème. Voilà. J'aime bien de la cohérence, même s'il faut savoir évoluer.

Et je voudrais attirer votre attention, et l'attention de tout le monde sur le fait que, certes, on n'a aucun élément sur les chiffres d'affaires des commerces bisontins, mais quand on a mis la gratuité sur les week-ends, on a eu des chiffres par les services sur la fréquentation, et la fréquentation a explosé. La fréquentation à l'époque, elle a explosé. Je n'ai pas les chiffres en tête. Je m'excuse, mais je pense que les services pourront nous les retrouver très facilement et l'on pourra en reparler la prochaine fois. Donc ça ne veut pas dire qu'il y a un lien direct avec le commerce, mais en tout cas, en termes d'attractivité, ça amène les gens, les Grand Bisontins au centre-ville. Je pense qu'il ne faut pas non plus oublier cela.

Et sur l'activité du centre-ville, je suis le premier à dire que notre capitale, Besançon, doit bénéficier d'un traitement de faveur, et je l'assume, pour son attractivité qui compte pour tous les Grand Bisontins, et au-delà de notre territoire de GBM.

M. LE PRÉSIDENT. - On va relativiser : la gratuité de 4,5 millions sur la gratuité des transports avec une gratuité toute relative de 66 000 €. Je crois qu'on n'est pas du tout dans la même cour. Et est-ce que la gratuité des transports a amélioré le service à vos élèves, à vos enfants ? Non. Non, il ne l'a pas amélioré, parce qu'aussi, à un moment donné, ces 4,5 millions viennent obérer aussi le budget transport, et donc l'offre de services. C'est ce qu'on avait défendu. Je ne reviendrai pas sur le sujet parce que ça a été validé ici au sein de l'assemblée, et j'ai dit que je respecterais le vote de l'assemblée même si je ne le partage pas. Mais aujourd'hui, il y a un vrai principe de réalité, ces 4,5 M€ viennent obérer les possibilités d'offres de services à venir pour les transports, notamment pour les communes périphériques.

Autre sujet. Vous dites que ça a augmenté la fréquentation. Évidemment que ça a augmenté la fréquentation. Je vous pose la question, est-ce que ça a augmenté le chiffre d'affaires des commerçants ? Non ! Ils se promènent. Donc derrière, si vous voulez, je vais terminer, et je ne vous ai pas redonné la parole, simplement vous dire qu'aujourd'hui, il y a 30 % des places qui sont vacantes dans les parkings en ouvrage et en enclos entre 12 h et 14 h. On a donc une marge de manœuvre qui nous permet derrière de par ce dispositif-là, donner la possibilité à nos commerces de centre-ville de travailler, de travailler plus. Ça, c'est vraiment un objectif qu'on s'est fixé, et Grand Besançon Métropole en tout cas doit y participer.

Donc, on va continuer à le porter, à le défendre. C'est pour ça que je vais le soumettre aux voix.

Après, j'entends *plan global*, bon, c'est souvent un petit peu la petite ritournelle qui arrive : quel est le plan global ? Mais il y a le plan des mobilités qui existe, et je vous invite, Monsieur LEUBA, à le prendre, à le lire sur ce plan des mobilités, puisqu'il existe, mais derrière, dans le plan global, il me semble, alors là, ce n'est pas Besançon qui parle, mais sur toutes les activités qu'on est en train de développer qui ne vous plaisent pas d'ailleurs, dans une autre instance, aujourd'hui, ça participe à ce plan global d'activités et d'animation et de vitalité de notre cœur de ville. Et la gratuité du stationnement entre 12 h et 14 h 30 dans cette fourchette-là, 1 h 59, ça y participe.

Vous vouliez reprendre peut-être la parole ?

Monsieur LEUBA.

M. LEUBA. - Sur le débat des transports en commun, il ne me semble pas que c'était juste sur l'attractivité du commerce du centre-ville. Et je pense qu'ici, même la décision finale, telle qu'elle a été décidée, je ne suis pas sûr qu'une seule personne était d'accord avec tout. Il y avait un ensemble de débats qui ont eu lieu à la fois en commission, à la fois en Bureau, à la fois en assemblée plénière, me semble-t-il. On n'était pas tous d'accord, mais au final c'était chiffres contre chiffres, il y avait des études, etc. Là où moi personnellement, mais je n'ai peut-être pas cherché assez, je ne vois pas le lien entre gratuité et attractivité du centre-ville.

Le déplacement de Catherine BARTHELET, je ne sais pas ce qu'il vient faire parce que vous en avez parlé, en lien avec l'attractivité du commerce du centre-ville. Par contre, ce que je vois, c'est que juste derrière, on va voter un challenge des mobilités, c'était en introduction du rapport – d'ailleurs, je trouvais ça assez caricatural. Mais ce que je dis, aujourd'hui, on a des associations culturelles, sportives et autres, et ça c'est un fait, qui avec peu de choses arrivent à faire énormément.

Du Bitume et des Plumes, ils sont nés dans la vie des quartiers, ils sont venus, ils ont émergé, ils ont pris 500 € au départ. Il y a eu un accompagnement et c'est de la vie en fait. Et derrière, ça crée du festival. Le festival Ludinam, de la même manière, il est né comme ça, il est né au Kursaal. Au début, il était venu pour prendre une ou deux salles, et puis finalement, il y a eu toute la location du Kursaal et ensuite, ils ont développé des choses.

Je dis juste que, à travers cet argent-là, on aurait pu l'utiliser autrement parce que c'est une demande des commerçants, qu'il y ait plus d'attractivité du centre-ville.

Et vous en parlez assez, il faut que Besançon rayonne, il faut que Besançon bouge. Aujourd'hui, il y a un rapport qui est présenté, il y a une proposition alternative, c'est celle-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Madame VIGNOT.

Mme VIGNOT. - Oui il y a eu pas mal d'expériences qui ont été essayées. Je me rappelle aussi la question du Free Pass. Ça, ça a été vraiment quelque chose qui permettait de compléter les 59 minutes gratuites. Et puis il y avait la possibilité de donner un jeton, c'est-à-dire que le commerçant donnait un jeton, etc. Ça n'a pas marché pour plein de raisons que je ne dirai pas spécialement là, mais ça n'a

jamais marché. Voilà, je le dis, il y a eu au moins trois, quatre, expériences sur les Free Pass et en réalité, ça n'a jamais marché.

Je voudrais revenir aussi sur le fait que vous parlez du centre-ville. Vous dites qu'il y a 30 % de parkings qui sont libres. Alors, comme on parle de globalité des projets, je ne sais pas, est-ce que dans ces 30 % vous avez bien considéré que certains de ces 30 % sont calculés pour permettre le développement des projets urbains comme celui de Saint-Jacques, par exemple ?

Je le dis parce qu'il y a la question du parking dans le développement urbain, et il était question de savoir à quel endroit les uns et les autres, ceux qui viendront habiter là, pourront poser leur voiture ? Est-ce qu'il y a bien eu une coordination des services sur ces problématiques entre les besoins de parking pour développer des projets urbains, et ce que vous êtes en train de vouloir mettre en place ? Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que j'ai de vieux chiffres que j'avais présentés ici, donc je les ressors. Mais il est vrai que, avant la tarification, on avait 45 300 voyageurs qui correspondaient à 40 % d'un jour de semaine en termes de fréquentation, donc le samedi, c'est-à-dire 11 000 voyages par jour en semaine, sur une Liane comme la 4.

Et ensuite, quelques mois après, je pense que ça mériterait qu'il y ait à nouveau un travail de comptage qui se fasse, quelques mois après, on passait de 45 300 voyages à 54 300 voyages, et donc là on passait de 40 % d'un jour de semaine à 50 % d'un jour de semaine. Mais ce que je trouvais le plus intéressant, c'est que là où l'on avait vu une augmentation forte de la fréquentation des transports en commun, c'est qu'en fait, illico, j'ai tendance à dire comme cela, ça s'oriente sur les zones commerciales, c'est-à-dire que c'est sur ces lignes-là qu'on voit les lignes les plus fréquentées avec des augmentations qui sont importantes. Je pense que ça mérite bien sûr de refaire un travail là-dessus, mais de ce que j'entends et je vois de la part des conducteurs, des chauffeurs, et de la discussion qu'on peut avoir quand on est avec eux dans les bus, il y a quelque chose d'extrêmement positif qui s'est mis en place avec, par exemple, des familles qui ne venaient pas spécialement en ville, qui viennent de quartiers, je ne parle même pas des quartiers qui sont déjà avec un tram, je parle d'autres secteurs, et donc on a vu une dynamique se mettre en place sur la base de cette fréquentation-là.

Donc, tout mérite bien sûr d'augmenter, évidemment, les questions et d'améliorer, toujours à savoir comment tout ça fonctionne et pour qui ça a des bénéfices, mais, je trouve qu'on ne peut pas balayer cette histoire. Puis il est vrai que des fois, il y a des gratuités vertueuses, et d'autres fois, elles ne le sont pas.

Je reviens sur quelque chose d'important, mais je suis sûre que ça reviendra ici, c'est qu'on avait mis en place un travail pour avancer sur ce qu'on appelle un service express régional métropolitain qui justement pourrait répondre à la question que Séverine VÉZIÈS pose, c'est-à-dire d'avoir définitivement une vision globale de tous les besoins que nous avons sur un territoire qui n'est pas celui de la Ville, qui n'est pas celui de Grand Besançon, qui est bien celui du bassin d'activité. Et c'est de ça qu'on a besoin, et c'est urgent d'y travailler.

Et puis je reviens aussi parce que je suis heureuse qu'effectivement il y ait eu un long débat, il y a eu un long débat sur ces questions parce que, en fait, on n'a pas assez expérimenté un certain nombre de choses, et je le regrette. Je pense qu'il faut qu'on ose plus expérimenter un certain nombre de choses, mais plutôt que de l'affirmer, peut-être aller vers ces expérimentations.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.
Monsieur JEANVOINE.

M. JEANVOINE. - Merci, Monsieur le Président. Je voulais rebondir par rapport à votre dernière intervention. Justement, quand vous rétorquez que sur la gratuité des transports le samedi, vous avez l'air d'affirmer que ça n'a eu aucun impact sur les commerces. Et justement, c'est la question que je vous ai posée juste avant : est-ce qu'en prenant une telle mesure de gratuité sur les parkings, vous avez mené une étude d'impact sur le chiffre d'affaires des commerçants ?

Et pour l'instant, oui, on n'a pas de réponse. On n'a pas d'éléments factuels et vous l'avez admis, c'est un pari que vous faites. Vous faites un pari sans éléments factuels, juste en se disant, en mettant en place une promesse de campagne, mais vous n'avez pas mené d'étude d'impact sur le sujet.

Et je voulais revenir également, puisque c'est vous qui avez ramené le sujet sur la gratuité des transports qui avait été votée le mandat précédent. Je me rappelle aussi d'un élu communautaire qui avait dit que la gratuité, elle n'existe pas, et que la gratuité, elle déresponsabilise en tant que telle. Elle n'est pas éducative au sens large. Et ça, c'était vos mots lors du débat sur la gratuité des transports. Je constate juste une chose, justement, c'est que quand l'ancien exécutif proposait des questions de gratuité, c'était mauvais, c'était du dogmatisme. Mais par contre, quand vous, vous proposez de la gratuité, c'est du bon sens et du pragmatisme justement.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez bien résumé. Vous venez de résumer un petit peu ma pensée, dire qu'on ne va encore mettre en comparaison 66 000 € à 4,5 M€. Je crois qu'à un moment donné, il faut relativiser un petit peu les choses, Monsieur JEANVOINE.

Et puis quand je parle d'une déresponsabilisation, c'était par rapport aux comportements que les uns et les autres peuvent avoir dans les bus, parce que les dégradations et autres à l'intérieur des bus, cette gratuité déresponsabilise. Et je le confirme pleinement et je l'assume pleinement.
Monsieur COUËSMES.

M. COUËSMES.- Alors deux toutes petites choses. Madame la Maire, vous avez dit que les zones qui avaient profité le maximum de la gratuité du tram, c'était les zones commerciales. Effectivement, le tram va dans les deux sens. Il ne fait pas qu'amener des clients en centre-ville, il en emmène aussi dans les zones commerciales. À un tel point, c'est que les zones commerciales demandent encore du tram, ils en veulent dans leur zone.

Deuxième chose, vous avez dit que le Free Pass venait compléter l'offre des 59 minutes gratuites. Non, les 59 minutes gratuites, elles ne sont que de 59 minutes. Si vous dépassez d'une minute, vous le payez. Vous la payez malgré le Free Pass ou alors le Free Pass vous l'a payée, mais elle n'est pas en complément.

Et Monsieur JEANVOINE, vous voulez des chiffres sur quelque chose qui n'a pas encore commencé ? Comment voulez-vous que l'on obtienne des chiffres sur une fréquentation qui n'a pas été encore évaluée ? Impossible.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CROIZIER, Monsieur le député.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Il existe un grand nombre d'études qui démontrent un lien entre l'offre de mobilité, l'accessibilité et la vitalité commerciale. Et le stationnement fait partie de l'offre de mobilité, on a trop souvent tendance à le mettre de côté.

Un stationnement jugé insuffisant ou trop compliqué fait immédiatement chuter la fréquentation dans les commerces. C'est simple, vous bouchez l'entrée d'une rue, vous allez aller voir les commerçants. Voilà, tout simplement.

Et une partie de la clientèle renonce si elle doit chercher longtemps une place, se garer loin du commerce ou si elle considère que le stationnement est trop cher. Et les clients se reportent, on sait où, ils se reportent dans les zones commerciales ou sur Internet. Donc, tout le monde n'a pas la chance d'habiter à côté d'une ligne de tram. Tout le monde ne peut pas circuler à vélo, tout le monde n'a pas la capacité de prendre les transports en commun. Je pense aux personnes à mobilité réduite, je pense aux personnes âgées, et puis je vais reprendre ce que vient de dire mon collègue, c'est que les bus gratuits, ils emmènent aussi les usagers dans les zones. Contrairement à cette mesure qui est beaucoup plus ciblée géographiquement et qui permet d'emmener les usagers à l'endroit où l'on souhaite les emmener.

J'ai grandi à la campagne, je suis député de Besançon, mais je suis le député aussi de 90 autres communes périphériques à Besançon, et la ville sans voiture, pardonnez-moi de le dire, mais c'est une vision de citoyens privilégiés.

Est-ce que c'est à rebours de l'histoire ? Je n'en sais rien, en tout cas, je sais que c'est à rebours de l'histoire d'un grand nombre de Français qui n'habitent pas en ville. Je pense qu'il faut arrêter de raisonner en tant que citoyen quand on habite en ville, et arrêter d'opposer systématiquement la voiture et tous les autres modes de transport. Tout le monde prend le mode de transport qu'il est en capacité de prendre ou qu'il souhaite prendre, parce que je refuse qu'on vive dans une société où on explique aux gens systématiquement comment ils doivent vivre, quel mode de transport ils doivent prendre, où ils doivent aller en vacances. C'est une société qui serait insupportable à vivre.

Et je voudrais profiter de ce rapport, Monsieur le Président, pour évoquer les difficultés de stationnement, justement sur le secteur des Hauts de Chazal, sur le pôle Temis Santé et sur l'hôpital Minjoz. Des milliers de professionnels de santé, de patients, d'étudiants et d'habitants se heurtent chaque jour aux difficultés de circulation et de stationnement. Autrement dit, les insuffisances en matière de stationnement, et plus largement en matière de mobilité pèsent directement sur l'attractivité de l'Ouest bisontin. Ces difficultés sont telles que certaines entreprises n'hésitent plus à dire qu'elles envisagent de quitter la zone d'activité Temis Santé, tandis que d'autres renoncent à s'y implanter en raison de ces problèmes de stationnement, de ces problèmes de circulation.

Alors, une des réponses, c'est que je me réjouis du démarrage des travaux préparatoires à l'aménagement routier de la RN57 à Micropolis. J'ai envie de dire, enfin ! Ces travaux qui doivent effectivement s'inscrire dans une vision globale. Je souhaiterais, Monsieur le Président, que soit engagée très rapidement une étude sur les besoins actuels et futurs, les besoins de stationnement et de mobilité pour le personnel soignant de l'hôpital, pour les salariés et les entreprises de la zone Temis, pour les habitants du quartier des Hauts de Chazal, et plus largement sur les communes du secteur ouest. La zone d'activité et le quartier d'habitation sont encore amenés à s'agrandir et nous devons anticiper.

Dans ce contexte, la desserte ferroviaire de l'ouest de Besançon me semble être désormais une priorité. Nous connaissons les contraintes techniques du projet de halte ferroviaire à proximité du CHU : un dénivelé important, des aménagements complexes, un coût global estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros selon le Vice-Président en charge des mobilités à la Région. Ces éléments rendent ce scénario difficile à concrétiser et je souhaiterais que soit engagée l'étude de la création d'un pôle multimodal à Franois relié par le tram.

Si vous me le permettez, j'engagerai dans ma deuxième intervention un peu plus pour évoquer ce pôle multimodal relié par le tram à Franois.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le député. J'apporterai des réponses par rapport à ça. Je vais donner la parole à Sandrine VÉZIÈS.

Mme VÉZIÈS. - C'est Séverine.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, excusez-moi.

Mme VÉZIÈS. - Alors, je vous avouerai que je suis un petit peu estomaquée d'entendre de la part d'un député qui est censé voter la loi, que l'on n'est pas là pour – comment dire... –, fixer des règles de vie en société, parce que c'est le propre, justement, du rôle d'un élu de faire en sorte de fixer un cadre de vie, un cadre de vivre ensemble et de faire ça dans l'intérêt général, donc je vous avouerai que je suis assez surprise.

Et je pense, encore une fois, ce n'est pas noir ou blanc, en fait. Ce n'est pas le tout-voiture ou plus aucune voiture au centre-ville. Il n'y a personne qui a dit ça ici, et je pense qu'il faut faire preuve un petit peu de mesure dans les déclarations des uns et des autres.

Il s'agit juste de se demander ce qui est souhaitable dans le futur. Et je fais partie des personnes qui considèrent que si l'on veut préparer la ville de demain, oui, on doit faire en sorte qu'il y ait moins de voitures qui arrivent au centre-ville. Parce que oui, c'est le sens de l'histoire. Et d'ailleurs, à ce niveau-là, Besançon a été pionnière puisque l'une des premières villes qui développaient les zones piétonnes, c'était Besançon. Et je pense qu'à l'époque, aux personnes à qui l'on avait proposé qu'il n'y ait plus de voitures Grande Rue, peut-être que certaines personnes avaient les mêmes réactions que certaines personnes ici, dont Monsieur CROIZIER.

Mais je participe, je défends le fait que quand on veut aller quelque part et que quand on veut inciter une modification et un changement de mentalité, on ne peut pas juste dire aux gens que c'est comme ça, et l'on ne leur propose pas de solutions. C'est ce que nous appelons l'écologie populaire, et c'est pour ça qu'on propose par exemple la gratuité des transports. Parce que oui, on doit fournir des alternatives aux Bisontins, Bisontines et aux Grand Bisontins, Grand Bisontines. Et je partage ce qu'a dit Monsieur LAIDIÉ tout à l'heure pour ce qui est du développement de l'offre des transports publics dans le Grand Besançon. Et là je ne suis pas d'accord pour qu'on oppose les Bisontins, les Bisontines avec les Grand Bisontins, Grand Bisontines.

Je pense qu'en développant, par exemple, beaucoup plus les parkings relais où on propose effectivement aux Grand Bisontins qui veulent venir au centre-ville de pouvoir se garer aux abords de

Besançon puis prendre gratuitement le transport pour aller jusqu'au centre-ville. Je pense que c'est un gage de bien-être pour tout le monde, et de liberté aussi, de ne pas se soucier de sa voiture qui est garée à tel et tel endroit. Donc voilà, il s'agit juste d'une vision de la société et de quelle vision on veut, quelle perspective on veut donner. Et c'est justement le rôle d'élus de tracer ces perspectives.

M. LE PRÉSIDENT.- Émile BOURGEOIS.

M. BOURGEOIS.- Merci, Président. Je vais revenir sur la prise de parole de Laurent CROIZIER. Concernant le... On remet sur la table le projet de desserte halte ferroviaire ouest. La commune de Franois serait très favorable à ce qu'on lance une étude de faisabilité technique, technico-financière. Elle permettra non seulement de relancer ce Projet de territoire. On parlait du Projet de territoire, est-ce qu'il en fera partie sur le futur projet visant à réaliser cette halte ferroviaire ouest dont le premier projet date de 1979, il me semble. À l'époque, j'étais bien moins investi en municipalité.

Cette étude proposera des alternatives au dossier d'origine et fournira un cadre de comparaison objectif. La halte ferroviaire existante de Franois a tout son intérêt dans cette étude. Située à l'intersection de deux lignes ferroviaires, elle répond aux besoins de desserte intermodale de l'Ouest bisontin, un secteur en perpétuelle croissance malgré la perte de nombreux arrêts en 2017. D'ailleurs, je dois saluer Grand Besançon Métropole qui a permis que cette halte ferroviaire ne ferme pas définitivement en 2017, donc a pu maintenir une partie des arrêts.

Les atouts sont la proximité du Pôle médical des Hauts de Chazal avec l'hôpital Minjoz, l'école d'infirmières et bien d'autres. Le développement d'une spécificité de transports côté ouest, il y a 1 kilomètre entre les rails du tramway et les rails SNCF. L'accès direct aux départementales 75 et 11 (Vesoul, Dole, Gray) et à la sortie A36 de Besançon-Ouest.

Par ailleurs, la gare actuelle est située au centre de 4 zones artisanales et industrielles totalisant plus de 1 500 emplois. Une cinquantaine d'entreprises à peu près, dont deux entreprises d'insertion, les chantiers départementaux et la blanchisserie BTS qui emploie deux 200 salariés environ, usant quotidiennement des transports publics et qui ont été particulièrement affectés par la suppression des arrêts en 2017.

Si le projet venait à évoluer, il conviendrait bien sûr de mettre à jour le zonage et les emplacements réservés du futur PLUi afin d'anticiper les effets des futurs aménagements.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Émile. Fais attention, 1979, il y avait de bonnes idées, mais on va peut-être te dire que c'est l'Ancien Monde. Donc fais attention à tout ça quand même.
Monsieur POULIN.

M. POULIN.- Je voulais juste revenir sur quelques études. Il a été dit tout à l'heure : « Les études montrent que. » Factuellement, d'ailleurs, je proposerai que nous allions sur une étude entre la perception des commerçants et la réalité des déplacements des clients dans les commerces. Puisque là où ces études ont été réalisées, c'est notamment le cas d'une étude récente à Nancy, on voit que la perception est différente entre le commerçant et la réalité des faits, en surestimant un peu le nombre de clients qui viennent en voiture dans leur commerce. Les commerçants pensaient, en effet, que 77 % de leurs clients venaient en voiture, à Nancy, par exemple – mais il y a d'autres villes qui corroborent ces chiffres – alors que ce n'était que pour 35 % d'entre eux. Et il s'avérait, et d'ailleurs, nous avons eu une présentation sur le territoire, que le premier des clients d'un commerce, c'est l'habitant à proximité., et de plus en plus, puisque la mutation des commerces de centre-ville montre que ce sont les habitants, les travailleurs et le fait d'avoir de l'activité au centre qui sont les premiers clients du centre-ville. Donc, je fais cette proposition que nous puissions engager ce type d'étude pour objectiver tout le débat qu'on est en train d'avoir sur les perceptions et sur la réalité concernant nos commerçants, ça pourrait orienter, en effet, nos différentes politiques publiques.

Je voulais également indiquer que, là aussi, et il y a des choses qui ont été faites et qui n'ont pas été revues depuis un moment, c'est le cas des piétonnalisations dans notre ville-centre. Et au moment du débat sur la piétonnisation, la violence du débat avait laissé penser que la piétonnisation allait tuer le commerce de centre-ville. La réalité c'est que partout où les piétonnalisations se sont développées, le commerce s'est réactivé et des rideaux se sont rouverts. Et donc je pense que là aussi, c'est un champ qu'on doit observer dans la redynamisation de notre centre-ville. C'est-à-dire que là où on a réduit la place, et la pénétration de la voiture dans les centres-villes, dans toutes les villes de France où cela a

été fait, et même en Europe, en fait, on a consolidé les commerces de centre-ville. Ça peut paraître contre-intuitif comme cela, mais là, pour le coup, de nombreuses études le montrent.

Et je voulais aussi citer des villes comme Tarbes, Saint-Nazaire, Compiègne qui, en 2020, avaient souhaité rendre gratuites des zones sur de courtes durées, parfois sur une journée, etc., et finalement quelques années après, ils ont abandonné puisque ça ne permettait pas à plus de clients de venir et au contraire, les places ensuite ne tournaient pas.

Et donc, ce sont des faits qui sont un peu têtus et je voulais les remettre en débat à l'heure où des villes (je pense à Pontarlier qui rouvre l'expérimentation de piétonnisation)... je pense que ça aussi, ça doit nous inspirer et qu'on doit aller dans ce sens-là. Sur la question du plan piéton que nous avons lancé, ça fait partie des questionnements. Et donc cette vision globale doit se consolider. Et avant de prendre des mesures de gratuité comme celle-là, on a bien compris que c'était une promesse et un signal que vous vouliez envoyer, questionnons son efficacité jusqu'au bout, et questionnons son efficacité dans un écosystème global, à savoir : est-ce que nous avons besoin de cela pour nos commerçants aujourd'hui ? Est-ce que c'est efficace ou c'est juste quelque chose qui est mis en avant de cette manière-là et qui ne répondra pas à l'attente de fréquentation du centre-ville que nous appelons nous aussi de nos vœux ? Comme d'ailleurs, je voulais juste dire une chose, en matière de surface commerciale, on appelait à un moment donné un moratoire sur le développement des surfaces commerciales en périphérie, je pense que dans ce débat cela doit être mis également sur la table.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur le député.

M. CROIZIER. - Merci, Monsieur le Président. J'ai fait un calcul rapide. La mesure que nous allons voter, on pourrait en prendre 68, 68 mesures comme celle-là pour arriver au coût global de la gratuité des transports en commun.

Et puis je demande que soit engagée l'étude non pas seulement d'une halte ferroviaire, mais bien d'un pôle multimodal à Franois relié par le tram. J'espère que les 4,5 millions que coûte la gratuité du transport ne manqueront pas dans notre capacité à investir sur le développement de l'offre.

Mais je vais revenir sur ce pôle multimodal parce que j'y tiens. J'y tiens beaucoup. C'est une proposition à mettre sur la table, je ne dis pas que c'est celle-ci qu'il faut prendre, parce que ça nécessite un certain nombre de travail, de recherches, d'études, mais en tout cas, je voudrais qu'elle soit prise au sérieux et étudiée.

Et je vais rebondir sur les propos de Monsieur le Maire de Franois. Effectivement, le secteur de la gare de Franois offre un point d'appui idéal pour structurer un pôle multimodal. Autour de la gare, tout est réuni : du foncier, une zone d'activité dynamique, des entreprises d'insertion par le travail – on sait les besoins de mobilité des personnes qui sont accueillies dans les structures d'insertion –, des projets immobiliers à venir. On sait que l'arrière de la zone Temis Santé va être gérée par Territoire 25, si mes souvenirs sont bons.

En tout cas, prolonger la ligne de tram jusqu'à la gare de Franois permettrait vraiment de créer cette vision globale : train, tram, stationnement, mode doux, ça a beaucoup d'intérêt. Et concrètement, celles et ceux qui viennent travailler, qui viennent se soigner, qui viennent étudier de toute la région, pourraient s'arrêter à Franois, rejoindre facilement le CHU (le tram s'arrête juste devant, on n'a même pas cette distance entre le parking et le CHU à parcourir), permettrait d'irriguer la zone Temis, les entreprises, avoir accès au réseau SNCF et avoir accès à l'ensemble du réseau Ginko, donc j'y vois vraiment beaucoup d'intérêt.

Cette option a vraiment beaucoup d'atouts et nous offririons ainsi non pas une, mais des solutions de mobilité à des milliers d'usagers qui n'ont aujourd'hui guère d'autre choix que la voiture. Et nous enverrions aussi un message aux habitants des communes périphériques de Besançon, eux aussi ont droit à un aménagement du territoire et à des solutions de mobilité modernes et performantes. Je crois que nous avons la responsabilité d'imaginer une offre de mobilité performante qui répond aux besoins réels de l'ensemble des habitants. J'y tiens. N'opposons pas les uns aux autres.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, effectivement, je suis assez d'accord sur ce principe-là. Il ne faut pas opposer aujourd'hui les modes de mobilité. C'est ce que vous avez évoqué un petit peu Madame VÉZIÈS. Il faudra vous coordonner avec Monsieur MELLION qui appelle une ville sans voiture. Donc, je ne sais pas trop comment vous vous êtes coordonnés sur le sujet.

Monsieur POULIN, vous prenez un exemple qui est celui de la ville de Tarbes. C'est un très bon exemple. Tarbes : une heure gratuite tous les jours, plus stationnement gratuit après 18 heures, une

pause méridienne gratuite de 12 h à 14 h, le samedi après-midi tout gratuit pour aller faire du shopping. Place Marcadieu. Place du Foirail, aire de stationnement gratuit : 79 bornes de recharge. Donc, vous prenez un très bon exemple qui vient corroborer aujourd'hui ce que l'on souhaite développer sur le territoire bisontin. Donc merci, en tout cas de venir apporter du crédit à ce qu'on souhaite développer, à ce que l'exécutif ici de Grand Besançon Métropole souhaite développer.

Et puis pour répondre à Émile BOURGEOIS et à Laurent CROIZIER, j'ai rencontré dernièrement le Président de Région, cher Patrick, qui est fortement attaché aux mobilités et qui souhaite nous accompagner vraiment dans cette halte ferroviaire. Alors, de quelle manière à mettre en œuvre ?

Et je pense que la proposition qui est faite, Émile et Laurent, elle doit être étudiée et elle doit être menée vraiment en profondeur surtout si je ne dis pas de bêtises, à Franois, il y a de l'espace. Il y a de l'espace sur l'espace de la gare. Et donc ça pourrait être vraiment cet espace multimodal, surtout qu'il y a 350 logements, si je ne dis pas de bêtises non plus, qui sur les Hauts du Chazal, vont voir le jour prochainement. Là, il y a un vrai enjeu sur le secteur ouest qui est attendu depuis 1979. On va y travailler fortement et je sais que la Région, et Patrick fera le relais aussi auprès de Jérôme DURAIN qui m'a donné vraiment son engagement à nous accompagner dans cette démarche-là, parce qu'il y tient fortement.

Je pense qu'on a épuisé l'ensemble des arguments pour les uns et les autres sur ce rapport. Y a-t-il des oppositions ? Quatorze contre. Y a-t-il des abstentions ? Six Abstentions. Je vous remercie. À la majorité.

A la majorité des suffrages exprimés, 14 contre et 6 abstentions, le Conseil Communautaire approuve :

- les évolutions tarifaires telles que proposées ci-dessus, avec une date d'application au 1^{er} septembre 2026,
- le principe d'une compensation partielle par la Ville de Besançon, à hauteur de 60 % des pertes de recettes estimées en année pleine, à travers l'engagement d'une procédure de révision libre des AC au titre du transfert de la compétence Voirie.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 98

Contre : 14

Abstentions : 6

Conseiller intéressé : 0

40. Participation au 6e Challenge de la Mobilité du 14 au 20 septembre 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Le point suivant, sur la participation au sixième Challenge de la Mobilité. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cet engagement qui positionne sur le plan régional, Grand Besançon Métropole comme territoire exemplaire dans sa politique de mobilité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Gros Entretien Renouvellement (GER) et surqualité de voirie - Autorisation donnée au Président de signer les conventions de fonds de concours - Programme 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport 41 sur le Gros Entretien Renouvellement et surqualité de voirie, avec l'autorisation de nos présidents de signer les conventions de fonds de concours sur le programme 2026, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve l'autorisation donnée à M. le Président pour signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération ;**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42. Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

M. LE PRÉSIDENT.- Le point suivant, la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité. Didier PAINEAU.

M. PAINEAU.- Merci, Monsieur le Président. Afin d'économiser la climatisation, je vais essayer de vous faire une présentation rapide et surtout accessible.

Il vous est proposé d'installer la commission intercommunale pour l'accessibilité, dont l'instauration est obligatoire pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, donc, je ne doute pas que le vote sera compliqué. Par contre, ce qui est important, c'est de voir quel est son rôle.

C'est d'abord un rôle consultatif, certes, mais c'est aussi un espace de dialogue institutionnel avec les associations représentant les personnes en situation de handicap. Et cette commission peut participer et intervenir dans tous les domaines de compétence de notre collectivité, puisqu'elle aide au suivi de la mise en accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports, ainsi que les agendas d'accessibilité programmée, les AAP.

Cette commission comprend des membres du Conseil communautaire, des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, des associations ou organismes représentant les personnes âgées et des représentants des acteurs économiques et les représentants d'autres usagers du territoire.

Les membres de cette Commission Intercommunale de l'Accessibilité et de GBM seront désignés par arrêté du Président.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Didier. Donc, un appel à candidatures pour que les personnes se mobilisent aussi dans cette...

M. PAINEAU.- Il vaudrait mieux qu'il n'y ait pas trop de personnes mais mobilisées, plutôt que beaucoup de personnes et peu de monde aux réunions.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions concernant ce rapport ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité,**
- **Approuve la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43. Réhabilitation du centre commercial Ile de France à Planoise

Mme Anne FALGA (1) et MM Guillaume BAILLY (1), Martial DEVAUX (2), Ludovic FAGAUT (1), Jean-François MENESTRIER (1), Pascal ROUTHIER (1), Fabrice TAILLARD (1), et Kevin VEJUX (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le rapport 43 sur la réhabilitation du centre commercial Île-de-France à Planoise, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'attribution d'une subvention d'investissement immobilier à hauteur de 1 456 000 € à aktya pour les travaux de réhabilitation du centre commercial d'Ile de France à Planoise dans le cadre du NPNRU ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution jointe au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

44. Action Cœur de Ville - Reconduction de la délégation de compétence de GBM à la ville de Besançon afin d'exercer la mise en œuvre et le suivi du permis de louer dans une partie du centre-ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport 44 sur l'Action Cœur de Ville, avec la reconduction de la délégation de compétence de GBM à la Ville de Besançon, afin d'exercer la mise en œuvre et le suivi du permis de louer dans une partie du centre-ville. Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la demande de la ville de Besançon afin de reconduire la délégation de maîtrise d'ouvrage permettant à la ville de Besançon de suivre et de mettre en œuvre le permis de louer, dans une partie du centre-ville, jusqu'au 26/08/2027.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

45. Contrat de Ville Quartiers 2030 - Dotation Politique la Ville 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport 45 sur le contrat de ville 2030 avec la dotation politique de la Ville, des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46. Vente de logements sociaux – Projet de vente de 30 logements sociaux (Néolia) situés au 13-14 et 15 rue Chopin à Besançon

M. Pascal DERIOT (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport n° 46, sur la vente de logements sociaux, y a-t-il des oppositions ? Cinq oppositions. Pardon, Monsieur MELLION.

M. MELLION.- Pas de problème, merci. Alors, simplement pour vous signifier que donc nous voterons contre cette mise en vente des 30 logements HLM par Néolia, comme on l'avait d'ailleurs fait en commission, et comme on l'a fait à Besançon. Non par pure idéologie, puisqu'on estime que le fait que chacun puisse accéder à la propriété, ça peut nous sembler un horizon intéressant évidemment, mais parce qu'en l'occurrence, il y a des garde-fous prévus par la loi pour éviter que les logements parviennent *in fine* dans le parc locatif privé. Mais on aurait été rassurés que vous alliez plus loin sur ces garde-fous. Par exemple, imposer un plafond de prix à la revente indexé sur l'inflation. Par exemple, étendre la durée du droit de préemption de la collectivité sur la revente de ces logements. Vous auriez pu aussi allonger la durée de la clause anti-spéculative, avec une vraie volonté de votre part d'aller plus loin que la seule loi qui, je le rappelle, on ne peut pas vendre un HLM comme ça. D'ailleurs, les services

avaient fait un très bon résumé et je les remercie. Il y a effectivement des garde-fous, mais pour nous, ils ne vont pas assez loin.

Et de plus, certes Besançon n'est pas sous-dotée en logement social, mais je trouve qu'il est regrettable de vendre notre parc social, alors qu'il y a 6 500 Grand Bisontins qui attendent une place en logement social sur GBM.

Cette privatisation du parc social a des conséquences sur les habitants et les habitantes, notamment des quartiers populaires : éviction des populations les plus précaires de certains quartiers, restriction de l'offre de logement social et donc augmentation des délais d'attribution, possibilité accrue de spéculation pour les grands acteurs privés du secteur immobilier, etc.

Et la question va plus loin, c'est : quel est le sens pour les pouvoirs publics et les bailleurs sociaux de vendre des bâtiments dont le coût de construction est aujourd'hui amorti depuis des années et des années ? Et même, quelle est la légitimité de ces ventes ?

Parce que, pour moi, c'est presque le patrimoine des habitants et des habitantes qui ont payé pendant des années et je refuse qu'on brade ces quartiers.

Cette logique de privatisation telle qu'elle est menée ici, elle s'oppose en tout point à la philosophie qui a mené à la montée en puissance du logement social dans la deuxième moitié du XX^e siècle, et je trouve que c'est regrettable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Pascal DERIOT.

M. DERIOT. - Je voudrais juste rappeler le cadre. La vente HLM permet à des locataires du parc public d'accéder à la propriété de manière sécurisée et à un prix avantageux – parce qu'il faut regarder comment ça fonctionne, en fait.

Cette vente est encouragée par l'État. Nous avons juste un avis à donner, c'est le Préfet qui autorise la vente, pour permettre aux bailleurs sociaux de reconstituer des fonds propres et pouvoir ainsi réinvestir dans la production de nouveaux logements.

Vente permise, car Besançon dépasse vous l'avez dit, largement les objectifs de la loi en matière de logements sociaux, on est à 32 %, donc l'État décide, et les collectivités émettent un avis.

Les logements que la loi autorise à mettre en vente sont des logements de plus de 10 ans répondant à des normes d'habilité de performance énergétique minimale.

Les locataires du parc social sont prioritaires pour acheter ces logements. Le locataire d'un logement HLM qui ne souhaite pas acheter son logement reste dans les lieux autant de temps qu'il le souhaite. Donc, il y a un cadre déjà très restrictif. Il y a des locataires aussi qui ont envie de devenir propriétaires. Il y a aussi une mixité sociale. Quand on a des propriétaires et des locataires dans un même immeuble, ce n'est pas inintéressant. On s'aperçoit aussi que quand des locataires deviennent propriétaires, ils font, des fois, des travaux dans le logement, puisque c'est un projet de vie, et ils améliorent le logement en même temps. Après, on n'autorise pas tous les jours des ventes de logements sociaux, il faut le savoir aussi. En ce qui me concerne, on sera vigilant au logement, et on l'est toujours.

Voilà ce que je voulais ajouter comme précision pour que vous ayez un cadre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal. Et oui, tu l'as dit très justement, ça permet vraiment aux bailleurs sociaux de reconstituer aussi des fonds propres et surtout derrière de pouvoir réinvestir dans la production de nouveaux logements, notamment de logements sociaux.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Cinq oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 5 contre, le Conseil de Communauté :

- Émet un avis favorable à la vente par Néolia des 30 logements locatifs sociaux situés au 13-14-15 rue CHOPIN à Besançon
- Demande le remboursement des prêts à hauteur du capital restant dû garanti par GBM à l'issue de la vente de ces logements

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 111

Contre : 5

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

47. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 47, qui est de prendre acte sur le rapport annuel sur le prix de la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. C'est prendre acte, il n'y a pas de questions particulières ? Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

48. Programme d'interventions 2026-2028 sur les affluents de la rivière Doubs - Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport 48 sur le Programme d'intervention 2026-2028 sur les affluents de la rivière du Doubs, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention de partenariat technique et financier à engager avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA),
- approuve le versement d'un montant maximum de 247 125 € sur 3 ans à la FDPPMA, au titre des opérations de restauration de cours d'eau affluents de la rivière Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2025

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport 49, qui est de prendre acte sur le rapport de la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable sur l'année 2025.

Madame MAGNIN-FEYSOT.

Mme MAGNIN-FEYSOT.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers, conseillères et chers habitants et habitantes du Grand Besançon, ce rapport répond à une obligation légale, donc je ne commenterai pas en détail son contenu, mais je voulais plutôt m'arrêter un instant sur son intitulé même : le développement durable. C'est une notion qui a marqué une étape importante dans la prise de conscience environnementale à la fin du XX^e siècle. Elle a permis de faire émerger l'idée que le développement économique ne pouvait plus ignorer les limites écologiques de la planète. Mais on doit aussi reconnaître que cette notion a ses limites aujourd'hui dans nos villages comme dans nos villes.

Le développement durable est une notion qui est née à un moment où l'on croyait encore possible de concilier, sans les remettre fondamentalement en cause, le capitalisme, les logiques de croissance infinie et les limites physiques de la planète. Cette époque est derrière nous, s'il fallait encore le prouver, on connaît depuis quelques jours un énième épisode caniculaire. Le changement climatique est bien là. Il transforme concrètement les conditions de vie des habitants et habitantes de GBM, par les sécheresses, par les inondations et par les grandes difficultés aussi que certains et certaines connaissent lorsqu'ils vivent dans des logements mal isolés.

Ce qui est aujourd'hui en cause, ce n'est pas seulement certaines pratiques qu'il faudrait corriger à la marge, ce sont nos modes de production, nos modes de consommation, nos façons d'habiter, de nous déplacer et de partager les ressources.

Les faits sont là. Malgré plusieurs décennies de politiques se réclamant du développement durable, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'alimenter le dérèglement climatique. La biodiversité continue de s'effondrer et les ressources naturelles continuent d'être surexploitées, d'où l'importance,

notamment de la convention de partenariat qui a été passée au rapport précédent pour la protection des milieux aquatiques.

Le défi climatique n'est pas un défi de verdissement, c'est un défi de transformation. C'est pourquoi on parle davantage aujourd'hui de bifurcation écologique et de planification écologique. Nous ne devons plus seulement chercher à rendre le développement durable, mais on doit se demander ce qui mérite encore d'être développé, ce qui doit être transformé et ce qui doit être abandonné.

C'est à cette condition que nous serons à la hauteur des défis qui se dressent devant nous dans le Grand Besançon, qu'ils soient climatiques, sociaux ou démocratiques. Et cela ne pourra se faire qu'en organisant collectivement les changements nécessaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à vous. D'autres interventions sur ce rapport ?
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Je vais redonner quelques chiffres. La France contribue à 1 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Et sur les 10 dernières années, la France a baissé ses émissions de gaz à effet de serre de 25 %, donc soyons heureux que la France soit extrêmement vertueuse en matière de développement durable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. On peut prendre acte de ce rapport.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2025 de Grand Besançon Métropole.

50. Fonds "Climat" - Attribution de fonds de concours aux communes de Montferrand-le-Château, Montfaucon, Nancray et Roche-lez-Beaupré

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport suivant, n° 50 sur le fonds "Climat" - Attribution de fonds de concours aux différentes communes, que ce soit Montferrand-le-Château, Montfaucon, Nancray, Roche-lez-Beaupré.
Jacques KRIEGER.

M. KRIEGER.- Merci, Président. Une toute petite remarque, simplement modifier le rapport de Roche-lez-Beaupré, parce que je vois la commune de Nancray représentée par son maire Jacques KRIEGER. C'est plutôt la commune de Roche-lez-Beaupré. Il y a une erreur là.

M. LE PRÉSIDENT.- Sauf si tu fais une OPA sur le Plateau en direction de Nancray. On modifiera donc cette erreur.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue des fonds de concours pour les communes de Montferrand-le-Château, Montfaucon, Nancray et Roche-lez-Beaupré de :**
 - **114 753 € à la commune de Montferrand-le-Château, pour l'aménagement de l'ancienne école maternelle en mairie, EAJE et espace multi-activités répartis comme suit :**
 - **54 753 € pour les aménagements extérieurs au titre de l'axe 2,**
 - **60 000 € pour la rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle au titre de l'axe 3.**
 - **120 000 € à la commune de Montfaucon, pour la rénovation de la salle d'accueil et création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur, répartis comme suit :**
 - **60 000 € pour la rénovation énergétique de la salle d'accueil au titre de l'axe 3,**
 - **60 000 € pour l'installation d'une chaufferie biomasse avec son réseau de chaleur au titre de l'axe 4.**
 - **37 229 € à la commune de Nancray pour la rénovation de la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur.**

- **24 418 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour l'aménagement d'une ancienne friche en espace public.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51. CRR- Avenant convention pédagogique Classes à horaires aménagés Collèges

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le point numéro 51, sur l'avenant convention pédagogique des classes à horaires aménagés pour les collèges en lien avec le CRR, le Conservatoire à Rayonnement Régional. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve l'avenant à la convention portant sur le partenariat pédagogique dans le cadre des classes à horaires aménagés dans les collèges validée par délibération communautaire du 19 décembre 2024,**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant joint au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52. Mardis des rives 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Rapport n° 52 doit prendre connaissance également sur les Mardis des Rives qui est une grosse opération maintenant bien installée pour sa 13^e édition, qui va démarrer le 7 juillet prochain, qui traversera sept communes, notamment avec la commune de Busy, si je ne dis pas de bêtises, qui sera de nouveau dans cette programmation. Je vous invite donc à pouvoir vous y rendre avec de nouvelles modalités aussi pour y aller, en tout cas pour pas forcément réserver en amont, parce que sinon ça bloquait des places pour celles et ceux qui, le jour J, voulaient s'y rendre éventuellement. Donc, je vous invite à aller dans nos communes pour ces bons moments festifs, de culture et musicaux.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'était simplement pour prendre connaissance.

Le Conseil de Communauté prend acte des modalités d'organisation des Mardis des rives 2026.

53. Festival Détonation 2026 - Soutien à la Régie Autonome Personnalisée La Rodia

M. LE PRÉSIDENT.- Le festival Détonation, avec le soutien à la Régie Autonome Personnalisée de la Rodia pour le festival Détonation des 25 et 26 septembre 2026.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue une subvention de 30 000 € à La Rodia,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec La Rodia.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54. Fonds de soutien au Sport de Haut Niveau

M. LE PRÉSIDENT.- Le Fonds de soutien au sport de haut niveau avec l'attribution d'un accompagnement financier à nos deux clubs : l'ESBF et le GBDH. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **approuve les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif pour la saison sportive 2026-2027, soit :**
 - o **135 K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF) ;**
 - o **85 K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH) ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55. Convention pour la réalisation de l'animation autour de la phase 2 des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et prise en charge de la part résiduelle des aides à l'expérimentation de PSE attribuées aux exploitations agricoles

M. LE PRÉSIDENT.- Le point n° 55, qui est la convention pour la réalisation de l'animation autour de la phase 2 des paiements pour les services environnementaux (PSE) et la prise en charge de la part résiduelle des aides à l'expérimentation du PSE attribué aux exploitations agricoles. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Nous ne sommes pas au terme de ce conseil puisqu'il y a une motion qui est à valider.

Comme Jacques KRIEGER est arrivé en cours d'assemblée. Jacques, il y avait une anomalie concernant ta désignation sur le centre hospitalier de Novillars. Et il y avait une double erreur tout à l'heure dans le tableau puisqu'il y a un titulaire : Hervé GROULT et un deuxième titulaire qui est Jacques KRIEGER, et non pas en tant que suppléant. Voilà, c'était l'anomalie. Donc il y avait une anomalie qui avait été construite dans les différentes ventilations et répartitions, on a donc rétabli cette anomalie avant que tu n'arrives.

M. KRIEGER.- OK, je vous remercie. J'ai été un petit peu surpris quand j'ai appris que je n'étais plus au niveau des membres du Bureau, j'aurais souhaité pouvoir participer à mon départ et au moins leur signaler le pourquoi du comment. Maintenant que la situation est rétablie, je pense que demain c'est l'élection du Président, je pourrai y participer et m'expliquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, oui. Mais en fait, dans toutes les représentations portées, elles sont nombreuses. Des fois, il y a des petites erreurs qui sont commises. On était parti sur un mauvais tableau initialement, donc on a rétabli cette erreur, ce soir.

M. KRIEGER.- Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le projet de convention pour la réalisation de l'animation pour l'élaboration du projet des Paiements pour Services Environnementaux,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et ses éventuels avenants avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort et la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs,**
- **accepte de prendre en charge la part résiduelle des aides aux exploitations agricoles retenues dans le projet PSE 2.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

56. Motion de soutien à l'ADEME

M. LE PRÉSIDENT.- Qui présente la motion ? Madame VIGNOT.
Je rappelle le cadre, vous lisez la motion. Il n'y a pas de débat.

Mme VIGNOT.- *[Inaudible, intervention hors micro]*.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, mais je l'adresse à tout le monde d'une façon générale. Il n'y a pas de débat, on la soumet aux voix, et après l'assemblée sera terminée.

Mme VIGNOT.- Très bien, merci.
Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole.

Vu que le gouvernement veut remettre en cause la légitimité et l'efficacité des agences nationales en invoquant la question de l'optimisation des moyens, l'ADEME en fait partie,
Vu qu'un projet de loi vise à rattacher les directions de l'ADEME à la DREAL avec mise à disposition des agents et donc une réduction des moyens d'action de l'agence, aujourd'hui, – il faut le dire – il apparaît important de rappeler le rôle de l'ADEME et des DREAL.

Les DREAL ont un rôle de police de l'environnement et de planificateur pour le compte du Préfet de région en appliquant la réglementation environnementale, la mise en conformité.

L'ADEME, elle, accompagne techniquement et financièrement les projets de transition écologique des collectivités et des entreprises pour faire émerger des solutions et soutenir des projets.

Ces deux missions sont fondamentales et complémentaires. Elles collaborent déjà ensemble. L'esprit de la loi est donc aujourd'hui interrogé.

Considérant que la transition écologique et énergétique constitue l'un des principaux défis du XXI^e siècle, car elle conditionne à la fois le climat, le vivant, la ressource en eau, en bois, en alimentation, les risques de guerre, la santé publique, les migrations, la compétitivité économique internationale et locale, et la qualité de vie des concitoyens et de leur pouvoir d'achat,

Considérant que le changement climatique se traduit déjà sur le territoire national par une augmentation des températures moyennes, une intensification des épisodes de sécheresse, des vagues de chaleur, des inondations, des tempêtes et autres événements climatiques extrêmes qui deviennent fréquents,

Considérant que ces phénomènes engendrent des conséquences croissantes affectant le vivant, les ressources, les habitants, les activités économiques, les infrastructures et donc les équilibres financiers des collectivités territoriales,

Considérant que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles entraîne une hausse significative des coûts assurantiels, de prévention, de réparation et des conditions d'assurabilité de l'action publique,

Considérant que ces évolutions imposent d'adapter durablement les politiques publiques d'aménagement du territoire, de gestion de l'eau, d'adaptation des espaces publics et naturels, d'urbanisme, de mobilité et de rénovation du patrimoine bâti,

Considérant que les crises pétrolières successives depuis les années 70, les épisodes récurrents de volatilité des prix de l'énergie, de tensions géopolitiques ont mis en évidence la vulnérabilité sécuritaire, économique, sociale et budgétaire de l'État résultant de la dépendance aux importations d'énergies fossiles,

Considérant que ces crises ont eu des conséquences majeures pour les ménages, les entreprises et les collectivités, se traduisant par une hausse du coût de la vie, une augmentation des charges publiques, une fragilisation de l'activité économique et un accroissement des inégalités,

Considérant que la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique dans tous les domaines constituent des leviers essentiels de souveraineté nationale, de résilience des territoires et de sécurisation des approvisionnements énergétiques, cela en

contribuant à réduire le poids des importations d'hydrocarbures sur la balance commerciale française, à soutenir l'emploi local, et à maintenir sur le territoire national les richesses produites,

Considérant que ces mutations exigent de renforcer une économie locale, durable et solidaire, les écosystèmes économiques, une évolution des process industriels, des conditions de travail,

Considérant que les collectivités territoriales sont en première ligne pour mettre en œuvre cette transition à travers l'aménagement du territoire, les PCAET, le SCoT, le PAT, le PLUi, le PLH, la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, le développement des mobilités durables, la gestion des espaces verts et terres agricoles, la prévention et la valorisation des déchets, la préservation de la qualité de l'eau et de sa ressource, l'économie circulaire ainsi que le déploiement des énergies renouvelables,

Considérant que l'Agence de la transition écologique, ADEME, créée en 1991, accompagne les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens dans la conception, le financement et l'évaluation de projets contribuant à cette transition,

Considérant que l'atteinte des objectifs suppose le maintien d'une expertise publique forte, accessible à tous les territoires, capable d'accompagner les élus locaux dans leurs projets et leurs décisions, cette expertise et ingénierie avérée de l'ADEME s'accompagne de soutiens financiers indispensables à la réussite des projets,

Considérant que les évaluations conduites par les organismes de contrôle de l'État ont conclu à une gestion globalement satisfaisante de l'ADEME,

Considérant que les collectivités bénéficient de l'action de l'ADEME à travers notamment un fonds de chaleur, du soutien à la rénovation énergétique, aux programmes d'économie circulaire, aux actions de sobriété énergétique et aux projets de développement des énergies renouvelables,

Et considérant que l'énergie est un tout, et qui implique donc que la transition énergétique constitue une politique prioritaire pour garantir, outre l'impératif climatique, la souveraineté, la sécurité économique et la justice sociale pour protéger les ménages et leur qualité de vie, les entreprises et les collectivités, des conséquences des crises énergétiques internationales,

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole

Réaffirme son attachement à une politique ambitieuse de transition écologique et énergétique au service des habitants, du vivant et des territoires,

Réaffirme sa volonté de poursuivre, avec l'appui de l'ADEME et de l'ensemble des partenaires publics concernés, les actions locales en faveur de la transition écologique, de la réduction des consommations d'énergie et du développement des énergies renouvelables,

Rappelle que les investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie, de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables constituent des investissements stratégiques pour l'avenir, la résilience économique, l'amélioration de la balance commerciale de la France et la souveraineté énergétique du pays et de notre territoire, le calcul de la consommation évitée des énergies fossiles par l'accompagnement de l'ADEME pour la France dans ces transitions se traduit en milliards. Ce sont en 2025, 2 Mds€ d'économies annuelles sur la balance commerciale française. Pour 1 € engagé, ce sont 3,72 € investis. Le fonds de chaleur a une efficacité carbone de 46,8 € par tonne de CO₂ évitée.

Donc, on souligne le rôle essentiel joué par l'ADEME dans l'accompagnement des collectivités territoriales, des entreprises et des acteurs locaux et contribue directement aux objectifs des collectivités, des entreprises et des citoyens dans la réduction de leur dépendance aux énergies fossiles et dans le développement de solutions énergétiques locales, renouvelables et durables,

Relaie aussi l'évaluation des organismes publics de contrôle de la bonne gestion de l'ADEME,

Exprime son soutien au maintien des capacités d'expertise, d'ingénierie et d'intervention de l'ADEME,

Et demande à l'État de garantir à l'ADEME les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions d'intérêt général auprès des territoires, et donc de supprimer l'article 7 afin de protéger l'Agence ainsi que ses salariés, d'une intégration des directions régionales de l'ADEME dans les DREAL assortie de la mise à disposition d'office des agents salariés de l'Agence dans les services déconcentrés de l'État, ce qui amènerait à terme à la disparition de l'ADEME.

Et donc, le Conseil communautaire charge Monsieur le Président de transmettre la présente motion au gouvernement, aux parlementaires du territoire, au Préfet ainsi qu'à la direction régionale de l'ADEME. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. C'était long. Je pense qu'il faudrait que sur les motions on arrive à trouver un cadre qui soit plus court, et plus synthétique.

Je vais la soumettre aux voix.

Y a-t-il des oppositions à cette motion ? Alors, je vais faire l'inverse.

Y a-t-il des votes pour ? J'en compte 29, c'est ça ? 29, donc la motion est rejetée.

Avant de se quitter, je ne peux pas ne pas dire un mot...

Alors... des abstentions ? Il n'y en a pas.

A la majorité des suffrages exprimés (89 contre), le Conseil de Communauté rejette la motion.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés:

Pour : 29

Contre : 89

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Avant de se quitter, je ne peux pas ne pas dire un mot à l'intention de Baudouin RUYSEN qui quittera la collectivité, comme on l'a dit tout à l'heure, le 10 juillet, pour un congé spécial, mais officiellement la collectivité le 22 octobre prochain.

Je voulais remercier l'engagement que Baudouin RUYSEN a eu pendant plus de 20 ans – vous êtes caché derrière le drapeau –, pendant plus de plus de 20 ans, puisqu'il est arrivé dans la collectivité en 2000, si je ne dis pas de bêtises. Et donc, il a suivi donc différents parcours pour terminer sa carrière DGS mutualisé des collectivités de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Donc en tout cas, soyez remercié du travail accompli et on vous souhaite une bonne suite dans votre nouveau parcours, dans ce congé spécial qui va s'ouvrir devant vous.

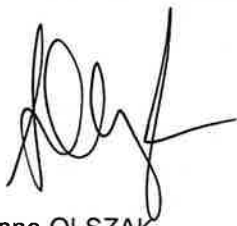
Merci à vous.

(Applaudissements)

Il me revient aussi de vous souhaiter un bon été à toutes et tous, et on se retrouvera le 24 septembre pour le conseil d'agglomération de rentrée. Merci à vous.

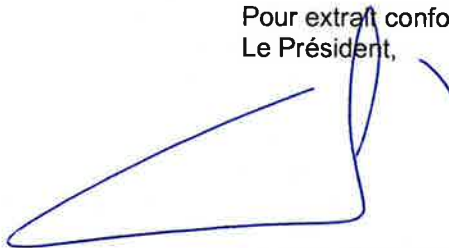
La séance est levée.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon